



2 rue du Pialon
42530 Saint-Genest-Lerpt

04 77 80 50 50
www.fdef42.fr

**FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET
DE LA FAMILLE DE LA LOIRE**

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

ÉDUCATIVE

2021

SAINT-ETIENNE :

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Maternel

SAINT-GENEST-LERPT :

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébore

ROCHE LA MOLIERE :

- Foyer Roche la Molière
- Foyer La Livatte

ROANNE :

RIORGES :

- MECS Le Pontet

Loire
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

- PREAMBULE -	1
- PREMIERE PARTIE - L'activité du FDEF en 2021	4
I - PRESENTATION DU FDEF42	5
II - L'ACTIVITE EN 2021	7
II-1. Rappel du cadre de mission	7
II-2. Quelques chiffres clés de l'activité.....	9
- DEUXIEME PARTIE - L'activité des services éducatifs.....	17
I – UNITES D'ACCUEIL EN URGENCE	17
LA POUPONNIERE.....	18
GRAND CLOS.....	29
ROCHE LA MOLIERE	42
BENOIT CHARVET	54
LES HELLEBORES	66
LES JARILLES	79
LA LIVATTE.....	96
II – UNITES D'ACCUEIL DE MOYEN ET LONG SEJOUR	107
MECS LE PONTET	108
CENTRE PARENTAL CLAIRMATIN.....	117
III – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	132
LE SAE	133

- PREAMBULE -

C'est un regard neuf et relativement neutre que je porte sur l'activité de l'établissement en 2021. C'est en effet depuis le 15 novembre de cette année que j'ai l'honneur de contribuer à son action, en tant que directeur. Il me manque donc le vécu de cette activité, et les éléments plus qualitatifs que quantitatifs, car ces derniers ont tendance à prendre le pas au moment de rendre compte d'une année d'accueil et d'accompagnement de nos usagers. Vous trouverez donc dans ce rapport toutes les statistiques globales, et par unités. Je ne peux que vous inviter à en prendre connaissance intégralement et dans le détail car l'activité du FDEF ne peut être synthétisée ou résumée. La diversité du public et des modalités d'accueil et d'accompagnement ne permet pas, de fait, de calculer des moyennes pertinentes, ni de formuler des analyses globales. Je me contenterai donc ici d'évoquer l'activité globale de l'établissement pour ce qui relève des statistiques. Puis j'évoquerai les projets et événements marquants de la vie de l'établissement.

Un taux d'occupation élevé et stable

Cette année ce sont 322 mineurs, dont 73 MNA, qui ont été accompagnés dans nos unités, et 34 familles au centre parental. Soit un taux d'occupation de 104%. Il était de 105% en 2020. L'activité consolidée est donc stable, mais des variations sont constatées d'une unité à l'autre. Deux événements marquants peuvent être soulignés à cet égard.

D'abord, la suspension d'activité du FAO Bois d'Avaize, pendant presque 2 mois, en avril et mai. Cette fermeture temporaire a résulté de difficultés de fonctionnement récurrentes dans ce service, et du départ soudain et simultané de nombreux agents de cette unité, dont le Chef de service. Cet intermède a permis de constituer une nouvelle équipe, de redéfinir le projet de service et le socle de pratiques éducatives. Avec à la suite un changement de nom en rebaptisant l'unité « Les Jarjilles », une capacité limitée à 6 places à la réouverture, et une montée en charge progressive jusqu'à 10 places. Un nouveau Chef de service est arrivé le 1^{er} juillet. Malgré ces circonstances, le niveau d'activité est resté correct, la reconstitution d'un groupe de 10 mineurs s'étant faite plus rapidement que prévu.

Ensuite, la fermeture pendant deux mois d'une unité à la pouponnière, en novembre et décembre. Cette fois la fermeture avait pour origine une baisse significative de l'activité. Pendant cette période la pouponnière est restée à un niveau d'activité d'une quinzaine d'accompagnements, avec un creux à 11 enfants accueillis. A la clôture de l'exercice 2021, le nombre de journées réalisées par le service était toutefois supérieur de 566 journées à celui de l'année précédente. L'activité 2020 a donc été plus constante mais plus basse que celle de 2021, principalement concentrée sur 10 mois.

Que signifie ce taux d'occupation ?

La première signification de ce taux d'occupation, en tout cas celle que je souhaite mettre en avant, c'est que toutes les équipes du FDEF ont à nouveau répondu présent dans l'exercice de leurs missions. Et ce dans un contexte sanitaire qui a encore perturbé le fonctionnement normal des services tout au long de l'année, provoquant de nombreuses absences, avec la nécessité de remplacements en urgence de façon à assurer la continuité du service. Dans un contexte de climat social qui est également resté tendu en début d'année. Le départ de la Directrice en mai 2021 a ouvert une période d'intérim de direction, assurée par la Directrice adjointe, jusqu'au 15 novembre. Cette période transitoire avait déjà permis d'apaiser les relations entre la direction et les équipes, et de renouer le dialogue social dans le cadre du CHSCT et du CTE. Au nom de

l'ensemble du Conseil d'administration, je remercie donc tous les agents pour leur engagement et leur professionnalisme tout au long de cette année.

Une deuxième signification pourrait être que l'offre de service du FDEF est tout à fait ajustée aux besoins. Pour l'affirmer avec plus de certitude, il nous faudrait cependant connaître le nombre de demandes d'admission que nous avons refusé faute de place. Il faut également souligner que ce taux d'occupation de 104% est atteint avec un nombre important de séjours qui dépassent la durée de 6 mois prévue pour les accompagnements en FAO. Que se passerait-il si toutes les orientations étaient réalisées dans ce laps de temps ? Au-delà, il faut également mettre en perspective notre activité avec celle de la Direction de la Protection de l'Enfance, notamment dans son volet de recueil et de traitement des informations préoccupantes, avec celle des Juges des enfants en assistance éducative, et avec celle de l'ensemble du dispositif départemental de placement. Pas de conclusion hâtive donc.

En complément de la deuxième, la troisième signification est qu'il est nécessaire d'améliorer la fluidité des parcours des jeunes accueillis en FAO. Car si nous ne pouvons pas les chiffrer précisément, il est certain que nous avons refusé des admissions faute de place disponible. Alors que nous pourrions en avoir des libres beaucoup plus régulièrement en respectant des délais d'orientation courts. L'enjeu ne se situe donc pas tant dans la capacité d'accueil du FDEF que dans celle des autres dispositifs d'accueil : placement familial et MECS. Et sous réserve que ces dispositifs trouvent eux aussi des appuis pour l'accueil et l'accompagnement des enfants dont les besoins sont spécifiques.

Concomitamment à cette activité, l'établissement a mené de nombreux projets transversaux et structurants.

Un projet d'établissement à renouveler

Le dernier projet d'établissement arrivait à échéance en 2020. L'urgence provoquée par le contexte sanitaire n'a pas permis d'engager le travail d'évaluation de ce projet, ni d'élaboration du nouveau document de cadrage. La démarche s'est ainsi engagée fin 2020, et a été poursuivie en 2021, avec l'appui du GRIEPS (cabinet de conseil et organisme de formation spécialisé dans le champ social et médico-social).

La méthodologie retenue active simultanément un niveau stratégique et un niveau opérationnel. Pour le stratégique, un comité de pilotage (COPIL) a été institué par le Conseil d'administration de l'établissement. Il a pour responsabilité de valider la méthode, les thèmes à traiter dans le projet d'établissement, les contours de l'offre de service et les écrits qui s'intégreront à ce document. Il s'est réuni une fois en juin 2021. En complément de ce COPIL il a été constaté la nécessité de réunir ce que nous avons nommé le COPIL restreint, composé de la Direction de la Protection de l'Enfance, de la direction des affaires financières du Département, du pôle vie sociale du Département, de la Présidente et de la direction du FDEF. Cette instance mène des travaux préparatoires permettant de présenter au COPIL des propositions dont la pertinence et la faisabilité financière ont été vérifiées avec le Département.

En complément, une assemblée générale du personnel a été organisée en septembre 2021.

Au niveau opérationnel, des groupes de travail, coanimés par les intervenantes du GRIEPS et les cadres socio-éducatifs de l'établissement, se sont réunis pour travailler sur des thèmes transversaux en lien avec les pratiques éducatives :

- L'accueil en urgence
- L'évaluation
- La référence

- Penser le mineur absent
- L'orientation et la préparation au départ
- La parentalité et le travail avec la famille
- La santé

Ces groupes ont permis la participation de plus d'une centaine d'agents et la rencontre des professionnels de différentes unités. Les écrits produits viendront alimenter le projet d'établissement et seront diffusés auprès de chaque équipe, avec pour objectif de partager dans toute l'institution un socle de repères et de pratiques communes.

Toute la démarche d'élaboration du nouveau projet d'établissement se poursuit en 2022.

Une démarche qualité très dynamique

Pour différentes raisons contextuelles, l'attention portée à la démarche qualité a été moindre. Cela s'est traduit par un recul de certaines pratiques qui semblaient pourtant bien formalisées. Le fort renouvellement des équipes et des cadres est une autre cause de cette situation. Ainsi, l'inspection diligentée par la DDCS en 2020 et dont le rapport définitif nous a été notifié le 21 janvier 2021, relevait 18 écarts sur l'application des textes réglementaires applicables à nos services, et formulait 18 recommandations d'amélioration de nos pratiques.

C'est en réponse à ce rapport que la démarche qualité a été vivement réactivée, de façon à créer et rédiger tous les documents obligatoires, et à formaliser les procédures internes à l'établissement. Là encore des groupes de travail se sont réunis et ont produit 42 livrables, constituant le classeur Qualité du FDEF. Le déploiement de ces outils Qualité est effectif depuis le 2 juillet 2021 et continue de faire l'objet d'un accompagnement par la direction et les chefs de service, de façon à en assurer l'appropriation par les équipes, et à faire évoluer les outils le cas échéant. Cet important travail a permis d'adresser à la DDCS un dossier complet de réponse au rapport d'inspection, avec pour résultat la levée de tous les écarts et la clôture de la procédure d'inspection le 24 janvier 2022.

Une nouvelle instance pour faciliter les orientations : la commission de régulation et d'orientation

En lien avec la direction enfance et les partenaires associatifs du cercle 2 et du cercle 3 du dispositif départemental de placement, une commission de régulation et d'orientation (CRO) a été instaurée. Le FDEF a un rôle de copilotage de ce dispositif, tel que prévu par le protocole d'accueil d'urgence. Cette commission a pour mission d'étudier les projets d'orientation pour les enfants dont la durée de séjour au sein d'un établissement d'accueil d'urgence se prolonge anormalement. Le seuil fixé est d'un an.

En 2021 notre établissement a présenté la situation de 11 mineurs. L'issue de ces présentations est détaillée dans un paragraphe du rapport d'activité. Globalement, le constat est que l'orientation des enfants dont les situations sont les plus complexes continue de poser problème, malgré cette nouvelle instance. Il faudra suivre l'évolution et l'impact de la CRO en 2022.

Une année intense donc. Et sans grand risque de nous tromper nous pouvons prédire qu'il en sera de même pour 2022.

Le Directeur,
Romaric Pflug

- PREMIERE PARTIE -

L'activité du FDEF en 2021

I - PRESENTATION DU FDEF42



Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la LOIRE est un établissement à caractère public personnalisé du Département du Loire. Il fonde les origines de son cadre juridique dans :

- ➔ **La loi de décentralisation du 22 juillet 1983** relative aux répartitions de compétence entre l'État, les régions, les départements et les communes, qui précise dans son article 37, les responsabilités des départements en matière d'action sociale ;
- ➔ **La loi du 30 juin 1975** relative aux institutions sociales et médico-sociales qui définit dans son article 28, la mission du service public départemental d'action sociale au sein duquel le FDEF inscrit son action.

Les évolutions législatives ont précisé ces dispositions dans le Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) et dans le Code Civil, notamment par :

- ➔ **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale garantissant des droits nouveaux pour les usagers et invitant à la promotion d'une démarche continue d'amélioration de la qualité des prestations offertes ;
- ➔ **La loi du 26 mars 2002** relative à la consultation des dossiers en assistance éducative par les parents d'enfants confiés avant toute audience en cabinet du juge pour enfants, renforçant la place des parents dans le débat contradictoire et la garantie d'un procès équitable ;
- ➔ **La loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance, dont les orientations, au-delà de la principale de réaffirmer le rôle central du Département, sont la primauté de la protection sociale sur la protection judiciaire, la prévention comme axe majeur du dispositif de protection de l'enfance, l'implication des parents dans toute décision concernant leur enfant et l'élargissement des modes de prise en charge des enfants confiés.
- ➔ **La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfant.

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille est en charge de :



II - L'ACTIVITE EN 2021



II-1. Rappel du cadre de mission

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire (FDEF) a pour mission l'accueil notamment en urgence des mineurs de 0 à 18 ans, confiés à la Direction de la Protection de l'Enfance. L'établissement exerce également une mission de protection des parents majeurs et mineurs isolés, mères enceintes ou des parents avec des enfants de moins de 3 ans dans le cadre d'un accompagnement adapté auprès du Centre Parental Clairmatin.

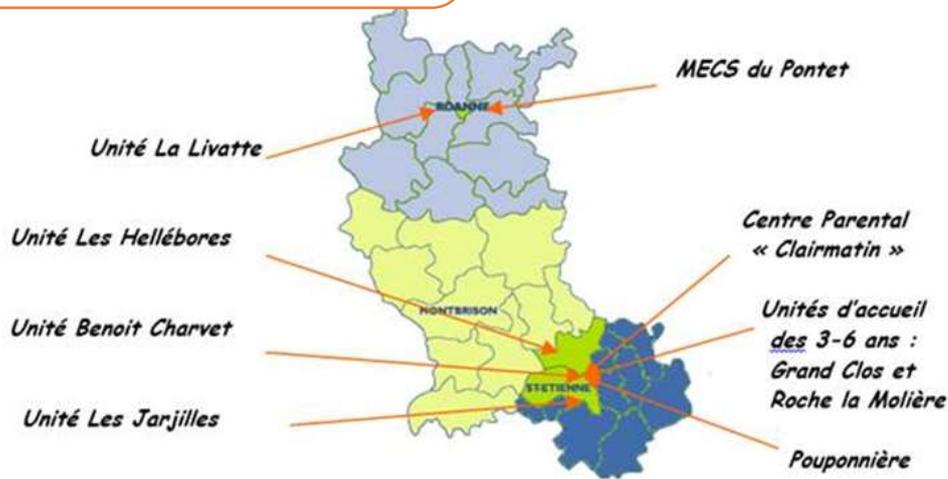
Le FDEF est organisé en unités éducatives selon l'âge des mineurs à accueillir et les missions conduites d'accueil, d'observation et de préconisations d'orientations. Les services éducatifs du FDEF sont répartis sur 9 sites géographiques pour favoriser une implantation territoriale au plus près des besoins des usagers et de la politique départementale d'accueil de la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger.

■ Commune de Roanne :

- FAO La Livatte (3-18 ans) – 12 places
- FAO La Livatte – 2 appartements mères-enfants
- MECS Le Pontet (8-18 ans) – 14 places

■ Commune de St Genest Lerpt :

- Pouponnière (0 à 3 ans) – 20 places
- FAO Les Hellébore (14-18 ans) – 10 places



■ Commune de St Etienne et Métropole :

- FAO Les Jarjilles (12-18 ans) – 10 places
- FAO Benoît Charvet (6-14 ans) – 12 places
- Unité Grand Clos (3-6 ans) – 6 places
- Centre Maternel Clairmatin – 17 appartements mères-enfants
- Centre Maternel en semi-autonomie : 7 appartements

■ Commune de Roche La Molière :

- Unité Roche la Molière (3-6 ans) – 6 places



Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de La Loire bénéficie de 78 places d'accueil, notamment en urgence, sur l'ensemble du territoire Ligérien, dont 2 places d'accueil mère-enfants sur Roanne. Le dispositif de l'établissement est enrichi par une compétence en matière de moyen et de long séjour de 44 places avec le Centre Maternel Clairmatin ainsi que la Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) « Le Pontet ».



La capacité totale installée du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille est, de fait, portée à 122 places en internat pour répondre aux besoins d'accueil de l'enfance en danger du territoire ligérien, en protection et en prévention dans le cadre de Clairmatin par l'évaluation de la relation parent-enfant.

II-2. Quelques chiffres clés de l'activité

Mineurs accueillis en 2021

2021

239 mineurs accueillis en FAO

→ Dont 73 MNA

2 mineurs accueillis à la MECS

14 Familles accueillies au Centre Parental

2020

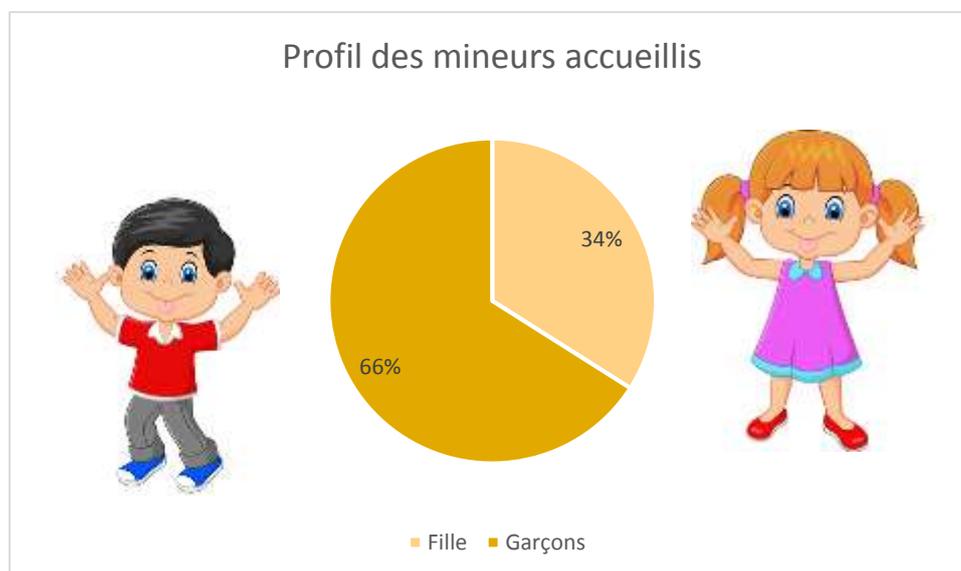
224 mineurs accueillis en FAO

→ Dont 85 MNA

5 mineurs accueillis à la MECS

17 Familles accueillies au Centre Parental

Le FDEF a accueilli en 2021 plus de nouveaux usagers qu'en 2020. Nous pouvons donc suggérer que les durées de séjour auront été plus courtes, en moyenne.



Territoire d'origine

Couronne stéphanoise : 29 %

Pays Etranger : 29 %

Gier-Ondaine-Pilat : 18 %

Roannais : 11 %

Hors Département : 8 %

Forez : 5 %



38% Ordonnance provisoire de placement

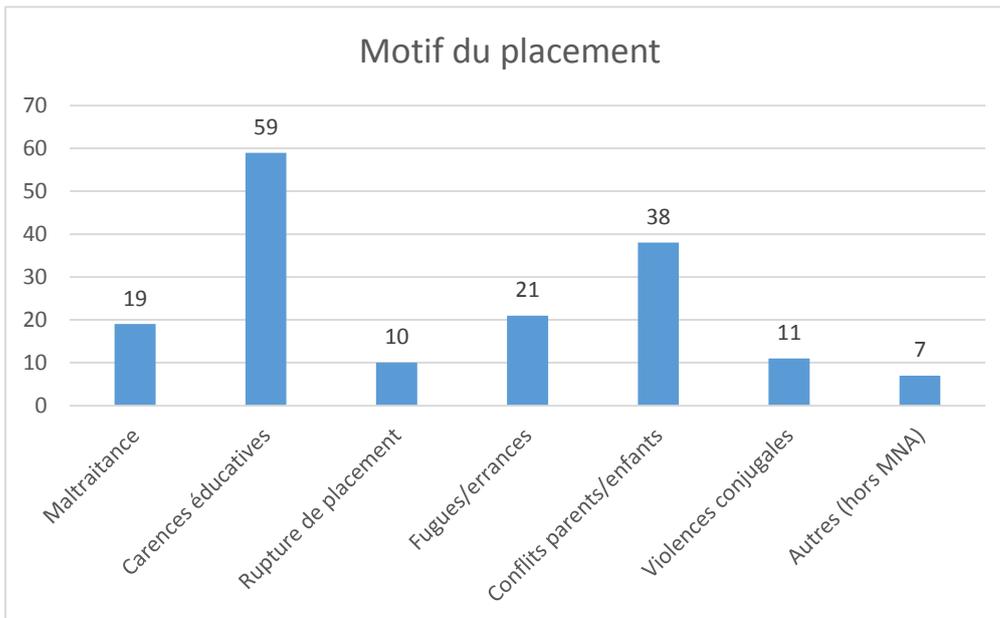
25 % Accueil Administratif

23% Jugement d'Assistance Educative

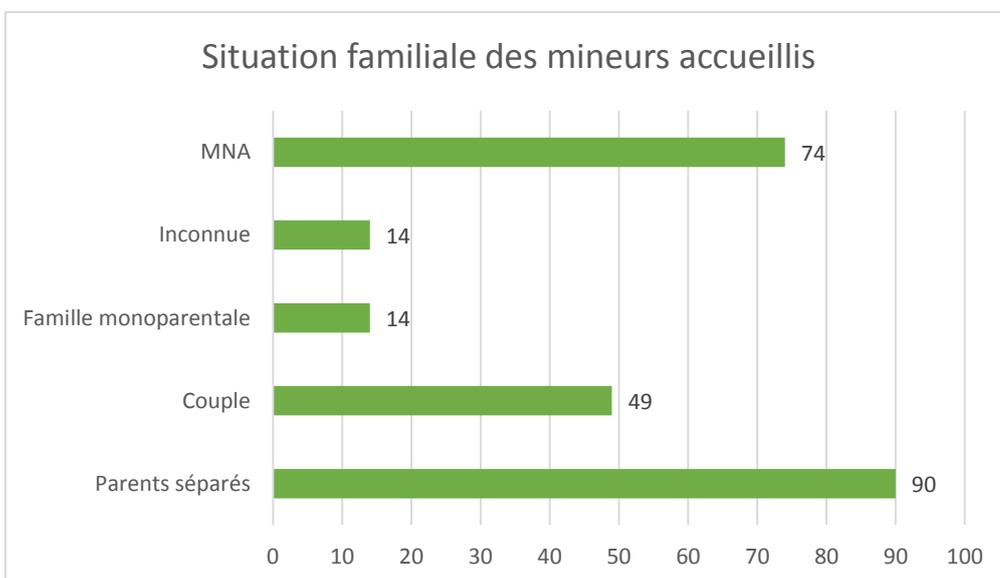
14% Accueil provisoire

43% Des situations sont connues de la Direction Enfance

Cette année encore l'on constate la prédominance très nette des décisions judiciaires, avec 61% des mesures à l'entrée des usagers dans l'établissement. Il est ainsi très clair que l'établissement est un outil au service de la protection, et non de la prévention. Ce qui s'avère somme toute assez logique car dans le contexte législatif actuel, le placement intervient pour les situations les plus critiques.



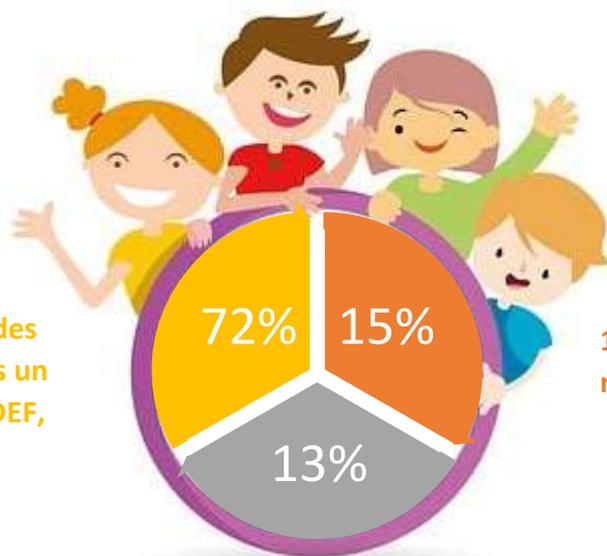
Comme chaque année, les carences éducatives constituent le principal motif de placement. Les conflits parents/enfants concernent essentiellement les adolescents.



Là aussi les chiffres sont stables d'une année à l'autre. Les parents séparés et les familles monoparentales constituent manifestement un facteur de fragilité dans l'éducation des enfants, en tout cas dans les familles que nous avons à connaître. D'autant plus parmi les parents séparés, lorsque la parentalité repose de fait sur un seul des deux parents.

Pour 122 mineurs accueillis faisant partie d'une fratrie :

72 % de ces mineurs avaient des frères et sœurs accueillis dans un autre établissement que le FDEF, ou maintenus à domicile



15 % ont été accueillis au FDEF, mais sur des unités différentes

13 % ont été accueillis sur la même unité et ont donc pu rester ensemble

Mineurs accompagnés en 2021

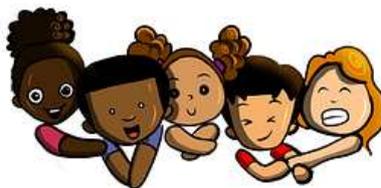
2021

308 Mineurs accompagnés en FAO
14 mineurs accompagnés à la MECS
34 Familles accompagnées au Centre Parental
Taux d'occupation à 104%

2020

297 Mineurs accompagnés en FAO
19 mineurs accompagnés à la MECS
34 Familles accompagnées au Centre Parental
Taux d'occupation à 105%

46 312
journées
réalisées



46 866
journées
réalisées

0 à 3 ans

4 à 6 ans

7 à 12 ans

13 à 14 ans

15 à 18 ans



17 %



8 %



14 %



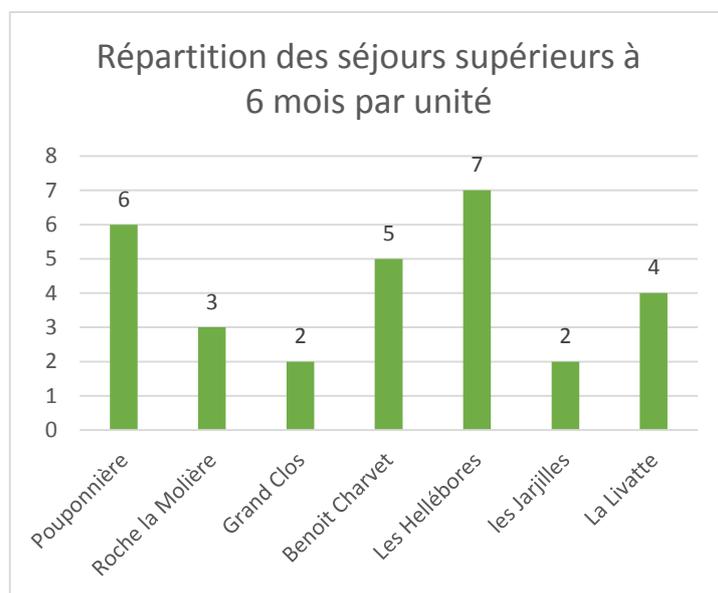
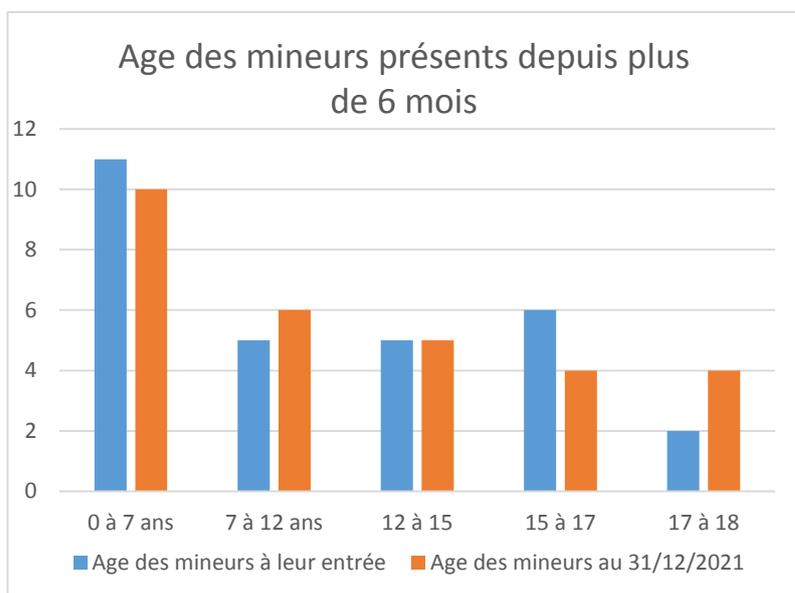
26 %



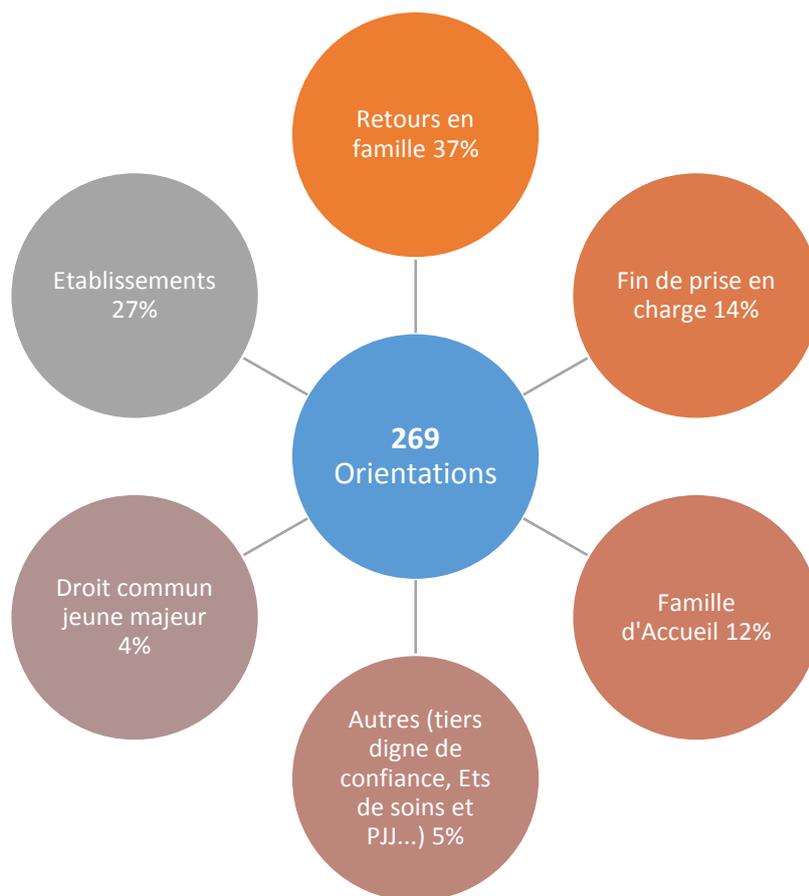
35 %

Mineurs sortis en 2021

❖ Sur les mineurs présents en FAO au 31/12/2021 → **31 Séjours supérieurs à 6 mois (180 jours)**



Il est tout à fait regrettable de constater des durées de séjour plus importantes que prévu chez les enfants de moins de 7 ans. Ce qui n'est malheureusement pas étonnant car parmi eux se trouvent plusieurs enfants porteurs de handicap. Ils devraient pourtant être prioritaires pour des orientations adaptées à leurs besoins.



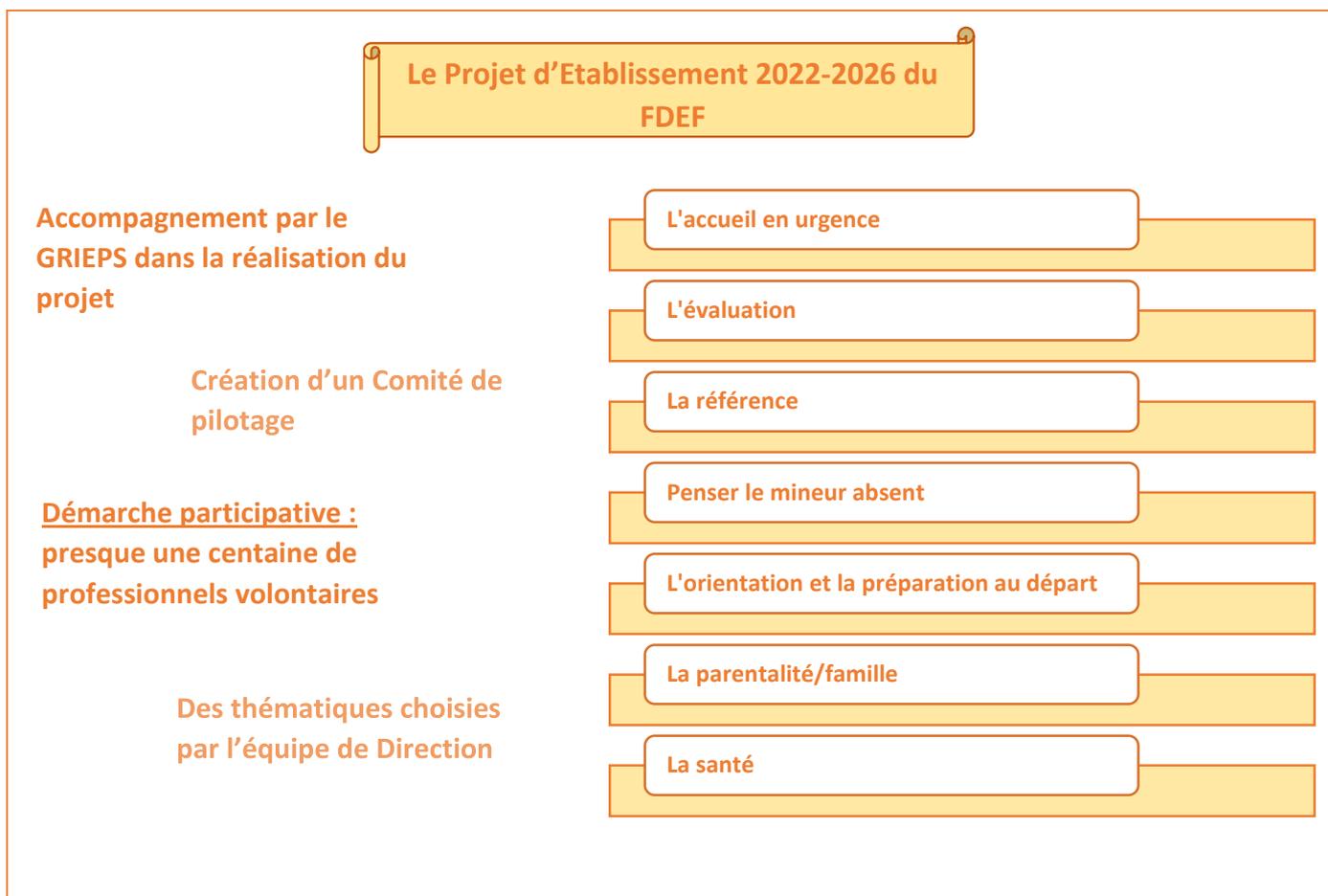
Les retours en famille sont une nouvelle fois l'orientation la plus fréquente à l'issue de l'accueil au FDEF. Il est difficile d'interpréter cet état de fait sans rentrer dans le détail des situations. Il est néanmoins certain que le travail avec les familles fait partie des axes prioritaires des pratiques éducatives des équipes, en lien avec la Direction de la Protection de l'Enfance.

Vient ensuite l'orientation en établissement, ce qui est habituel.



FDEF42 - Bilan CRO 2021			
Situations présentées	Durée de séjour	Dates CRO	Situation actuelle
Mineur 1	1320 jours	22/06/2021 28/09/2021	Toujours présent sur le FDEF42
Mineur 2	970 jours	22/06/2021 28/09/2021	Retour à domicile le 13/08/2021
Mineur 3	588 jours	22/06/2021 28/09/2021	Toujours présent sur le FDEF42
Mineur 4	1078 jours	22/06/2021 28/09/2021	Toujours présent au FDEF42
Mineur 5	1070 jours	22/06/2021 28/09/2021	Toujours présent au FDEF42
Mineur 6	575 jours	28/09/2021	PEXT le 13/01/2022
Mineur 7	483 jours	19/10/2021	Famille d'accueil le 17/01/2022
Mineur 8	754 jours	19/10/2021	Toujours présent au FDEF42
Mineur 9	494 jours	19/10/2021	Toujours présent au FDEF42
Mineur 10	401 jours	23/11/2021	Famille d'accueil le 25/02/2022
Mineur 11	431 jours	23/11/2021	Toujours présent au FDEF42

Comme évoqué en préambule, le FDEF a présenté 11 situations d'enfants à la CRO. Il s'agit de mineurs pour lesquels la durée de séjour est anormalement longue. Nous constatons que 7 de ces enfants étaient toujours accueillis au FDEF au 31/12/2021. La portée de la CRO pour les profils les plus complexes est donc relative.



Procédure d'inspection

Eté 2020

- Diverses visites de la structure Bois d'Avaize
- Entetiens dans les locaux de la DDCS

15/10/2020

- Réception du rapport d'inspection (18 écarts constatés)

21/01/2021

- Réception de la liste des prescriptions et recommandations définitives

1er semestre
2021

- Réalisation des livrables permettant de réduire les écarts (accompagnement par le GRIEPS)

02/07/2021

- Mise en place de 42 livrables via le Classeur Qualité

14/09/2021

- Visite de suivi de la mise en oeuvre des prescriptions et recommandations sur l'unité Les Jarjilles (anciennement Bois d'Avaize)

27/09/2021

- Envoi du dossier de réponse du FDEF répondant aux 18 écarts (le dossier contient 103 documents)

24/01/2022

- Réception du courrier d'information sur la clôture de la procédure d'inspection

- DEUXIEME PARTIE -

L'activité des services éducatifs

I – UNITES D'ACCUEIL EN URGENCE

- ~ **La Pouponnière**
- ~ **Grand Clos**
- ~ **Roche la Molière**
- ~ **Benoit Charvet**
- ~ **Les Hellébore**
- ~ **Les Jarjilles**
- ~ **La Livatte**

II – UNITES D'ACCUEIL DE MOYEN ET LONG SEJOUR

- ~ MECS Le Pontet
- ~ Centre Parental Clairmatin

III – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF



LA POUPONNIERE

2 rue du Pialon - 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Chef de service :

Marie BOUCHERIE

☎ : 06-81-34-37-59

marie.boucherie@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-81-82-00

lapouponniere@fdef42.fr

Présentation du service

La pouponnière du FDEF prend en charge en internat, 20 mineurs de la sortie de la maternité à 3 ans.

En octobre 2011, la pouponnière est installée dans des locaux neufs. Elle compte un espace d'accueil pour les enfants et un espace pour la famille.

Elle est organisée en 4 unités de vie de 5 enfants. Dans les unités de vie, les locaux sont organisés afin que l'enfant soit accompagné de manière constante par l'adulte, avec la voix, le regard, afin de le sécuriser.

L'unité de vie permet aussi l'intervention d'un minimum de professionnels auprès des enfants, puisque ce sont toujours les mêmes professionnels qui y travaillent. Ce sont les personnes sur lesquelles vont s'appuyer les enfants, tout au long de la journée, en toute sécurité sans être inquiets.

Les lieux où se déroulent les visites en présence d'un tiers, les visites médicales ou les entretiens avec la responsable de la pouponnière sont des lieux excentrés des lieux de vie afin de préserver l'espace de vie des enfants.

L'équipe est pluridisciplinaire : Responsable de la pouponnière, médecin, psychologue, assistante sociale, éducatrices spécialisées, auxiliaires de puériculture, infirmières puéricultrices, psychomotricien, éducatrices de jeunes enfants, gestionnaire administrative et A.S.H. La nuit, c'est une équipe d'auxiliaires de puériculture qui s'occupe des enfants.

L'admission des enfants est examinée par la responsable de la pouponnière, qui agit par délégation du Directeur. En cas de places non vacantes au sein de la pouponnière, seul le Directeur prend la décision de l'accueil ou non de l'enfant. L'avis du médecin de la pouponnière est sollicité.

Les enfants sont accueillis dans le cadre d'une décision judiciaire rendue par le Juge des Enfants ou dans le cadre d'un accueil provisoire contracté entre l'inspecteur enfance et les parents.

Nous préparons l'accueil des enfants et de leur famille même si l'urgence préside. Les fratries pourront vivre ensemble mais pas forcément sur la même unité. Dans ce cas de figure, des temps de rencontre seront organisés régulièrement.

Missions



Les missions de la pouponnière sont d'accueillir, d'observer et d'orienter tout mineur de 0 à 3 ans quel que soit l'urgence. Le temps passé en pouponnière est un temps de réparation et/ou de construction et ne peut pas être un temps d'attente. Le temps d'accueil est conçu comme un temps transitoire, le plus court possible, répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il ne devrait pas excéder 6 mois. Au-delà, l'enfant stagne dans sa progression.

Il s'agit aussi de proposer à l'enfant l'orientation la plus adaptée à ses besoins et à sa situation familiale. La plupart des enfants seront accompagnés par un assistant familial ou retourneront dans leur famille. Les institutions adaptées à de si jeunes enfants sont peu nombreuses.

La présence du médecin est régulière et primordiale à la pouponnière. Le médecin ainsi que les puéricultrices viennent en soutien aux professionnels dans l'accompagnement des enfants au quotidien.

Le médecin s'appuie sur la bonne connaissance de l'enfant par les auxiliaires de puériculture et les puéricultrices. Il est le référent santé des enfants.

Précisons ici qu'une prise en charge par un kinésithérapeute et / ou un psychomotricien est possible en fonction du besoin de chaque enfant.



La place des parents

Il est fondamental de reconnaître la place et le rôle des parents.

La qualité de l'accueil que nous réservons aux parents est essentielle. La pouponnière doit être un lieu suffisamment accueillant pour que les relations avec les parents s'en trouvent facilitées, qu'ils s'y sentent à leur place. Une fois la méfiance dépassée, les parents acceptent peu à peu de s'appuyer sur l'équipe. Tout au long du séjour de l'enfant, les parents peuvent solliciter le chef de service ou les autres membres de l'équipe pour évoquer leur situation, leur relation avec leur enfant ou encore échanger autour des observations que nous pouvons faire de leur enfant. Nous aidons les parents à continuer à être responsable de leur enfant. Nous leur proposons de continuer à prendre en charge les besoins matériels de l'enfant (achats de vêtements, jeux...)

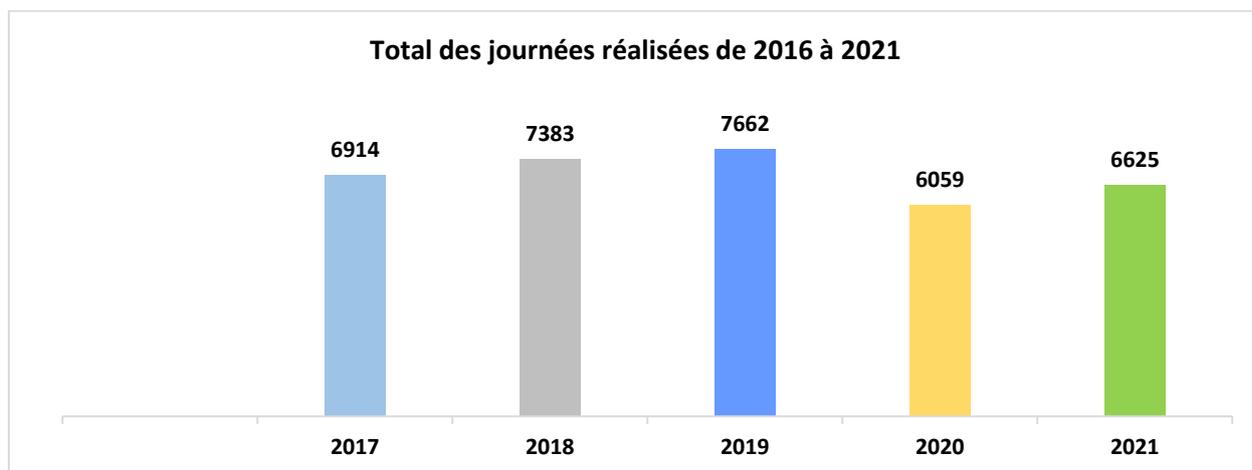
Depuis deux ans, la Direction de la Protection de l'Enfance délègue au FDEF le travail d'accompagnement des parents. Le pôle « parents » a donc vu le jour à la pouponnière. La délégation donnée à l'établissement n'est en aucun cas, une délégation pleine et entière. Le service de la Direction de la Protection de l'Enfance reste, dans tous les cas le service gardien de l'enfant.

Ceci nous permet de travailler les axes suivants :

- Une intervention auprès des parents beaucoup plus rapide puisque quasi immédiate dans la plupart des situations dès l'accueil de l'enfant voire même avant.
- Le renforcement d'une relation de confiance avec les parents est donc un plus dans la pertinence éducative de l'accompagnement et de fait une meilleure prise en charge de l'enfant.
- Une intervention plus conséquente, plus souple et beaucoup plus réactive en fonction des besoins, des problèmes et des disponibilités des familles.
- Une meilleure compréhension de la part des familles sur le sens des objectifs de l'accompagnement effectué auprès d'elles.

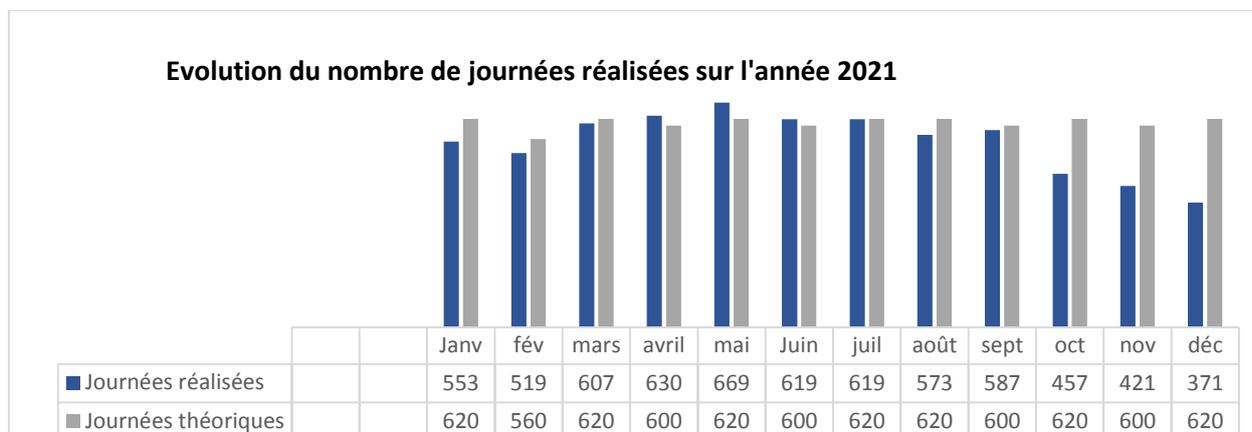
L'équipe est amenée à réaliser des visites au domicile des parents de l'enfant durant la durée de l'accueil. Elle organise les visites parentales dans les locaux de la pouponnière (médiatisées ou non). Les membres de l'équipe proposent aussi aux parents des entretiens réguliers.

1. L'activité globale de la Pouponnière



Taux d'occupation en 2020 : 83 %

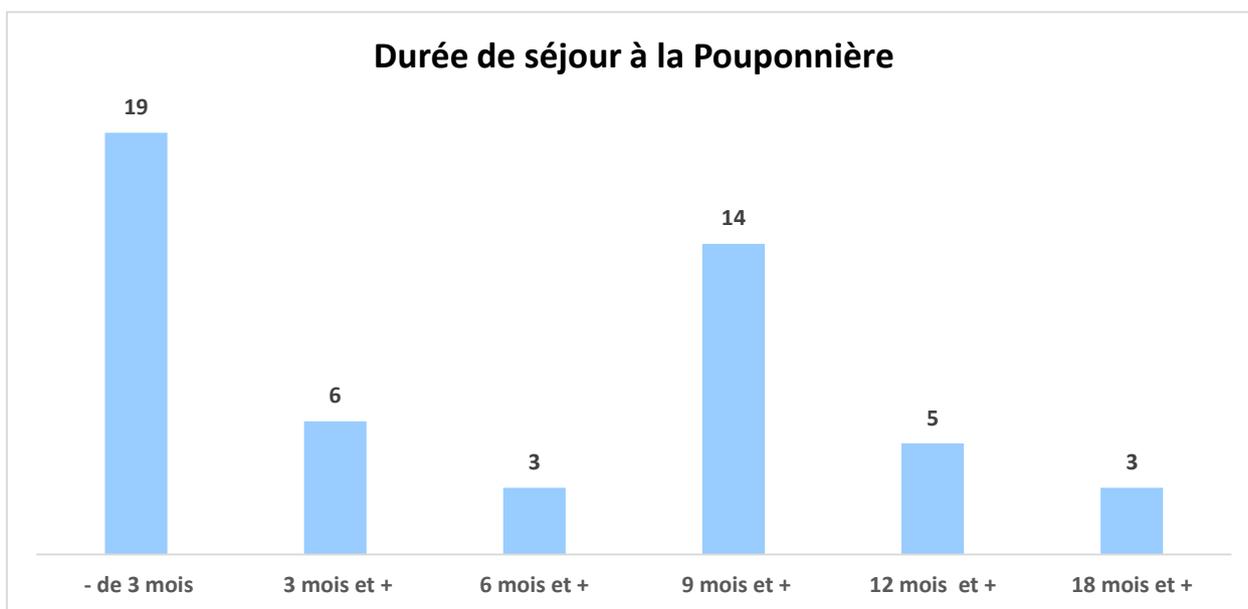
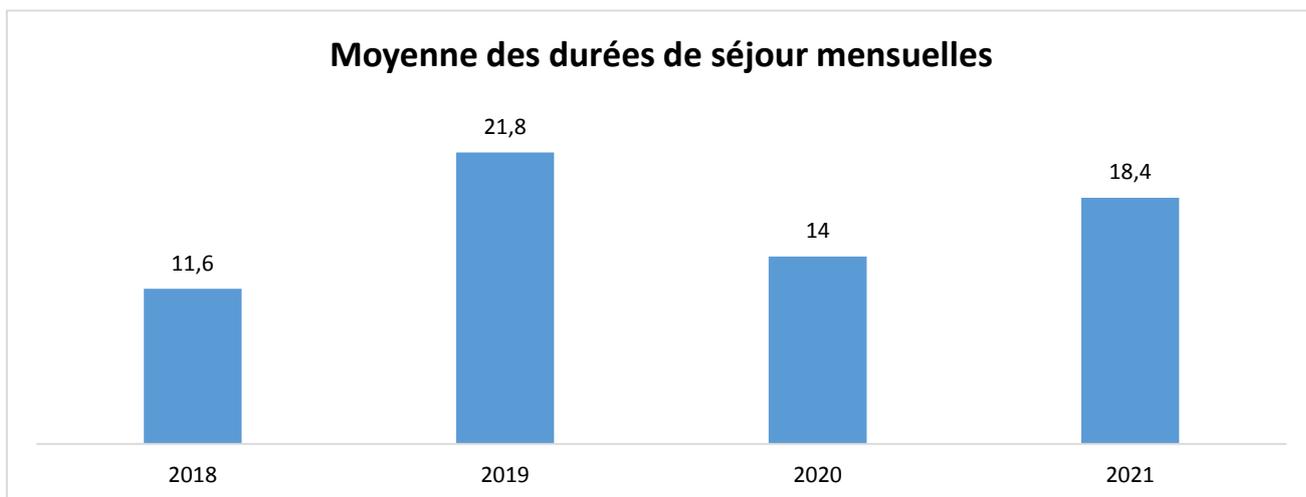
Taux d'occupation en 2021 : 91%



En 2021 l'activité de la pouponnière s'est accrue de 8% ceci s'explique notamment par un impact moins fort de la crise sanitaire COVID que l'année précédente.

Dans cette légère augmentation il est important de prendre en compte une fermeture d'unité de fin octobre à fin décembre 2021 liée à un effectif réduit d'enfants présents à la pouponnière. Ceci est logiquement retranscrit dans le schéma ci-dessus pour le dernier trimestre 2021.

2. Durée de séjour

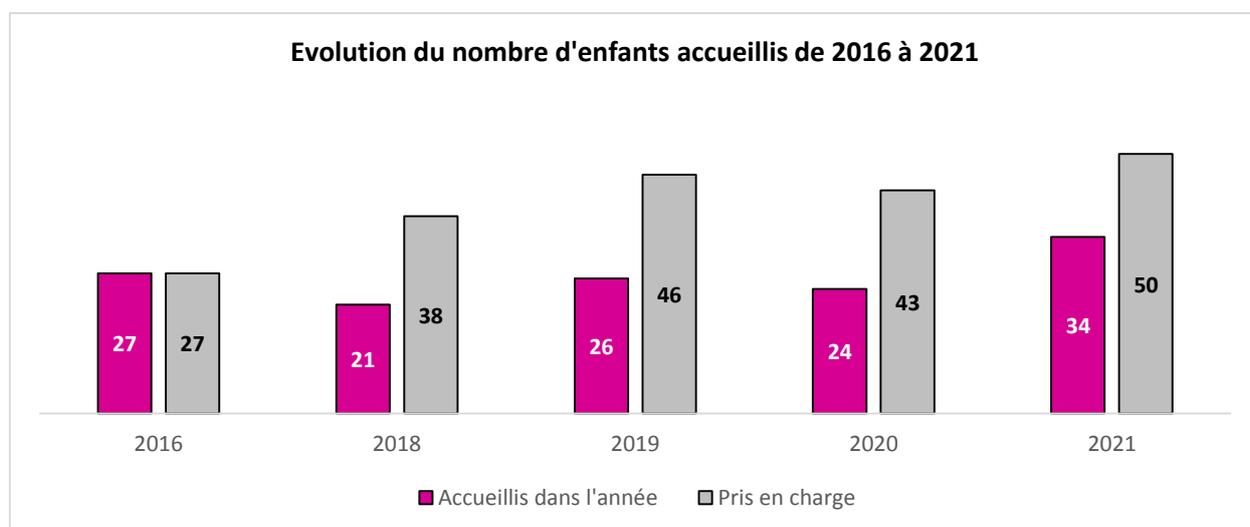


Pour cette année 2021, nous constatons que la durée moyenne de séjour a augmenté d'un peu plus de 4 mois. Ceci s'explique en partie par la difficulté d'orientation en famille d'accueil due à une pénurie d'assistants familiaux sur le département et également par certaines situations familiales complexes qui demandent du temps d'évaluation avant d'acter un retour à domicile de l'enfant par exemple.

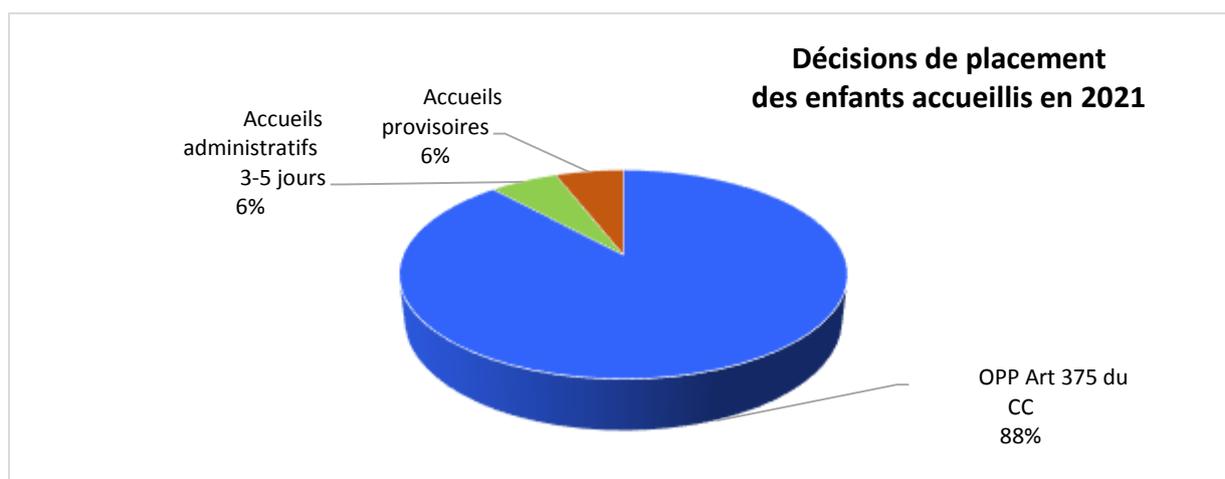
Notons cependant que les durées de séjour les plus représentatives au sein de la pouponnière sont soit de moins de trois mois, soit de 9 mois et plus. C'est effectivement dans ces délais que la mission observation / orientation se réalise pour la plupart des enfants.

3. Les admissions

3.1 Nombre de mineurs accueillis



3.2 Mesures à l'accueil



88 % des accueils à la pouponnière sont réalisés suite à une Ordonnance de Placement Provisoire.

Il est à souligner que l'année 2021 est celle où le plus grand nombre d'accueils a été réalisé depuis 2016, avec une augmentation de 10 accueils par rapport à l'année 2020.

4. Regard sur le profil des enfants accueillis

4.1 Genre des enfants accueillis en 2021



20



14



8

Au cours de l'année 2021, 34 enfants ont été accueillis soit :

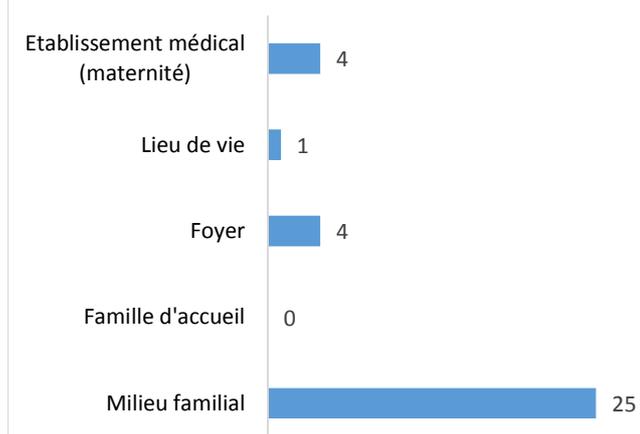
- 14 garçons
- 20 filles

Ainsi, cela représente 59 % de filles et 41 % de garçons pris en charge.

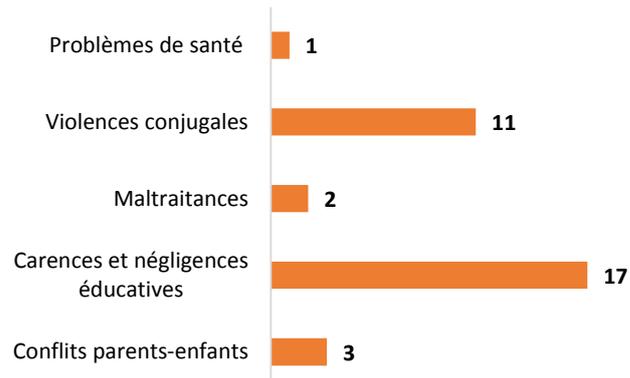
8 fratries ont été accueillies à la pouponnière dont 2 sont des jumeaux.

4.2 Les origines et motifs des accueils des enfants pour l'année 2021

Situations avant l'accueil en 2021

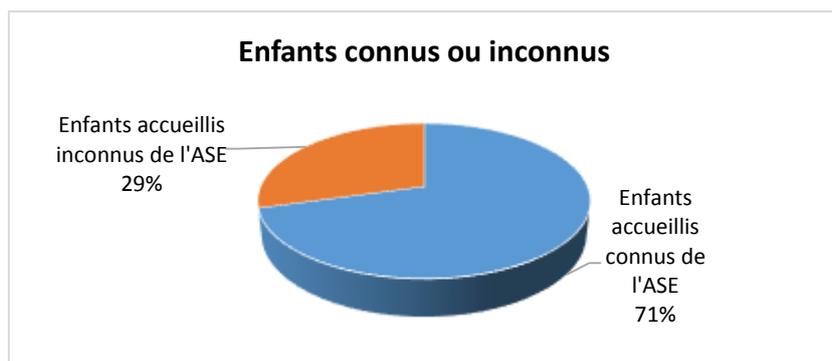


Motifs de placement des accueils en 2021

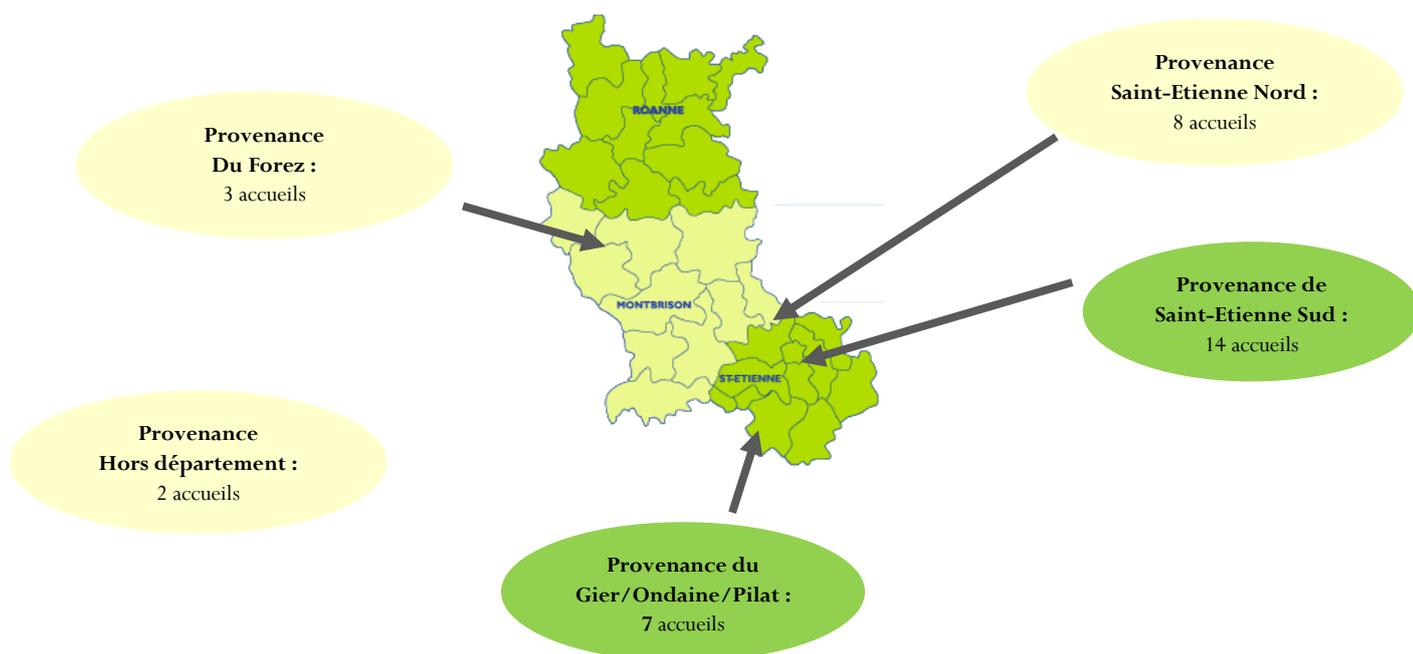


La majorité des enfants accueillis provient du milieu familial, avec comme motif de placement des carences et négligences éducatives ou des violences conjugales.

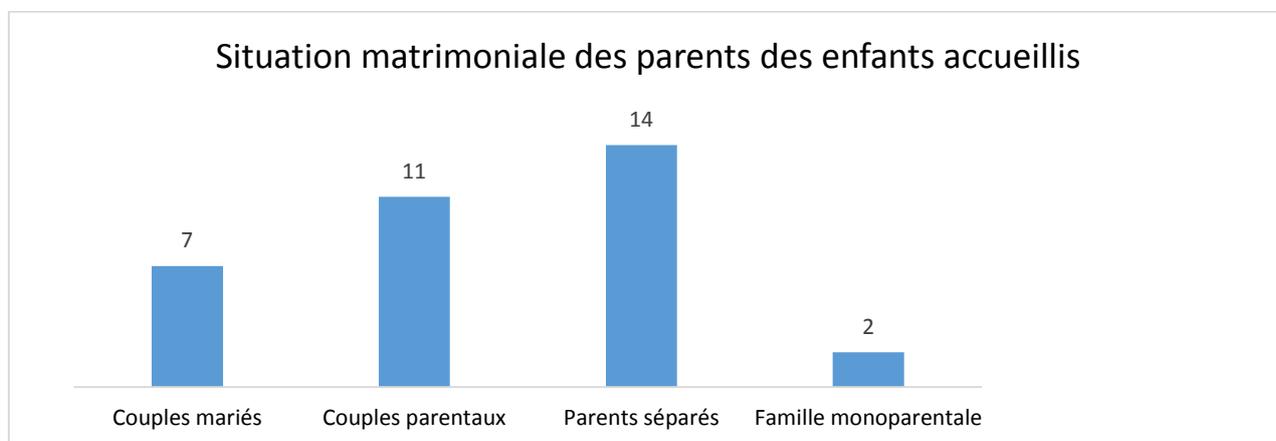
4.3 Les situations connues et inconnues des enfants accueillis



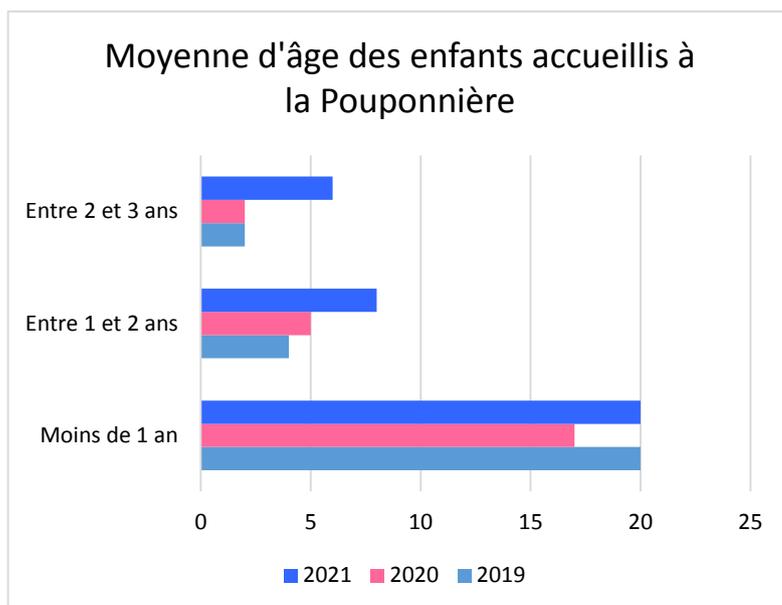
4.4 Les origines et motifs des accueils des enfants pour l'année 2021



4.5 Les origines et motifs des accueils des enfants pour l'année 2021



4.6 Ages des enfants au moment de leur accueil



59 % des enfants ont moins de 1 an lorsqu'ils arrivent à la pouponnière.

Notons que cette année, le nombre d'enfants ayant entre 2 et 3 ans est le plus élevé de ces 3 dernières années, et s'explique par la présence d'enfants ayant 3 Ans et plus et une durée de séjour élevée.

5. Les enfants déjà présents au 1er janvier 2021



4



12



Dont 3
fratries

Parmi les 16 enfants déjà présents en janvier 2021 on comptabilisait :

- 12 garçons
- 4 filles

Ainsi, 25% de filles et 75% de garçons

Compte-tenu du jeune âge des enfants accueillis, c'est souvent à la pouponnière que les rencontres fratrie ont lieu. Les visites se font en lien avec la Direction de la Protection de l'Enfance mais aussi en lien avec d'autres foyers. Les rencontres peuvent aussi avoir lieu en présence des parents.

6. Les prises en charge au jardin d'enfant

Le jardin d'enfant est présent depuis 17 ans à la pouponnière et depuis 2019 avec 2 EJE.

Le jardin d'enfant répond aux besoins de prise en charge individuelle de la plupart des enfants accueillis à la pouponnière qui sont confrontés la majorité du temps à une prise en charge collective.

C'est à partir de l'observation et de l'évaluation en équipe que la prise en charge au jardin d'enfant s'initie. Il est alors à charge de l'EJE de mettre en place des objectifs en lien avec le projet global de l'enfant et de rendre ainsi le quotidien plus agréable pour les enfants.

Cette prise en charge permet, à l'intérieur des unités de vie, un nombre d'enfant moins important qui facilite l'initiation d'activité par les auxiliaires de puériculture.

Les écrits concernant les prises en charge sont des supports pour l'écriture des rapports des enfants. Les 2 EJE se partagent les références pour les enfants en fonction des besoins de l'enfant et de leurs disponibilités.

Répartition par âge

Pour les enfants les plus grands, les prises en charge ont lieu 2 à 3 fois par semaine sur des temps allant de 1h à 2h30.

Tous les enfants de la pouponnière peuvent bénéficier du jardin d'enfant.

Observations qualitatives du retour de l'intervention professionnelle

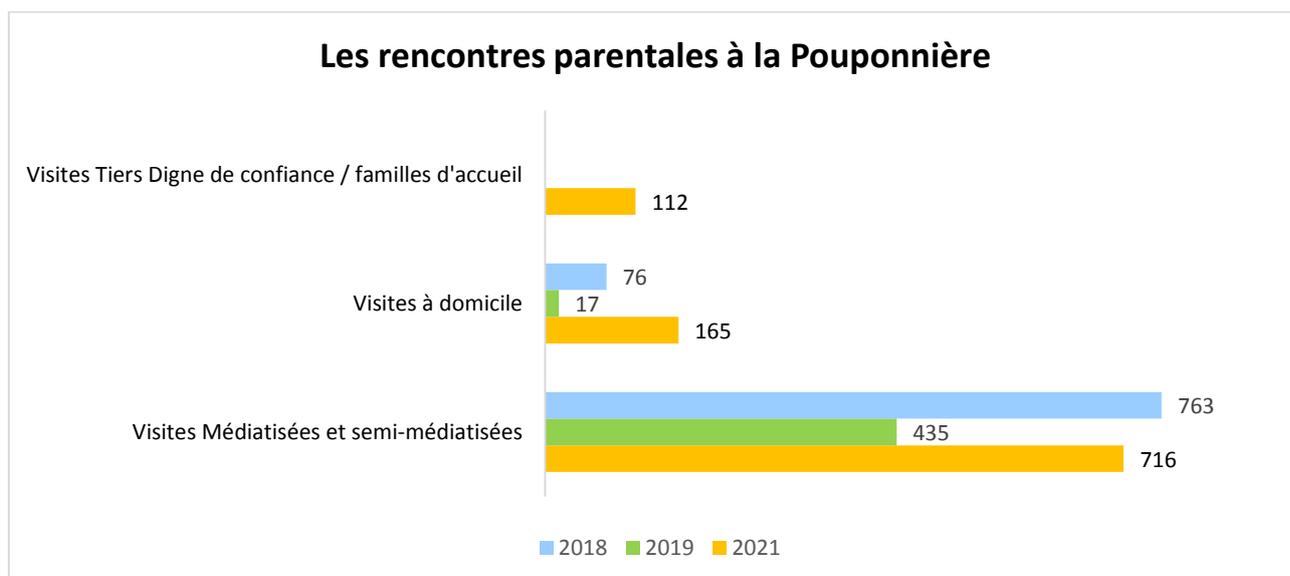
Rapidement, les enfants accompagnés au jardin d'enfant montrent une meilleure évolution de leur développement :

- Développement de la communication verbale.
- Pour les bébés qui se font discrets sur l'unité de vie, l'accompagnement individuel permet de les stimuler et de pouvoir transmettre aux futurs assistants familiaux des éléments pour l'accueil de l'enfant.
- Découverte de l'environnement extérieur avec des temps de portage et des sorties sur l'extérieur.
- Les accompagnements permettent de réduire les balancements lors des temps d'attente, ainsi les enfants sont plus tranquilles et peuvent dormir durant la balade extérieure.
- Meilleure concentration sur les jeux.
- Développement plus harmonieux au niveau moteur.
- Partage de temps conviviaux autour des repas.

Prises en charge collectives

- Des temps d'observation active sur les unités.
- Des animations :
 - Séances d'éveil musical animées par une musicothérapeute et un professionnel de la pouponnière dans le cadre d'un projet avec la Maitrise de la Loire.

7. Les rencontres parentales

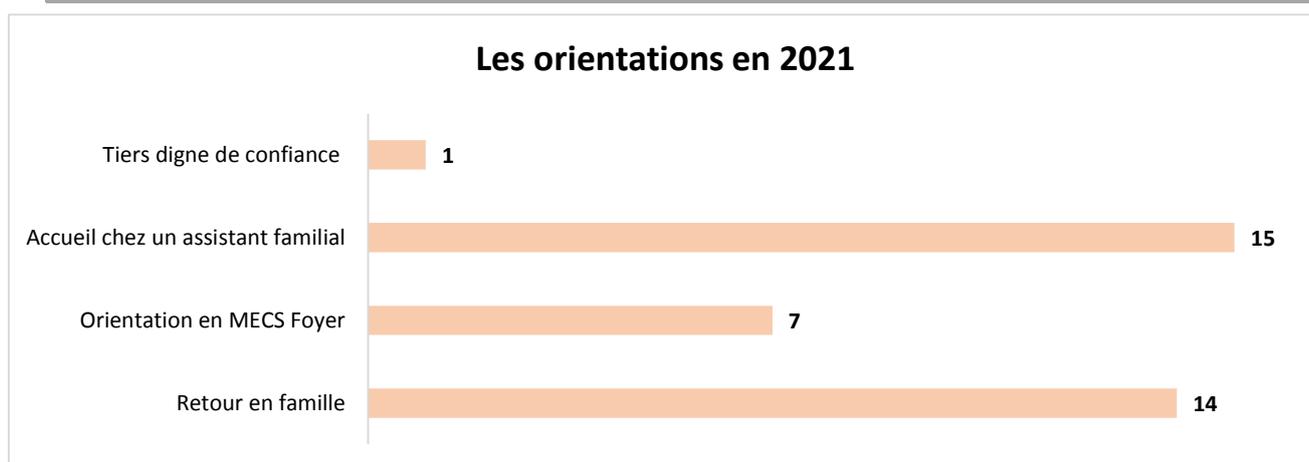


Compte tenu du motif d'entrée à la pouponnière, nous constatons que les travailleurs sociaux effectuent en priorité dans leur travail des visites médiatisées ou semi médiatisées.

Il y a différents critères qui expliquent la mise en place des visites en présence d'un tiers dès l'arrivée des enfants à la pouponnière :

- L'âge des enfants
- La mise en place d'une OPP,
- La demande d'observation sur le développement de l'enfant et des liens parents-enfants
- L'ordonnance du juge pour enfant sur la rythmicité des rencontres parents/enfants
- La grande fragilité des parents qui ne peuvent être seuls avec leurs enfants.

8. Les orientations



Nous constatons sur cette année un nombre quasi équivalent entre un retour en famille et un accueil en famille d'accueil. Pour le reste il est question de la poursuite du placement en MECS ou foyer.



GRAND CLOS

6 passage de l'Abbé Chauve - 42000 SAINT ETIENNE

Chef de service :

Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50

nassera.prudhomme@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Cette structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais prioritairement préparé, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Les enfants accueillis font tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement.

A chaque fois, les accueils ont pu être préparés avec, au préalable, ainsi que nous le défendons depuis plusieurs années, une rencontre avec les parents et l'enfant, autour de la visite de la structure et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils réservés respectivement à la famille et à l'enfant sont remis et donc consultés avant l'admission.

Si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles les atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

Missions



Prendre en charge un enfant sur l'unité de Grand Clos, c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.

C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique ; c'est mettre à profit le

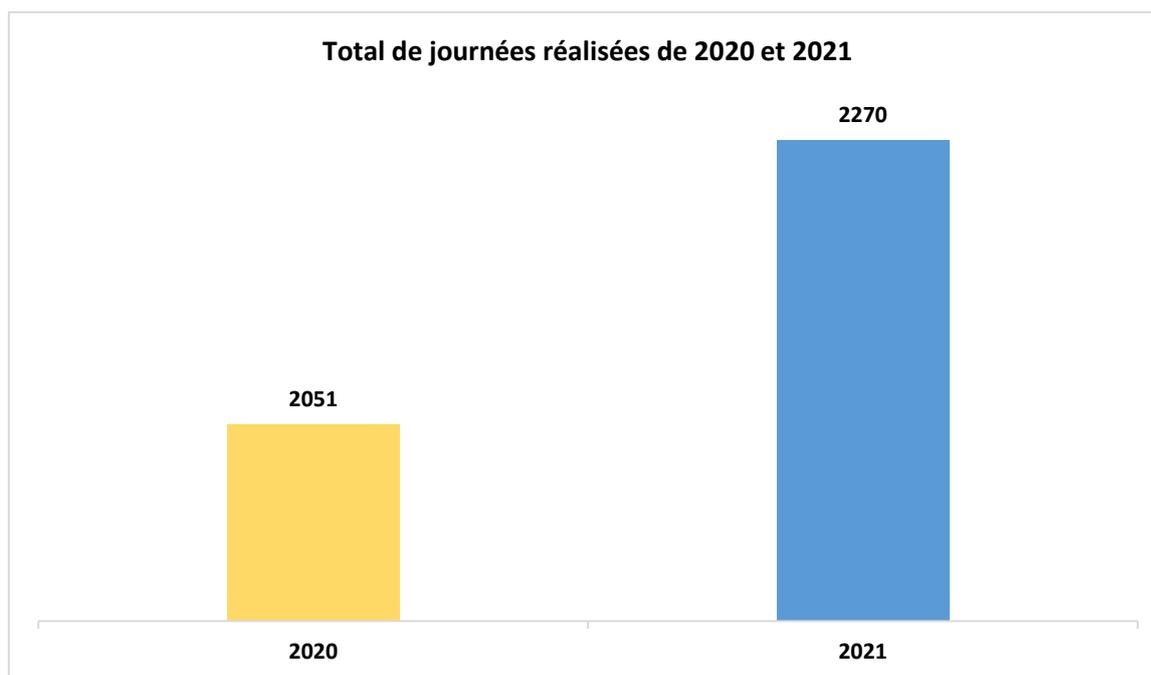
temps de l'accueil pour lui proposer toutes les prises en charge visant à favoriser son développement physique et psychique : consultations médicales diverses, psychomotricité, orthophonie, suivi psychologique...

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques...

Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.

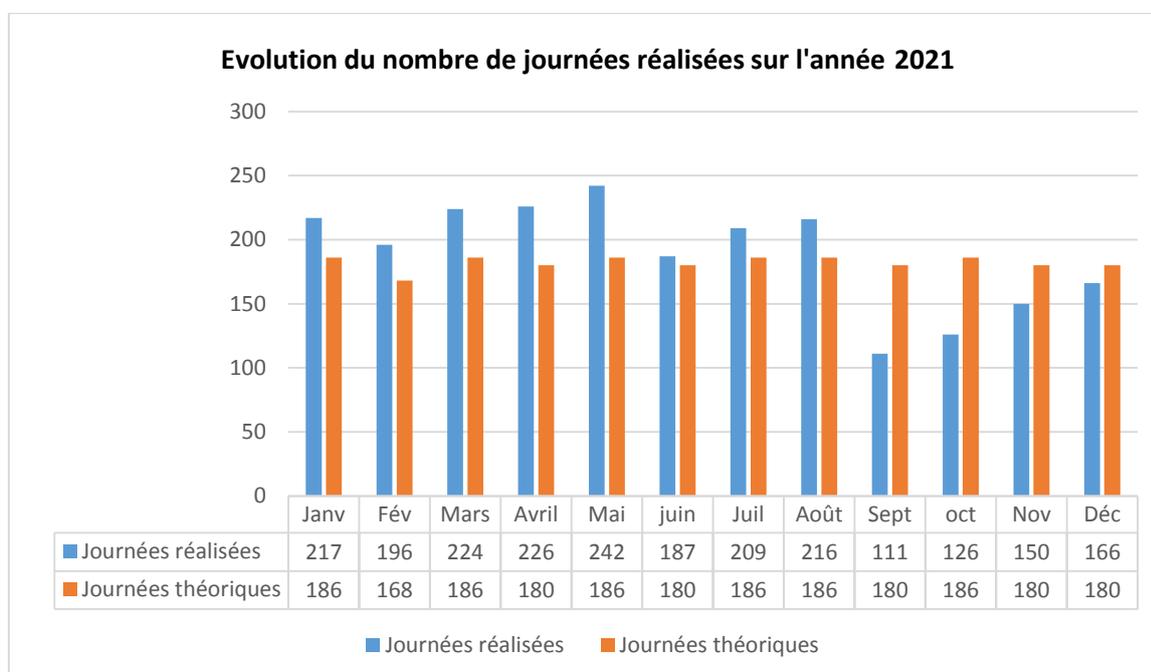


1. L'activité globale de l'unité Grand Clos

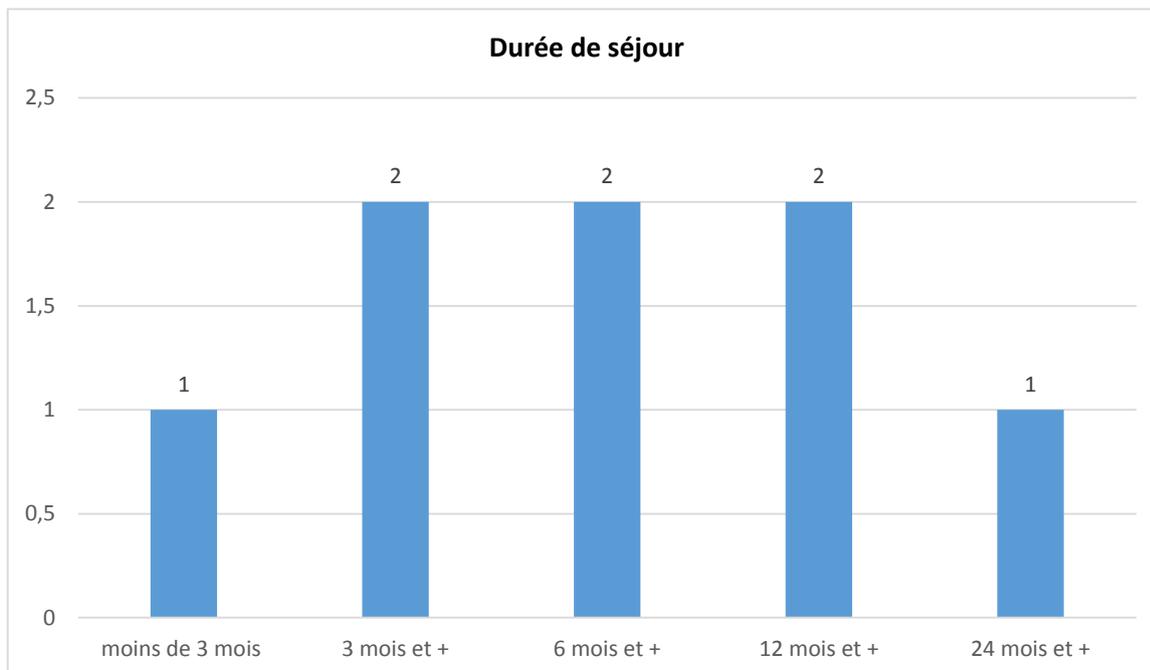


Taux d'occupation en 2020 : 93 %

Taux d'occupation en 2021 : 104 %



L'activité de l'unité de Grand Clos a augmenté de 10% par rapport à l'année dernière preuve que la demande ne cesse de croître puisque nous avons dû refuser des admissions par manque de places.

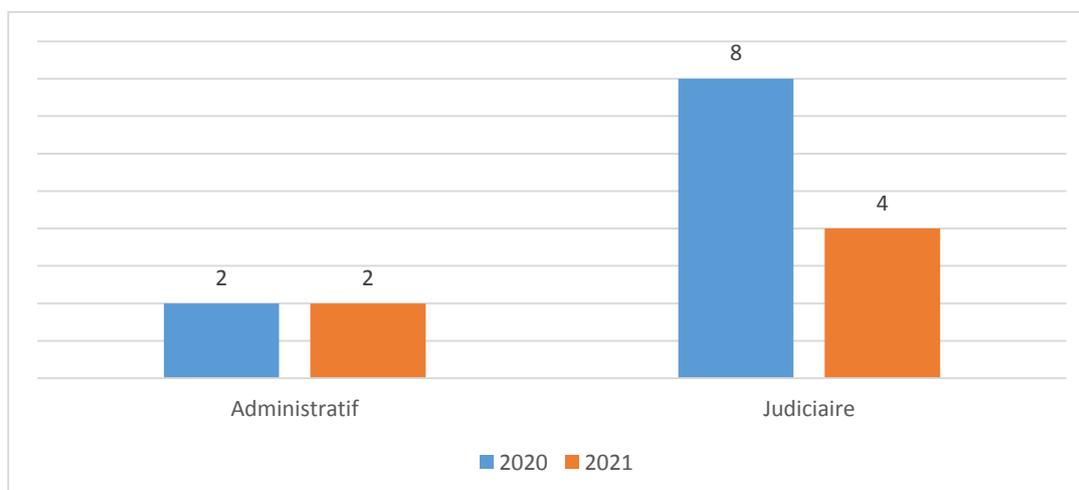


En 2021, sur 8 enfants sortis, 1 est resté plus de 24 mois ce qui est très dommageable sachant que cet enfant est arrivé initialement de la pouponnière du FDEF le 17 décembre 2018. L'absence d'orientation est liée aux troubles de comportements qui freinent toutes tentatives d'accueil alors que c'est un enfant qui a beaucoup évolué depuis son arrivée. Cette année nous espérons trouver une solution en collaboration avec la Direction de la Protection de l'Enfance pour une famille d'accueil qui est pressentie et volontaire.

2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Le nombre de mineurs admis en 2021 et leurs mesures à l'accueil

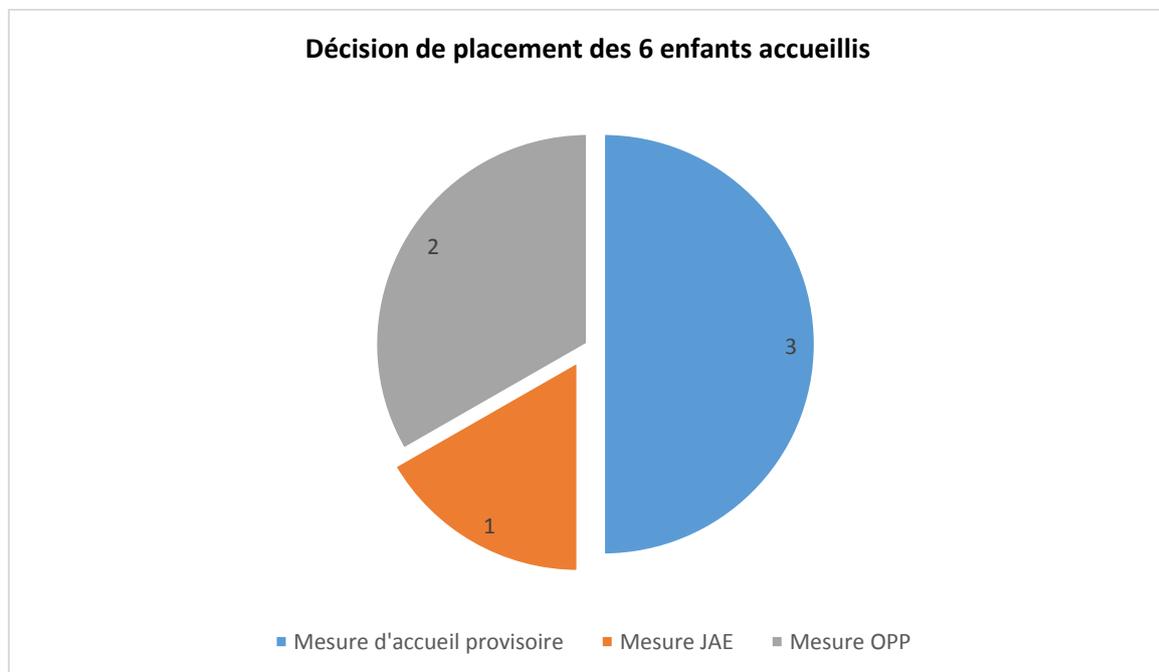
Si l'accueil administratif prévôt cette année, il est à noter que bien souvent les parents ne font pas la distinction. Cette incompréhension est liée à la barrière de la langue ou la méconnaissance des dispositifs en protection de l'enfance.



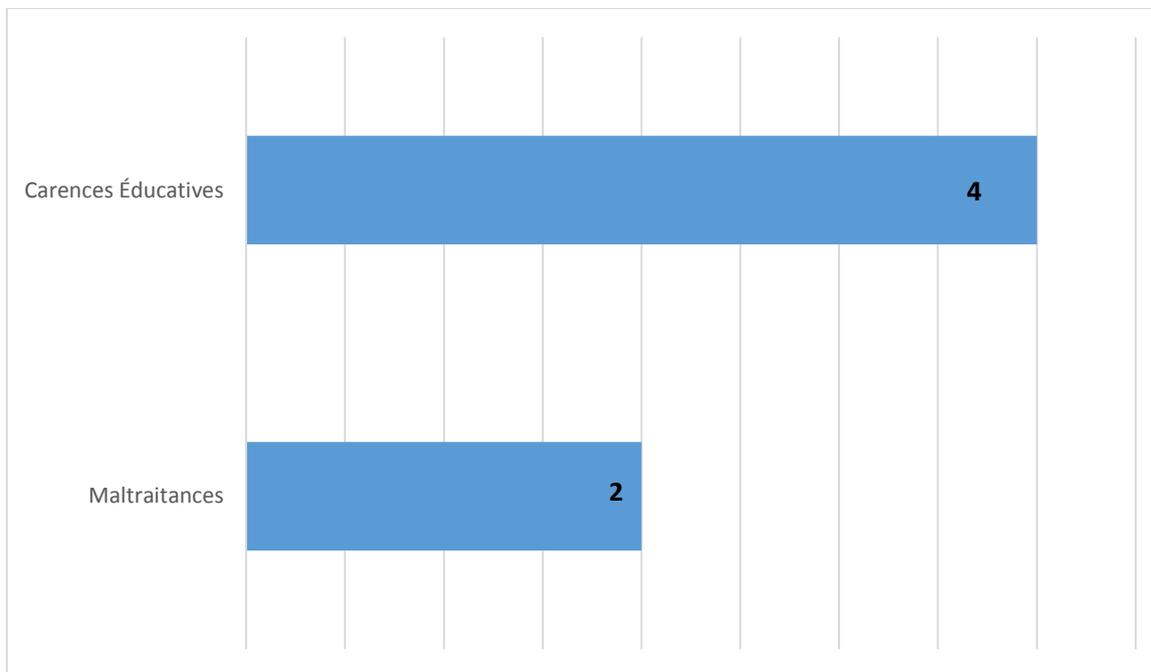
2.2 Genre des mineurs admis en 2021



A noter qu'entre décembre 2020 et le milieu d'année 2021 nous avons accueilli trois fratries. Une fratrie n'a pas pu trouver une orientation dans une même famille d'accueil, car l'un des enfants comporte le trouble du spectre autistique ce qui est dommageable pour cette fratrie et qui ne correspond pas au cadre réglementaire.



2.3 Les origines et motifs des accueils des mineurs pour l'année 2021



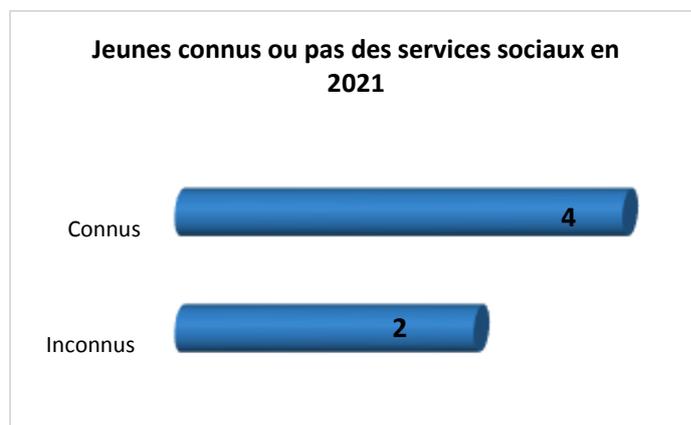
Nous évoquons ici les motifs initiaux de la séparation parent-enfant, les négligences et carences éducatives s'avérant cette année encore être en première ligne.

Nous ne pouvons que souligner à nouveau que, sous le terme « négligences et carences éducatives » se cachent des problématiques parentales complexes où s'imbriquent plusieurs facteurs conduisant à compromettre la parentalité sous ses différents axes : fragilité psychologique, limites intellectuelles, modalités relationnelles inadaptées, addictions, conflits familiaux, instabilité et difficultés d'insertion sociale, etc...

Les accueils aux 3-6 ans, avec les accueils administratifs d'urgence, sont davantage envisagés comme un outil de prévention visant à soutenir la parentalité et surtout permettant l'évaluation rapide des situations.

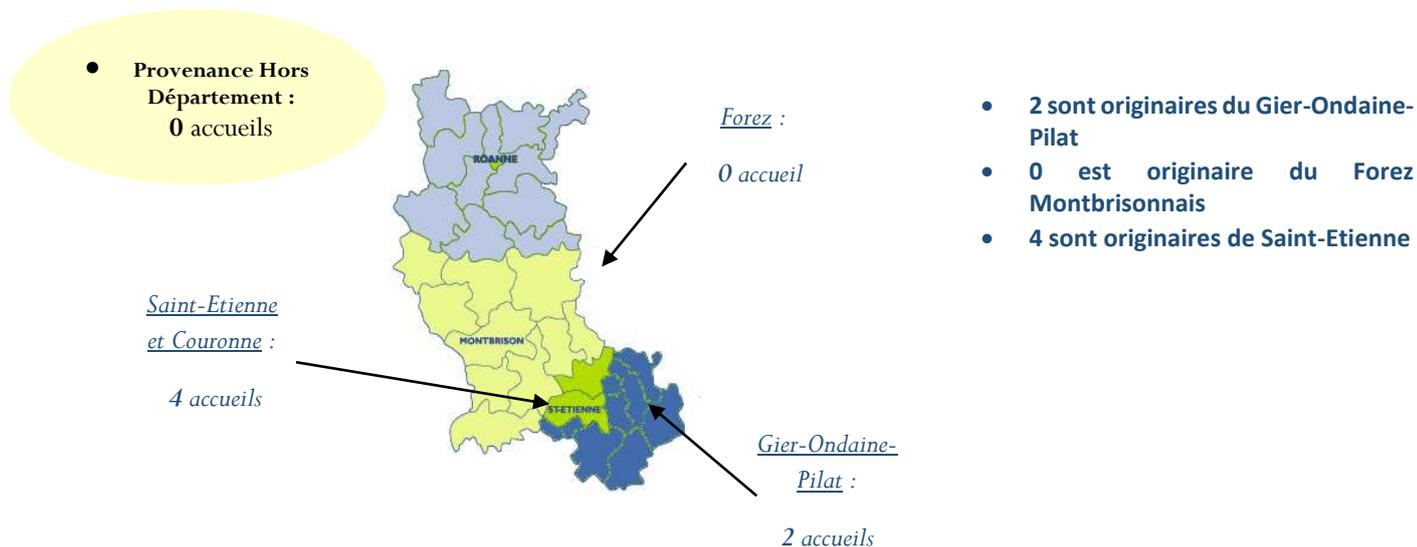
2.4 Les situations connues et inconnues des mineurs accueillis

Cette année nous avons accueilli une fratrie qui n'était pas connue des services de la Direction de la Protection de l'Enfance. Pour toutes les autres situations, les parents sont connus des services. Ils ont bénéficié d'une mesure AEMO qui a été mise en échec. Un parent avait fait l'objet d'un accueil au Centre Parental du FDEF avec son enfant.



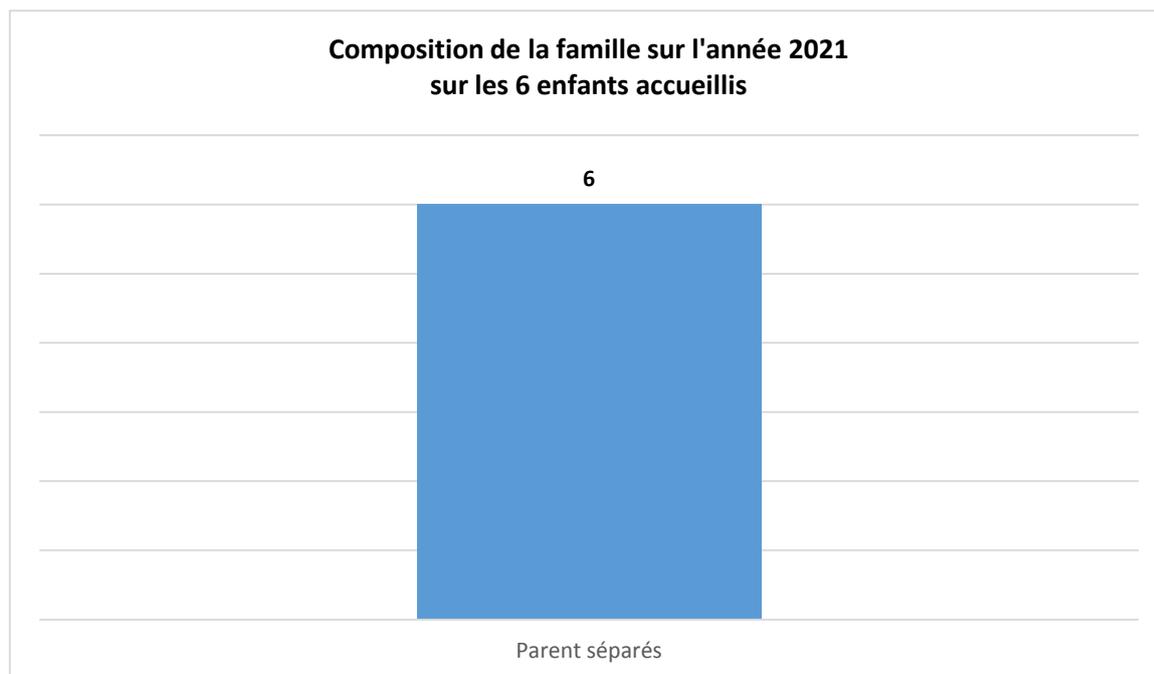
2.5 Origine géographique des enfants accueillis en 2021

Sur les 6 enfants accueillis

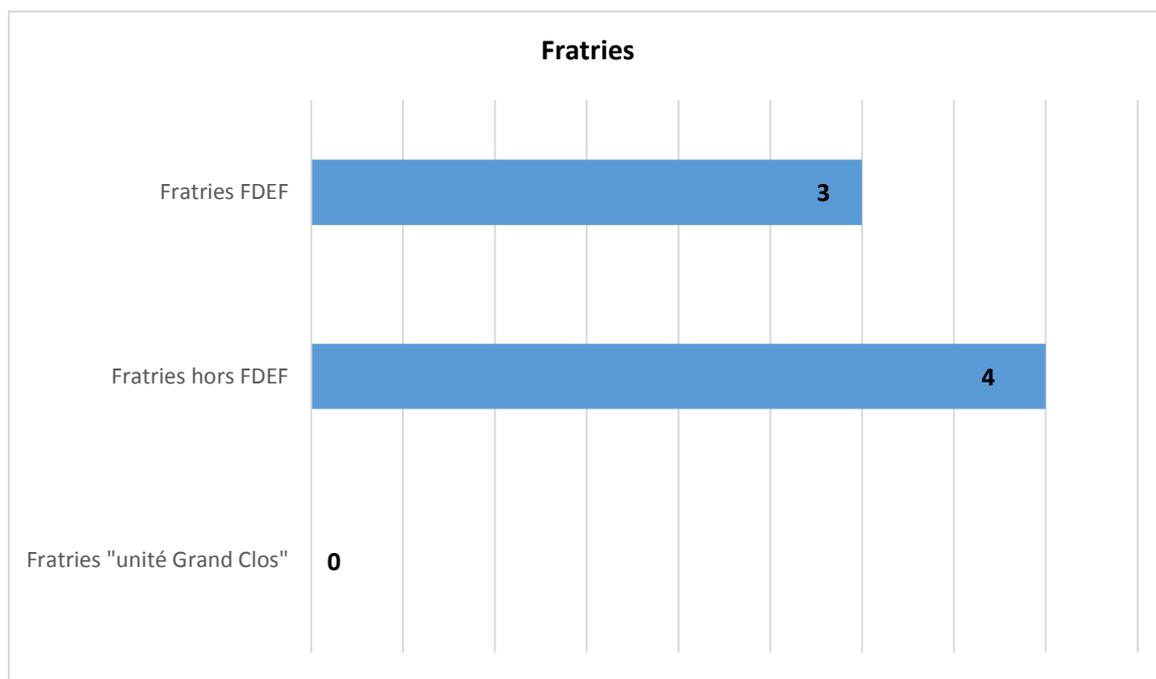


Il apparaît que le service de la Direction de la Protection de l'Enfance du secteur Gier-Ondaine-Pilat n'hésite pas à nous solliciter, malgré l'éloignement géographique que cela représente pour les parents, mettant en avant notre spécificité pour l'accueil de petits et notre savoir-faire pour la gestion de situations familiales complexes. Cette année se sont 2 nouvelles situations GOP que nous avons reçues.

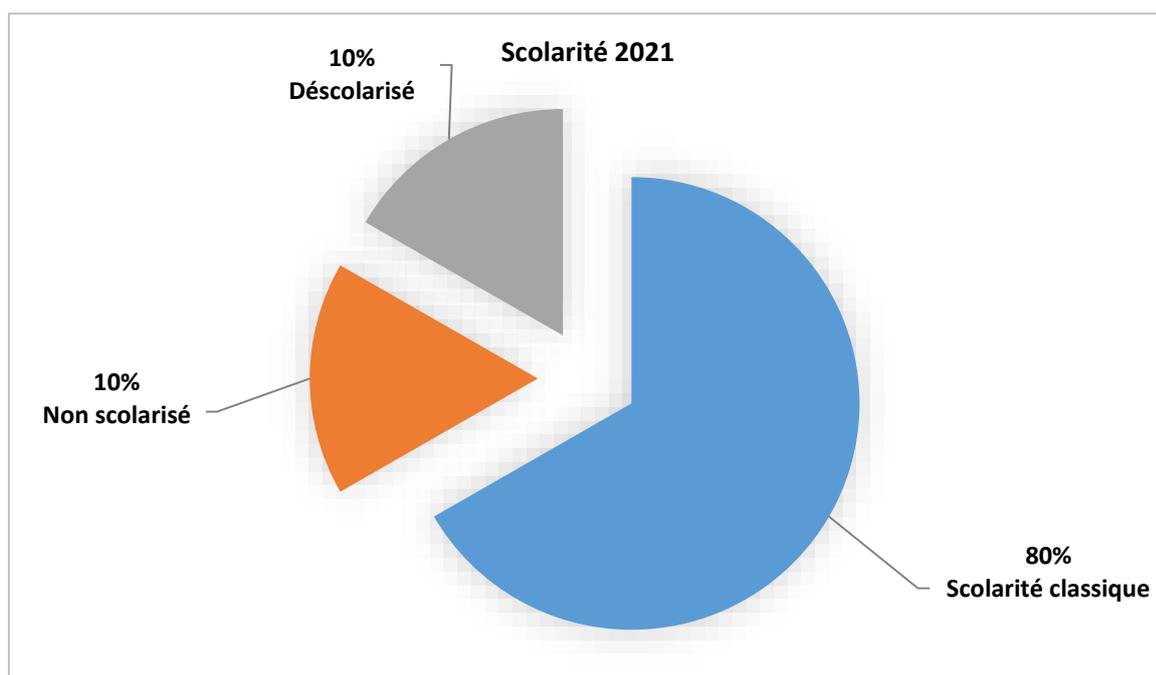
Nous pouvons souligner les difficultés de déplacement de certaines familles non véhiculées avec des incidences, parfois, sur la gestion de leurs droits de visite et un temps de transport conséquent pour les enfants, lors de sorties au domicile.



2.6 Situation familiale des mineurs admis en 2021



2.7 Situation scolaire des mineurs admis en 2021

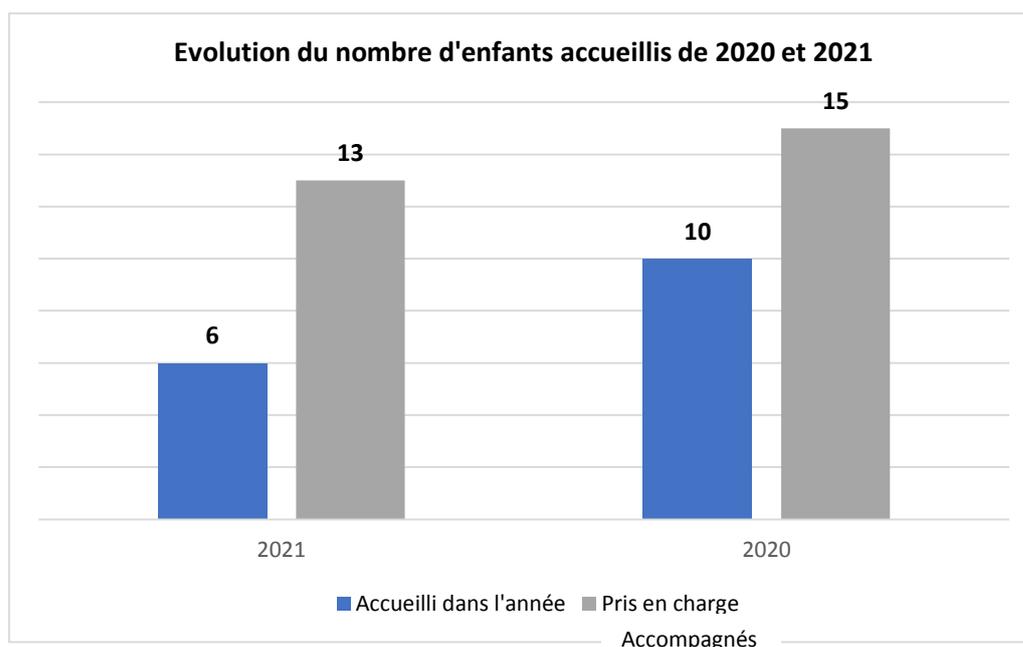


La scolarité classique est à évoquer avec prudence car dans les faits il n'y a eu qu'un enfant qui était à plein temps à l'école. Pour la majorité des enfants la scolarité est à mi-temps.

Sur l'année nous n'avons eu que deux enfants qui ont pu suivre une scolarité « normale ». Un enfant présent sur la structure depuis un an, aux prises avec des troubles envahissants du développement a été « accepté » dans le cadre d'une mesure MDPH, par l'école sur la base de deux demi-journées, en présence d'une AVS. Il a pu bénéficier d'un accompagnement avec l'association EURECAH à raison de deux séances par semaine. Les autres enfants sont, compte tenu des troubles du comportement, à mi-temps à l'école.

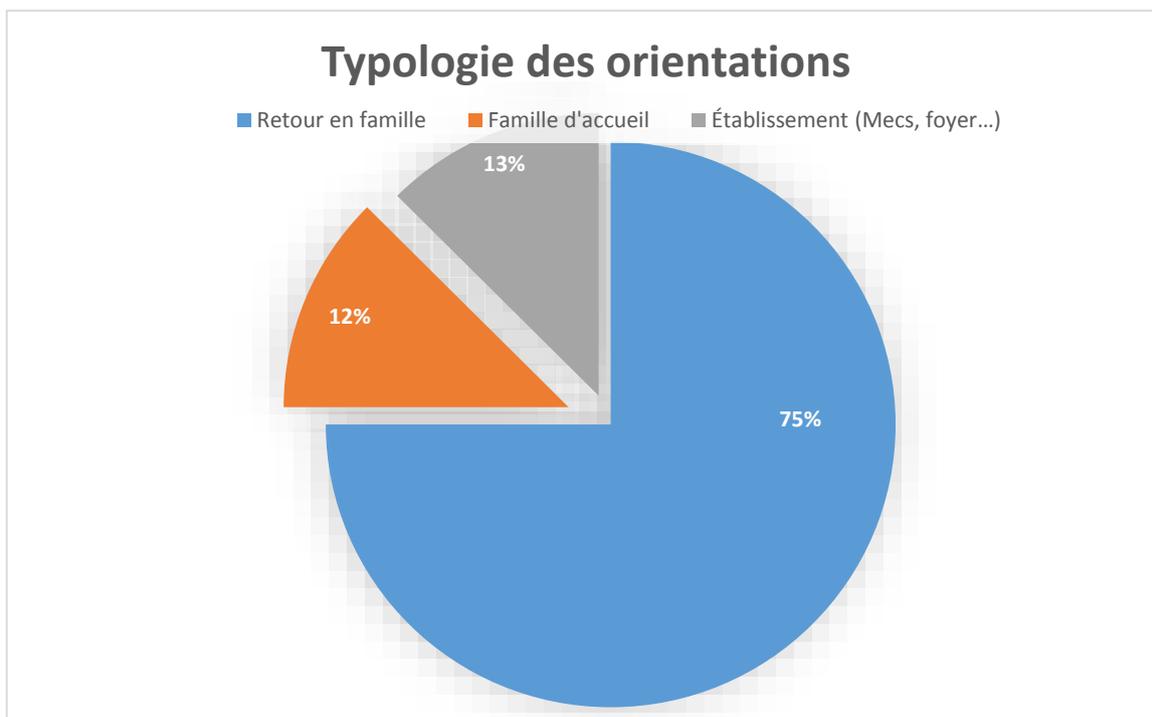
Afin de collaborer au mieux avec nos partenaires de l'Education Nationale un référent école de l'équipe éducative rencontre une fois par trimestre le directeur de l'école. Ces échanges permettent une meilleure compréhension de l'accueil des enfants en protection de l'enfance et des points de vigilance concernant des enfants souvent décrits comme « difficiles » et pour lesquels l'école doit rester un lieu de socialisation et d'ouverture au monde au vu de leurs parcours. Les agents de l'unité se rendent systématiquement disponibles pour les sorties extérieures (cirques, spectacles, sorties en plein air) pour éviter toutes exclusions des enfants, comme cela a pu se faire dans le passé.

3. Le profil des enfants déjà présents au 1er janvier 2020



4. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2021

Les retours en famille concernaient des enfants accueillis en urgence. Cela ne signifie pas pour autant que les situations ne soient pas encore fragiles, sensibles voire même quelque peu préoccupantes. L'orientation en famille est parfois liée au manque de dispositif, comme des séquentiels (familles et internat) qui permettrait à la famille de travailler le retour des enfants progressivement.



Dans tous les cas le juge pour enfants a ordonné une mesure d'assistance éducative.

Cela vient souligner, une fois encore, la difficulté de proposer, et ensuite de trouver des orientations adaptées pour des enfants, certes très jeunes, mais ayant connu des situations traumatiques et un parcours de vie déjà bien chaotique, du fait de leur vécu familial mais aussi parfois d'une succession de lieux de placement, et dont les troubles du comportement sont pour certains, importants.

Cela vient également illustrer la nécessité de prendre le temps de préparer un retour au domicile familial lorsque celui-ci s'avère possible à brève ou moyenne échéance, en préservant l'enfant, d'une nouvelle rupture avec un changement de lieu d'accueil.

5. Projets

Thématique : Grandes Découvertes !

Camps d'été 2021 Camping du Lac des Sapins de CUBLIZE du 10 au 17 juillet : (5 enfants et 2 adultes)

La thématique dominante du camp choisie par l'équipe a été « Les Grandes Découvertes ! » par l'initiation à de nouvelles activités, ambiances, lieux, rencontres...

Ainsi diverses activités ont été organisées : baignade, château de sable et jeux d'eau au lac ; dans un environnement propice à l'éveil des sens. Toutes ces activités invitent à vivre une expérience à la fois ludique et profonde. Elle permet de développer les aptitudes sensorielles du toucher, découvrir activement les matériaux naturels ... (transvasements, pistolet à eau, jeu de ballon, construction dans le sable, apprivoiser la baignade, contrôler sa respiration dans l'eau, se déplacer, flotter...)



Les enfants ont également pu partager une forme d'hébergement collectif tous en étant entre eux avec des adultes référents. Au sein du camping ils ont pu participer à des jeux avec d'autres enfants, favorisant ainsi leurs socialisations. Ces actions sont à renouveler pour permettre aux enfants l'accès aux loisirs.



Projet sensoriel

Le FDEF 42 a souhaité cette année, que des projets communs puissent se construire au sein des unités. Initialement l'unité « Grand Clos » envisageait un projet sensoriel pour permettre aux enfants une découverte qui réponde à leurs besoins. Ce projet a été proposé sur l'unité « Roche la Molière ».



Ainsi les deux unités 3-6 ans de « Roche » et « Grand Clos » ont imaginé et pensé le projet sensoriel en commun. Pour ce faire, les équipes éducatives sont parties de leurs constats puis réfléchi à des objectifs. Les unités ont travaillé en collaboration avec une structure située à BRIVES-CHARENSAC (43) et qui se nomme « Ô 5 sens - pôle multi sensoriel ». C'est un pôle thérapeutique et pédagogique de 0 à 99 ans. Le pôle multi sensoriel « Ô 5 Sens » propose à toutes et à tous des équipements pédagogiques favorisant le bien-être et l'exploration des sens pour ouvrir la communication par les sensations et le mouvement. Le pôle a une superficie de 200m². C'est un espace dédié aux thérapies alternatives, motricité corporelle, éveil sensoriel, snoezelen et luminothérapie.

Constats

Sur chacune des structures, nous accueillons des enfants présentant des carences affectives, des retards de développement sensoriel ou différents troubles (autismes...). Certains enfants ont un rapport au corps compliqué. Ils peuvent être dans une hypersensibilité et peuvent avoir des difficultés à se canaliser. D'autres, peuvent avoir une mauvaise estime d'eux-mêmes. Ils ne savent pas forcément gérer et contrôler leurs émotions. De plus, avec ou sans toutes ces difficultés, la vie en collectivité n'est pas évidente pour tous les enfants.

Tous ces constats ont un impact sur le bien-être psychique des enfants et les empêchent de grandir dans de bonnes conditions.

Objectifs du projet

1) Un espace sensoriel :

Faire prendre du plaisir à l'enfant avec l'aide de différents outils sensoriels (par exemple : des bouteilles sensorielles, des balles de différentes formes ou différentes textures, des coussins, des lampes de différentes lumières, etc.) en lui faisant vivre des expériences gratifiantes et positives.

Créer un moment et un lieu de détente, d'apaisement pour l'enfant.

2) Le développement de l'enfant :

- Permettre la découverte des différents sens (le toucher, l'ouïe, l'odorat, la vue)
- Permettre la découverte des textures, des sensations.
- Travailler la notion du corps
- Avoir un lieu pour continuer à verbaliser les émotions de l'enfant et à enrichir la communication
- Développer les capacités d'attention de l'enfant



3) Le rapport aux autres :

Travailler la relation aux autres, la socialisation, le respect de l'autre et le partage. Un espace sensoriel peut aider l'enfant à entrer en lien avec d'autres enfants.



Apprendre à respecter le matériel mis à disposition de l'enfant. Ce dernier pourra également développer son autonomie et sa prise d'initiative.

Travailler la relation individuelle avec l'adulte. L'enfant aura une proximité avec l'adulte. Nous pourrions être dans « le prendre soin » et « le maternage » avec lui.

Travailler le lien « fratrie »

Ce projet peut être adapté en fonction de chaque enfant, de leur situation et de leur projet personnalisé.

4) Finalité du projet :

La finalité de ce projet sur l'unité « Grand Clos » est d'aménager la salle des visites médiatisées, avec un équipement modulable. L'équipe éducative pourra utiliser cet espace soit en prise en charge individuelle soit en petit groupe.

La finalité de ce projet sur l'unité « Roche-La-Molière » est de compléter leur espace sensoriel avec de nouveaux outils.

Les deux structures seront dans un partage des différentes activités qui seront proposées aux enfants mais également dans un partage de matériel acheté en commun.

Temporalité

Quatre séances ont été organisées associant pour la première fois les enfants de Grands Clos et Roche. Chaque séance a ensuite fait l'objet de discussions avec les enfants et d'expérimentations (activités ludiques).

Conclusion

Ce projet innovant a permis aux enfants de découvrir l'exploration des sens par les sensations et le mouvement. Les enfants ont pu évoluer dans un espace de découverte en toute sécurité.

Conclusion

L'activité de l'unité en matière d'occupation est satisfaisante puisqu'elle est supérieure à 100%. Les enfants accueillis sur « Grand Clos » ont majoritairement connu un parcours en protection de l'enfance, les familles sont souvent dans une précarité économique et sociale qui ne leur permet pas d'exercer leurs fonctions parentales.

La problématique des enfants accueillis sur « Grand Clos » a fait l'objet d'un recrutement d'un agent supplémentaire.

En effet, la plupart des mineurs accueillis ont des troubles de comportements. Un seul des enfants, âgé de sept ans, a pu être diagnostiqué autiste. Cela se traduit pour la majorité d'entre eux par une scolarité à mi-temps. Au cours de l'année deux enfants ont pu aller à l'école régulièrement. Deux dossiers MDPH ont abouti, un est en cours.

Sur les parcours de santé, trois enfants ont pu bénéficier de séances en psychomotricité avec des professionnels extérieurs. Deux d'entre eux avec un suivi en CMP. Des enfants peuvent bénéficier du cumul des prestations.

Les problématiques des enfants les excluent de prestations telles que le centre de loisirs ou la cantine scolaire. La mise en place de projets culturels, de camps ou d'activités de loisirs est l'occasion pour eux de s'ouvrir au monde et de faire de nouvelles rencontres.

Revenons également sur le recul de la pandémie du COVID 19 qui a marqué le rythme et la prise en charge des enfants. En effet la crise sanitaire a permis une meilleure gestion du quotidien, même si les gestes barrières et les précautions sanitaires étaient de rigueur. Les visites avec les parents ont pu reprendre ce qui a été un vrai soulagement pour les familles et pour les enfants.

Il a fallu réfléchir en équipe à la mise en place d'un nouveau lien avec les parents. Réapprendre à communiquer ne s'est pas fait sans difficulté, en effet pour certains parents être présents physiquement dans une salle des familles en médiatisation a pu leur rappeler la mesure de placement.

Pour certains enfants retrouver les familles dans la régularité les ont perturbés, sortir des activités du groupe était mal vécu.

En effet durant la période de crise sanitaire, les enfants ont été plus posés car le seul changement était le roulement des professionnels, plus de sorties, d'accompagnement ou de trajets. Les enfants avaient une forme de « stabilité » que nous ne pouvons pas avoir en dehors du confinement de par nos missions.

Aujourd'hui les choses ont repris leurs places et les enfants comme les familles s'inscrivent dans une même temporalité.



ROCHE LA MOLIERE

23 rue de l'Abbé Duplay - 42230 ROCHE LA MOLIERE

Chef de service :

Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50

nassera.prudhomme@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Cette unité du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur une décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais prioritairement préparé, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Les enfants accueillis font tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement.

A chaque fois, les accueils ont pu être préparés avec, au préalable, ainsi que nous le défendons depuis plusieurs années, une rencontre avec les parents et l'enfant, autour de la visite de la structure et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils réservés respectivement à la famille et à l'enfant sont remis et donc consultés avant l'admission dès que cela est possible.

Si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles l'atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

Missions

Prendre en charge un enfant sur l'unité de Roche la Molière c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.



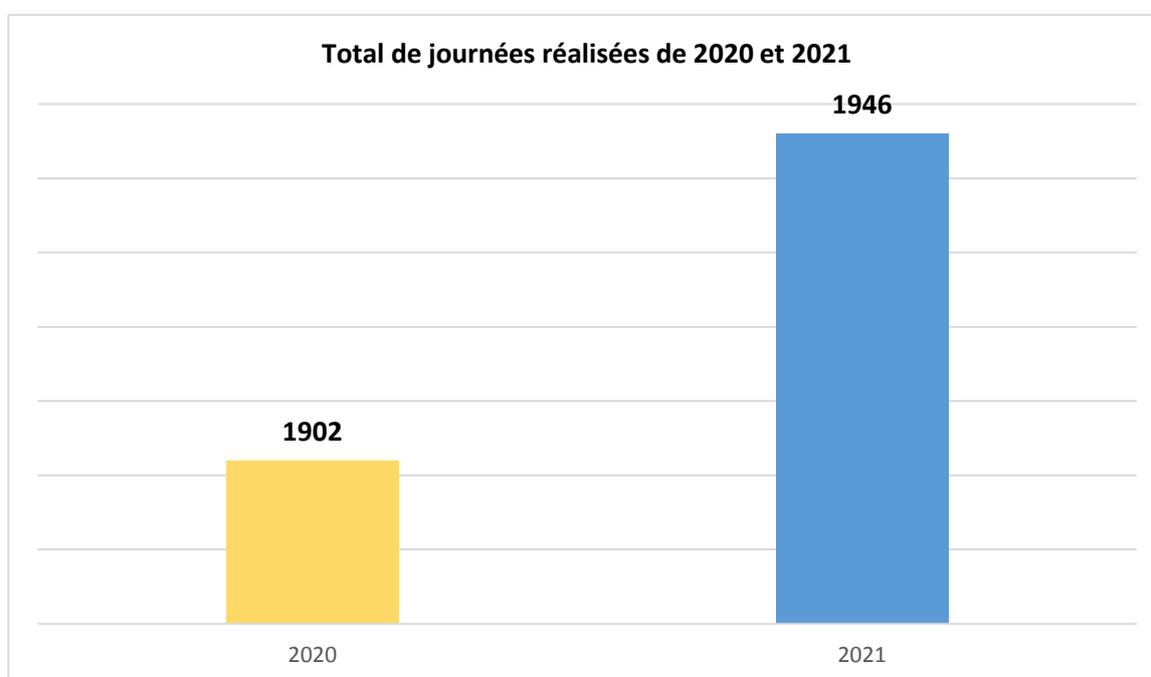
C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique.

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques.

Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.



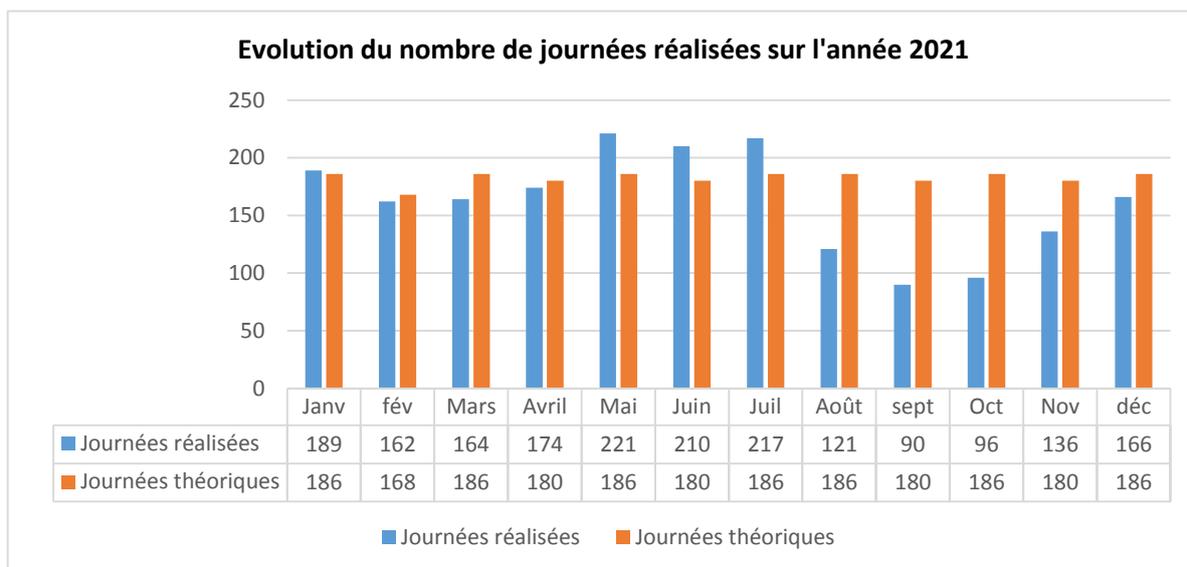
1. L'activité globale de Roche la Molière



L'activité de l'unité « Roche la Molière » présente un taux d'occupation de 89%. La configuration architecturale peut être une première explication, en effet l'unité de Roche ne dispose de trois chambres, l'une d'entre elle est uniquement dédiée à un enfant atteint des troubles du spectre autistique, de ce fait les autres enfants sont répartis dans les deux chambres restantes.

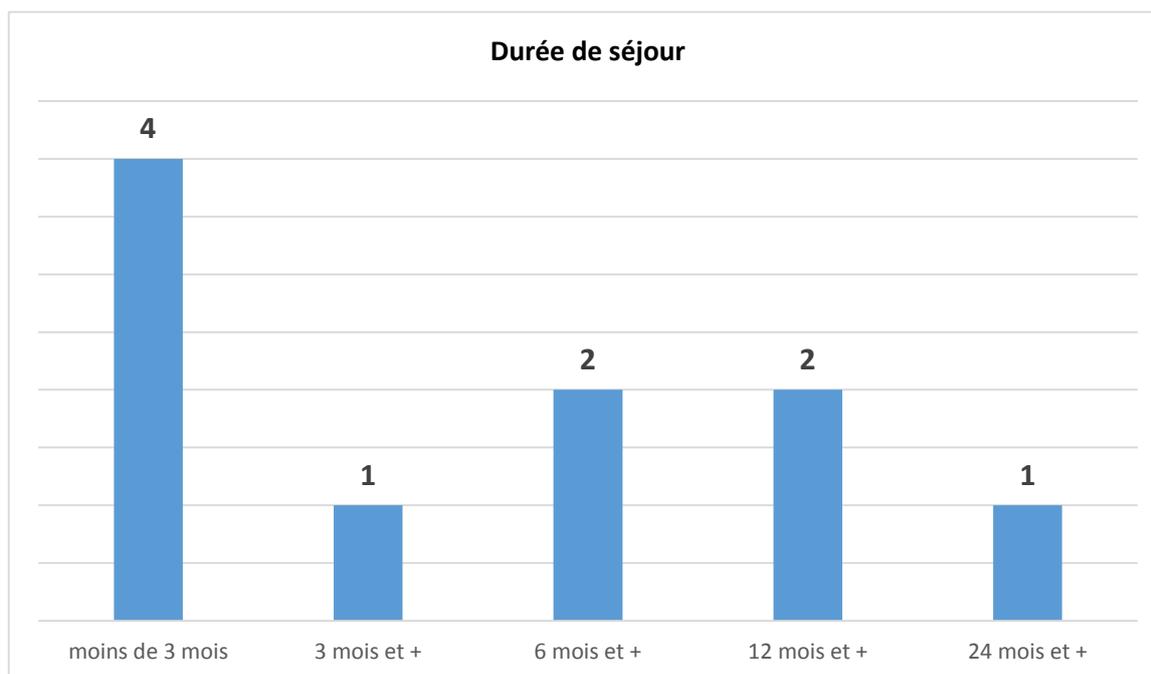
Taux d'occupation en 2020 : 87 %

Taux d'occupation en 2021 : 89 %



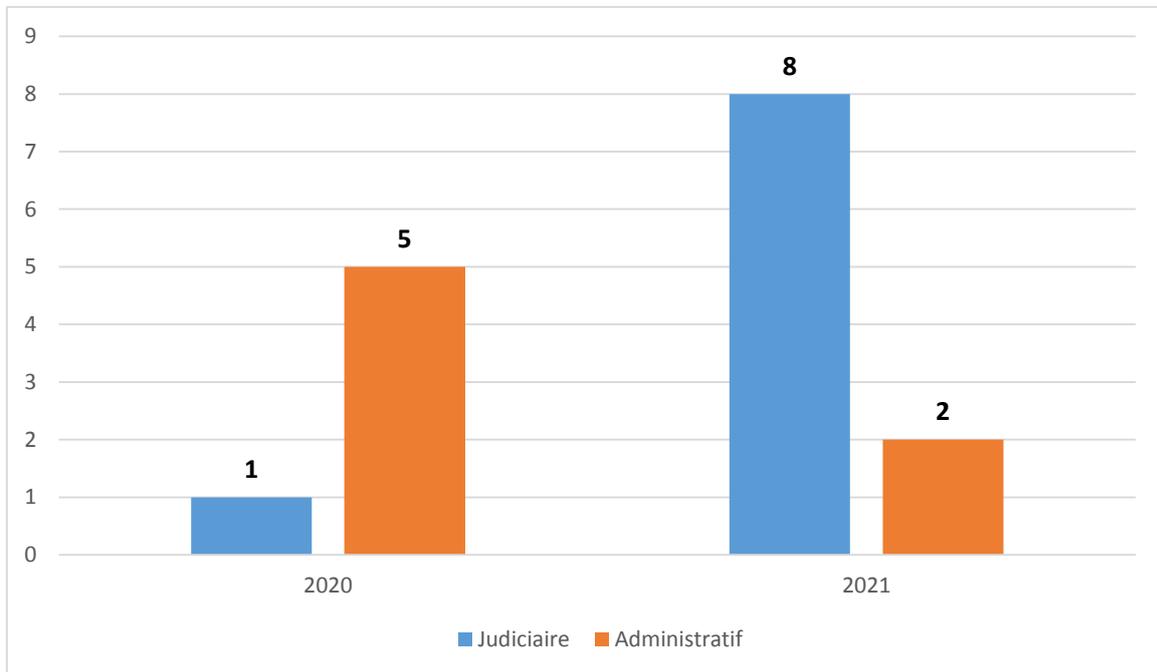
Les longues durées de séjour ont pour origine les difficultés d'orientation, notamment en petite structure ou lorsqu'une famille d'accueil ne peut pas répondre aux besoins des enfants.

Il est à noter qu'un enfant atteint de troubles du spectre autistique est depuis trois ans sur l'unité il a eu 7 ans cette année et la carence d'institution spécialisée, d'internat, ou de FA rend difficile son orientation, malgré plusieurs demandes.



2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Le nombre de mineurs admis en 2020 et 2021 et leurs mesures d'accueil



Majoritairement des enfants sur décision judiciaires. Toutes prises en charge par la Direction de la Protection de l'Enfance, et une seule en délégation.

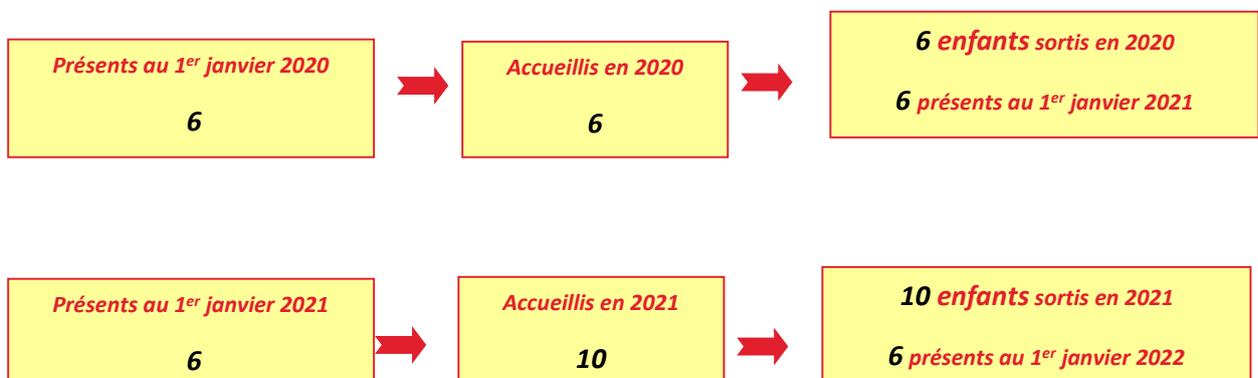
2.2 Genres des mineurs admis en 2021



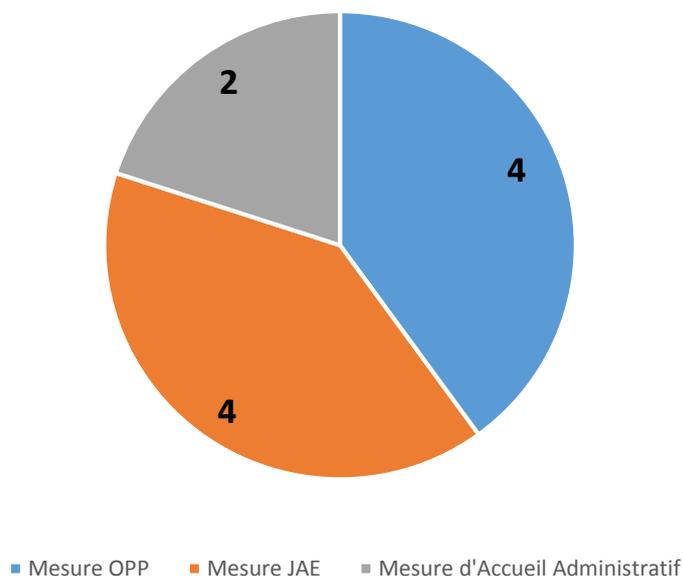
8



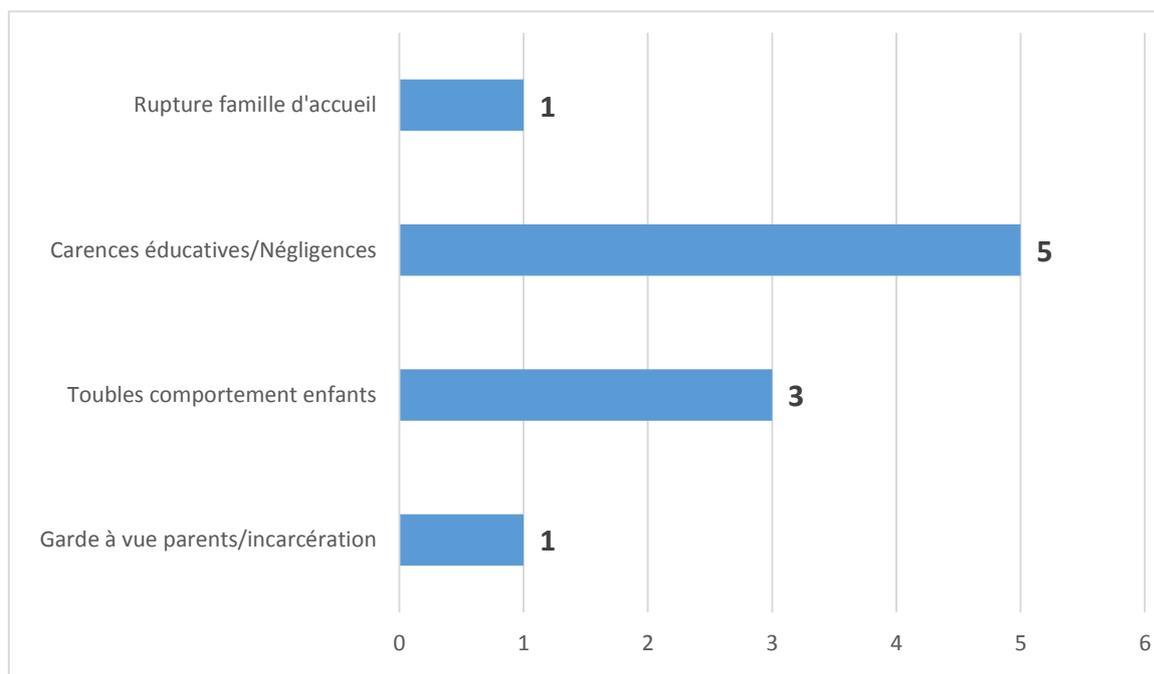
2



Décision de placement des 10 mineurs accueillis



2.3 Les origines et motifs des accueils des mineurs pour l'année 2021



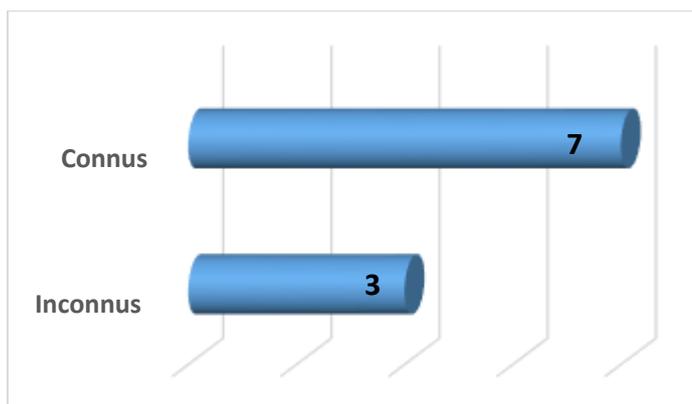
Nous évoquons ici les motifs initiaux de la séparation parent-enfant, les négligences et carences éducatives s'avérant cette année encore être en première ligne.

Nous ne pouvons que souligner à nouveau que, sous le terme « négligences et carences éducatives » se cachent des problématiques parentales complexes où s'imbriquent plusieurs facteurs conduisant à compromettre la parentalité sous ses différents axes : fragilité psychologique, limites intellectuelles,

modalités relationnelles inadaptées, addictions, conflits familiaux, instabilité et difficultés d'insertion sociale, etc...

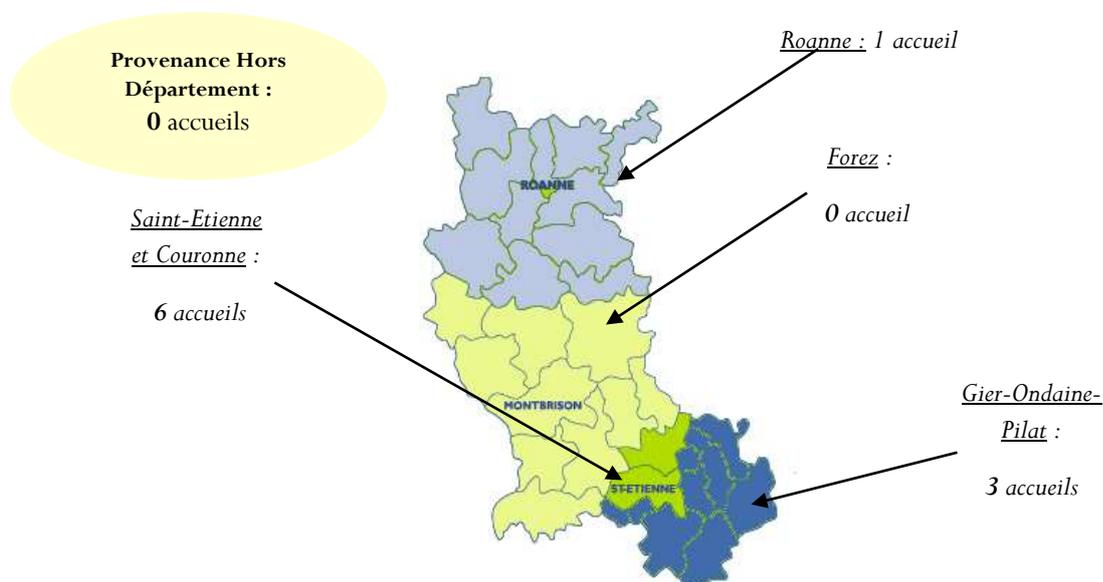
Les accueils aux 3-6 ans, avec les accueils administratifs d'urgence, sont davantage envisagés comme un outil de prévention visant à soutenir la parentalité et surtout permettant l'évaluation rapide des situations.

2.4 Les situations connues et inconnues de la Direction de la Protection de l'Enfance des mineurs accueillis

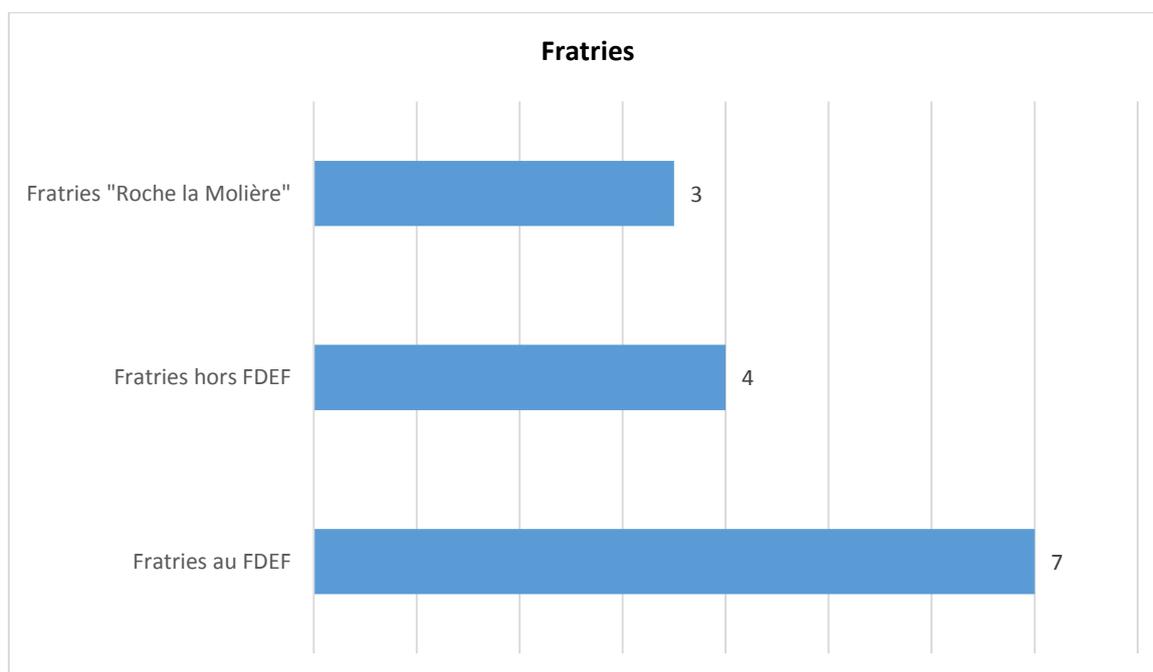
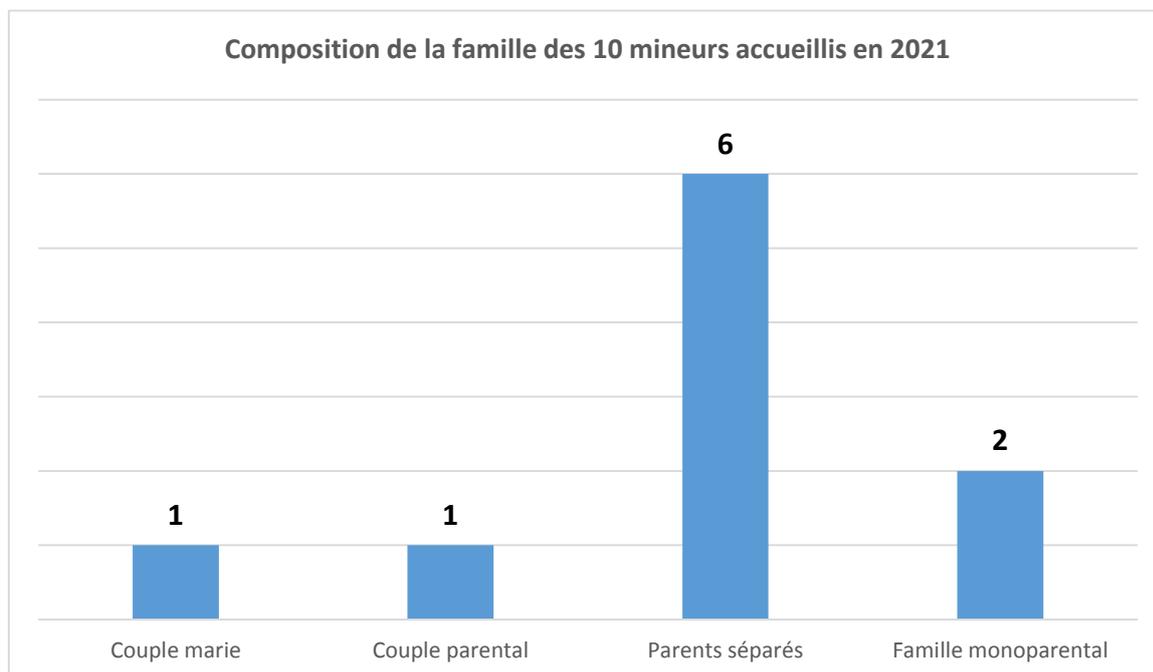


Nous ne pouvons que regretter que les enfants qui sont accueillis ont déjà un parcours en protection de l'enfance.

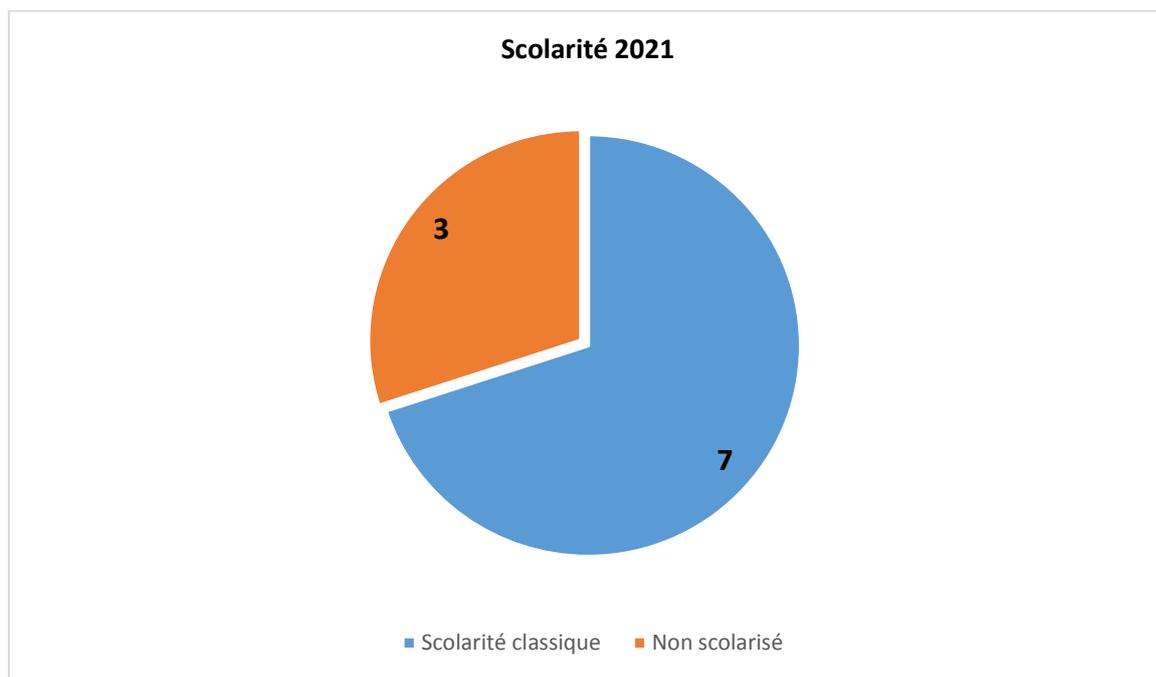
2.5 Origine géographique des mineurs accueillis en 2021



2.6 Situation familiale des mineurs admis en 2020

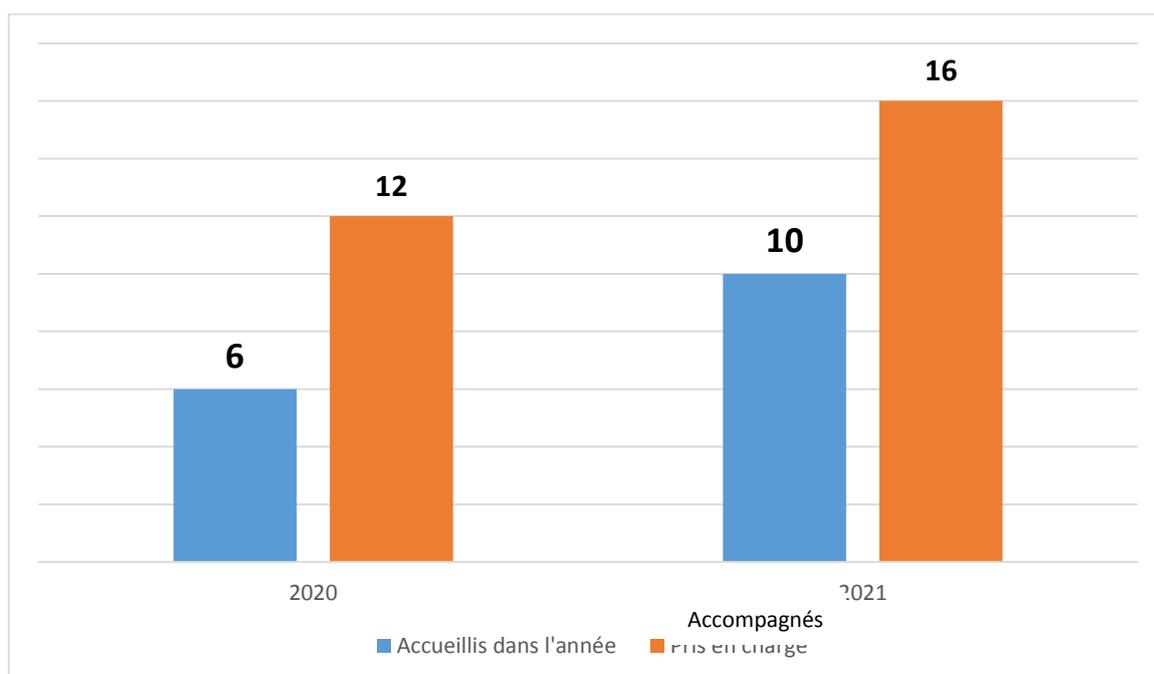


2.7 Situation scolaire des mineurs admis en 2021

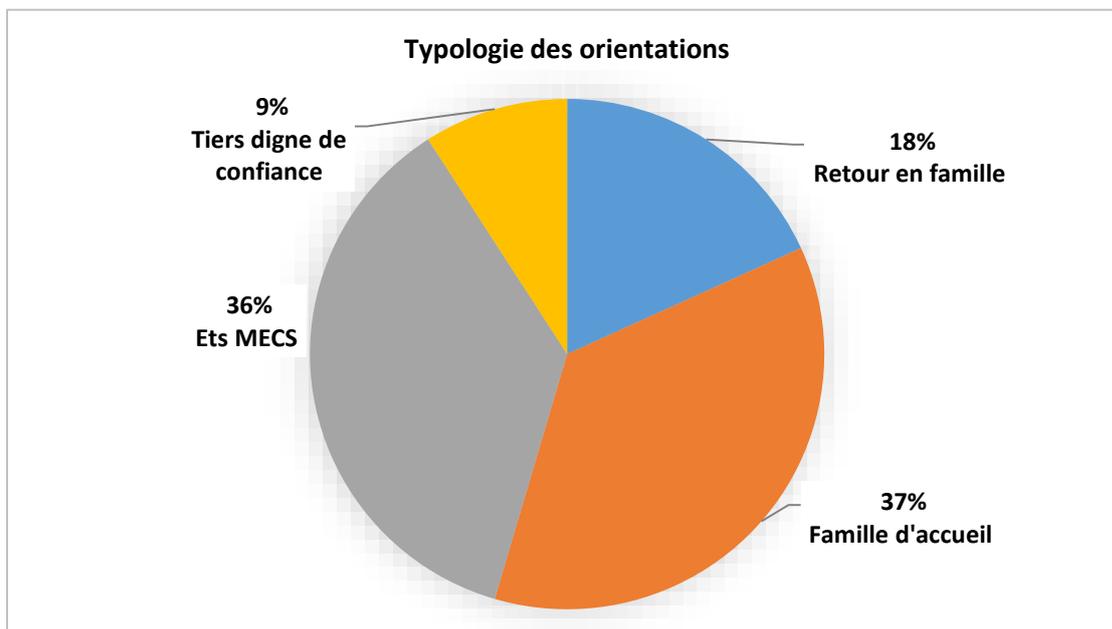


Pour les enfants non scolarisés il s'agit de très courts séjours (moins de quinze jours). Les enfants qui ont été accueillis ensuite sont tous scolarisés dans un parcours « normal ».

3. Le profil des mineurs déjà présents au 1er janvier 2021



4. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2021



Les familles d'accueil et les MECS représentent la majorité des orientations, ce qui est tout naturel au vu de l'âge des enfants. Alors que le retour en famille est peu envisagé, sans doute l'impossibilité de proposer des formes de séquentiels qui seraient à réfléchir pour penser le retour en famille.

5. Les Projets

PROJET PARTENARIAL « BABY PONEY » ENTRE LE CEPR ET LE FDEF

L'unité « Roche la Molière » propose aux enfants, une activité ludique et de découverte, le baby poney et ce dès l'âge de trois ans. Cette activité se déroule sur 12 séances dans l'année en raison de deux heures (cela comprend le soin autour du poney et la balade en main).

L'enfant découvre l'animal et découvre son corps avec le poney en mouvement, au travers de mises en situation adaptées à son âge.

Grâce à la médiation du cheval, différentes formes d'accompagnement et/ou de soins sont apportés aux enfants accueillis au FDEF. De surcroit, l'enfant apprend à respecter l'animal, les différentes consignes, le matériel et l'environnement de l'animal.

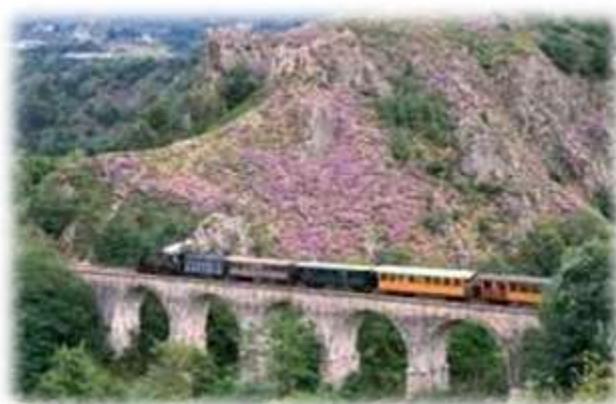
Camp Eté 2021 du 24 au 30 Juillet

L'équipe a opté pour cette année, une semaine de vacances dans la Drôme, entre nature et découverte du patrimoine.

Le camping se situe à St Donat sur l'Herbasse, sur la base de loisirs du lac de Champos, pratiquement les pieds dans l'eau !

Hébergement dans 2 mobil-homes, ce qui nous permet de séparer le groupe de 6 enfants en deux groupes. Les enfants vivent en effet leur quotidien à 6 et sont rarement en petit groupe.

L'objectif principal de la semaine « hors les murs » était de permettre à chaque enfant de sortir de ce quotidien, en découvrant et pratiquant des activités connues ou inédites pour la plupart d'entre eux.



Ainsi, nous avons prévu la visite du Palais idéal du Facteur cheval à HAUTERIVES (26) ainsi que le Mastrou, petit train de l'Ardèche qui propose un circuit jusqu'au plateau ardéchois (07) Le château musée de Tournon-sur-Rhône (07) du XIV siècle sera une des sorties culturelles prévues.

Le reste de la semaine les enfants ont profité des joies de la baignade et des balades au cœur de la Drôme.



Conclusion

Les enfants accueillis sur « Roche la Molière » ont majoritairement connu un parcours en protection de l'enfance, les familles sont souvent dans une précarité économique et sociale qui ne leur permet pas d'exercer leurs fonctions parentales.

L'unité de Roche la Molière a accueilli sur l'année une moyenne de cinq enfants, car comme évoqué précédemment l'architecture ne présente que trois chambres dont une occupée par un seul enfant atteint du trouble du spectre autistique, pour autant le taux d'occupation est de 89%.

La majorité des enfants qui ont été accueillis ont été scolarisés à plein temps sauf un enfant qui a trouvé une orientation en IME en juin 2021, avant cela il disposait d'un accompagnement avec l'association EURECAH pour trois jours par semaine, ainsi qu'un renfort éducatif de 50 %, financé par le FDEF. Tous les autres enfants peuvent accéder à des activités extérieures, comme l'inscription en centre de loisirs durant les petites et grandes vacances.

Une scolarité normale, la possibilité d'expérimenter la rencontre par le biais de projets culturels ou de loisirs (sensoriels, camps d'été, activité poney), sont autant d'espace et de rencontre avec d'autres éléments importants dans le développement des enfants.

Revenons également sur le recul de la pandémie du COVID 19 qui a marqué le rythme et la prise en charge des enfants. En effet la crise sanitaire a permis une meilleure gestion du quotidien, même si les gestes barrières et les précautions sanitaires étaient de rigueur. Les visites avec les parents ont pu reprendre ce qui a été un vrai soulagement pour les familles et pour les enfants.

Il a fallu réfléchir en équipe, la mise en place d'un nouveau lien avec les parents. Réapprendre à communiquer ne s'est pas fait sans difficulté, en effet pour certains parents être présent physiquement dans une salle des familles en médiatisation a pu leur rappeler la mesure de placement.

Pour certains enfants retrouver les familles dans la régularité les ont perturbés, sortir des activités du groupe était mal vécu.

En effet durant la période de crise sanitaire, les enfants ont été plus posés car le seul changement était le roulement d'éducateurs, plus de sorties, d'accompagnement ou de trajets. Les enfants avaient une forme de « stabilité » que nous ne pouvons pas avoir en dehors du confinement de par nos missions.

Aujourd'hui les choses ont repris leurs places et les enfants comme les familles s'inscrivent dans une même temporalité.



BENOIT CHARVET

12 Impasse Benoit Charvet - 42000 SAINT ETIENNE

Chef de service :

Marie-Aline FARDEAU

☎ : 06-73-48-75-98

ma.fardeau@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Nous accueillons 12 enfants, garçons et filles, de 6 ans à 14 ans. Mais, du fait de l'accueil des fratries, nous admettons des enfants de 2 à 6 ans et des adolescents de plus de 14 ans. Durant l'année 2013, un changement important s'est imposé dans l'accompagnement des familles au foyer. La Direction de la Protection de l'Enfance nous a délégué le travail d'accompagnement des familles. Nous avons bénéficié de 40% de temps de travail supplémentaire d'un éducateur spécialisé. Nous avons décidé de ne pas spécialiser un éducateur et avons réparti l'accompagnement par l'ensemble de l'équipe éducative.

Durant l'accompagnement d'un enfant au sein du F.A.O, l'équipe effectue un travail d'évaluation des effets liés à l'introduction de la séparation de l'enfant de son milieu naturel. Engagée auprès de l'enfant et de sa famille, l'équipe interdisciplinaire tente de comprendre et de participer à la résolution éventuelle de la crise familiale qui a conduit à une séparation, en mesurant les possibilités d'évolution de la situation.

Ce temps d'accueil, d'accompagnement, d'observation de l'enfant mais aussi « du lien » avec sa famille est un temps crucial pour son devenir. Nous allons pouvoir mesurer les effets de la séparation sur son comportement ainsi que sur celui de sa famille. Cette mesure va nous indiquer, au-delà de la problématique de danger, l'accompagnement nécessaire pour l'enfant et sa famille. En effet, à partir des éléments de danger que l'enfant rencontre dans sa famille, nous devons prendre en compte la capacité de l'enfant à vivre hors de son milieu naturel, hors de la problématique familiale.

Cette observation nous indiquera l'orientation de l'enfant dans une famille d'accueil, une Maison d'Enfants à Caractère Social, un lieu de vie ou un retour dans sa famille avec un dispositif d'accompagnement le plus souvent.

Missions

Les missions du FAO benoit Charvet sont clairement définies : accueillir les enfants, les observer et leur proposer une orientation, en lien avec leur projet individualisé et en concertation avec les services départementaux de la Direction de la Protection de l'Enfance et les parents.

L'équipe : Pour effectuer ces missions, une équipe pluridisciplinaire accompagne les enfants accueillis. Elle est composée de 9 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs, d'un 0.5 psychologue, d'un 0.5 ETP d'infirmière, de 2 ETP maîtresse de maison et d'un chef de service. A noter qu'à partir de septembre 2021, l'embauche de 2ETP jusqu'à la fin d'année en CDD est venue renforcer l'équipe en place afin de consolider les professionnels en poste.

En effet, durant l'année 2021, face à une situation sanitaire difficile un grand nombre de collaborateurs est venu au FAO Benoit Charvet. Le départ et l'arrivée de nouveaux agents (chef de service, éducateurs...) a exigé l'impulsion d'une nouvelle dynamique, pour une meilleure cohésion d'équipe. Le thème « Règles de vie en collectivité » au sein du service a été plébiscité par l'ensemble des

professionnels afin d'harmoniser les pratiques tout en tenant compte de l'individualisation des objectifs d'accompagnements de l'enfant. C'est dans ce contexte que durant trois jours consécutifs, au cours de la deuxième semaine de vacances scolaires de la Toussaint, en 2021, nous avons mis en place des temps de travail autour des règles de vie au FAO Benoit Charvet.

A partir de temps de réflexion en sous-groupe, nous avons élaboré un déroulé « d'une journée type » durant la semaine scolaire, le temps des week-ends et des semaines vacances scolaires. En effet, le rythme de l'enfant est à prendre en considération autour des temps scolaires ainsi que des temps de week-ends où pour un grand nombre d'enfants, le retour au domicile parental ou les visites des parents sont prioritaires et attendus.

De ces trois jours de formation interne, les liens professionnels se sont resserrés, les attendus individuels ont pu se penser ainsi que renforcer l'adhésion du groupe face aux diverses réponses éducatives auprès d'enfants demandant attention et cohérence.

Durant ces trois jours, les enfants accueillis ont pu, soit retourner au domicile (quand le placement judiciaire l'autorise) soit partir en mini- camp au bord de la méditerranée, séjour organisé par deux professionnels de l'équipe. Cinq enfants (sur les 10 accueillis à ce moment) sont partis en gîtes de groupe pour découvrir la mer aux alentours de Marseille, la pêche, des moments de partages en petit groupe. Pour quelques enfants, la vue de la mer méditerranée était une première !



Enfants et éducateurs sont revenus réjouis d'avoir partagé des moments conviviaux, de découvrir des enfants investis et pleins de ressources dans le quotidien et lors de visites des lieux.

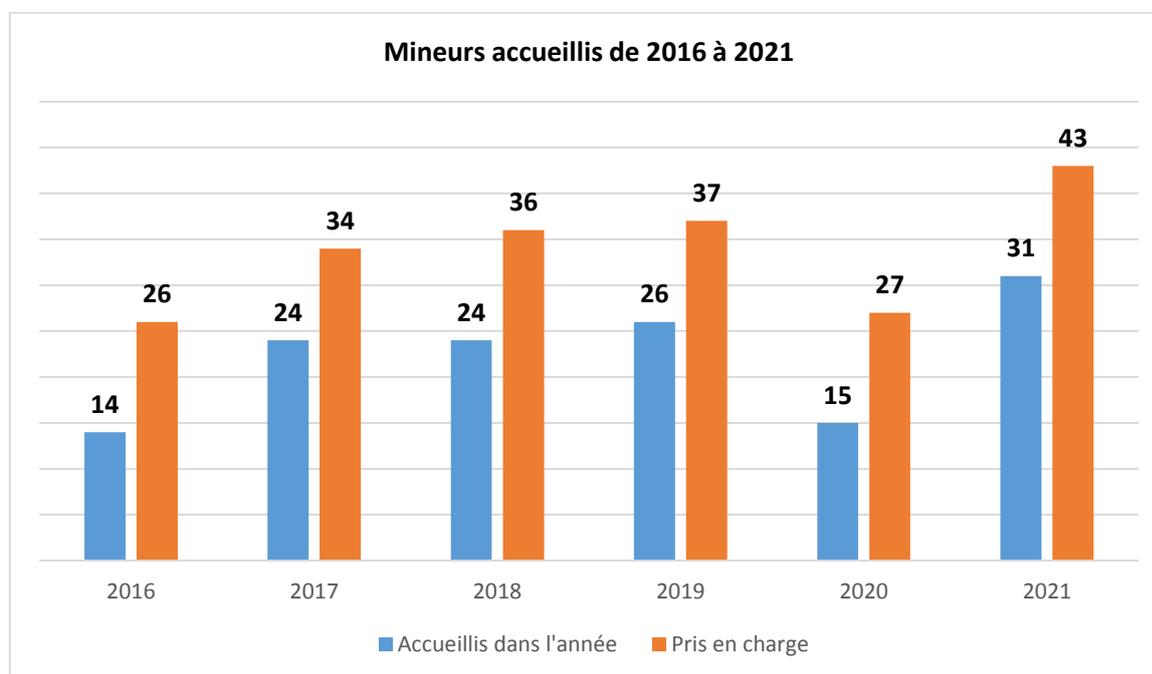
Cette période, tant pour les enfants que pour l'ensemble de l'équipe de Benoit Charvet a été un moment efficient pour promouvoir une vie collective de qualité tout en garantissant un accueil et un accompagnement personnalisé pour chacun des enfants accueillis.

1. L'activité globale de Benoit Charvet

L'accueil au FAO Benoit Charvet a été plus important pour l'année 2021. La situation sanitaire étant moins contraignante en 2021, il a été plus aisé de répondre favorablement à la demande d'accueil en urgence.

A noter également le souhait de pouvoir orienter et sortir des enfants accueillis depuis plusieurs mois, voire années.

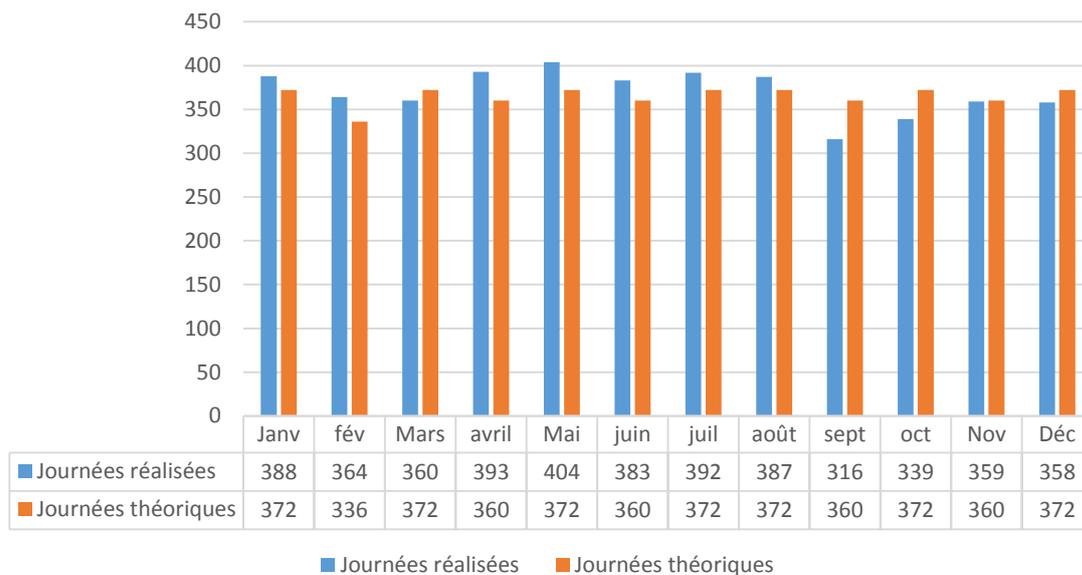
L'équipe éducative du FAO benoit Charvet mène un travail d'observation de l'enfant et de sa situation familiale durant un séjour n'excédant pas quelques mois -de 3 mois à 6 mois – selon les ordonnances de placement. Cependant, ce travail peut demander davantage de temps, la situation familiale ne permettant pas un retour pour l'enfant au domicile ou une orientation auprès d'un autre lieu d'accueil.



Taux d'occupation en Accompagnés

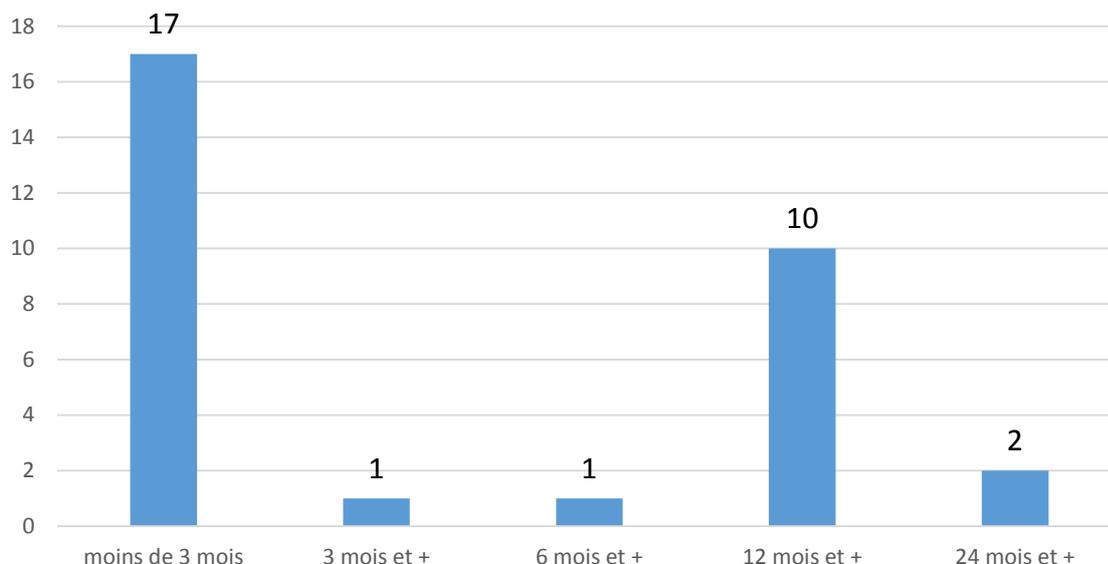
Taux d'occupation en 2021 : 101 %

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2021



■ Journées réalisées ■ Journées théoriques

Durée de séjour des mineurs accueillis

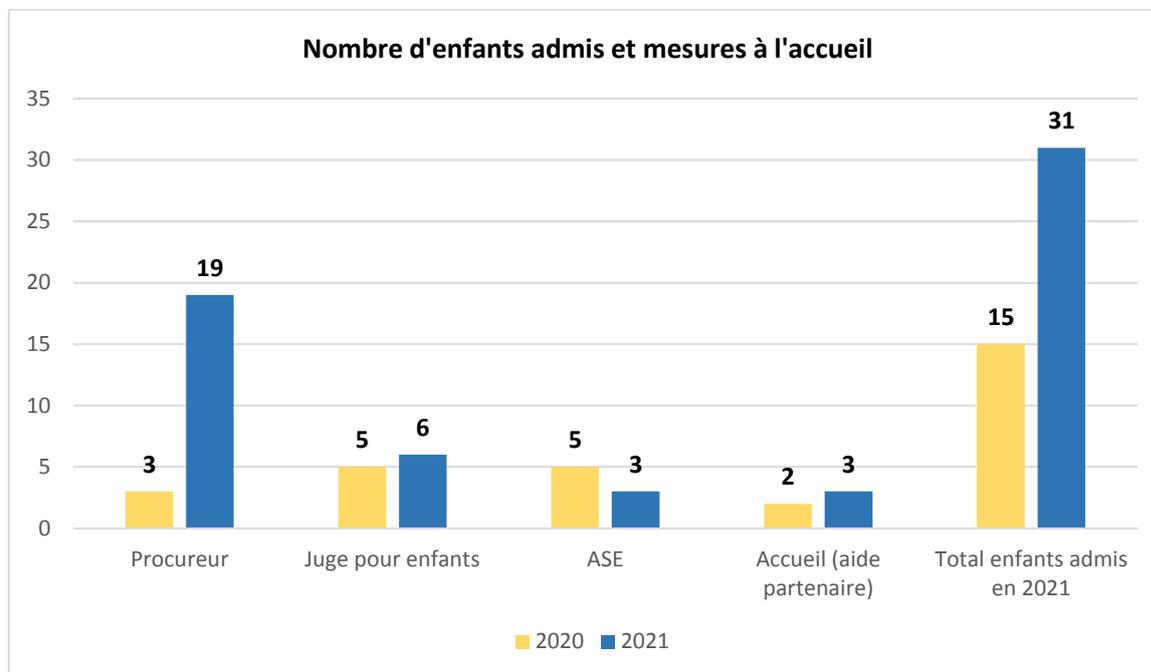


Sur 31 enfants accueillis au cours de l'année 2021, malgré une forte proportion d'enfants avec un séjour de moins de 3 mois, nous pouvons constater que 12 enfants avec un séjour dépassant 12 mois sont toujours en attente de sortie du FAO. Considérant que l'accueil en urgence répond davantage à un accueil sans délai consécutif à une situation de crise et/ou à un risque de danger avéré, la présence au-delà de 12 mois est à interroger. En effet, après une période d'observation, l'objectif de l'accueil en urgence est de proposer une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune et un éventuel retour en famille. Ainsi, la présence de l'enfant au-delà des 12 mois s'explique par un travail d'observation non suffisamment abouti et/ou une orientation pensée par l'équipe pluridisciplinaire sans solution de lieu correspondant au besoin de l'enfant.

Une attention est donc portée durant l'année 2021 auprès des situations d'enfants présents au-delà de 12 mois afin de trouver des lieux adaptés aux objectifs d'orientation. Ceci implique un travail accru auprès des partenaires, de la Direction de la Protection de l'Enfance et des familles.

2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Le nombre de mineurs admis en 2021 et les mesures à l'accueil



2.2 Age et genre des mineurs admis en 2021



17



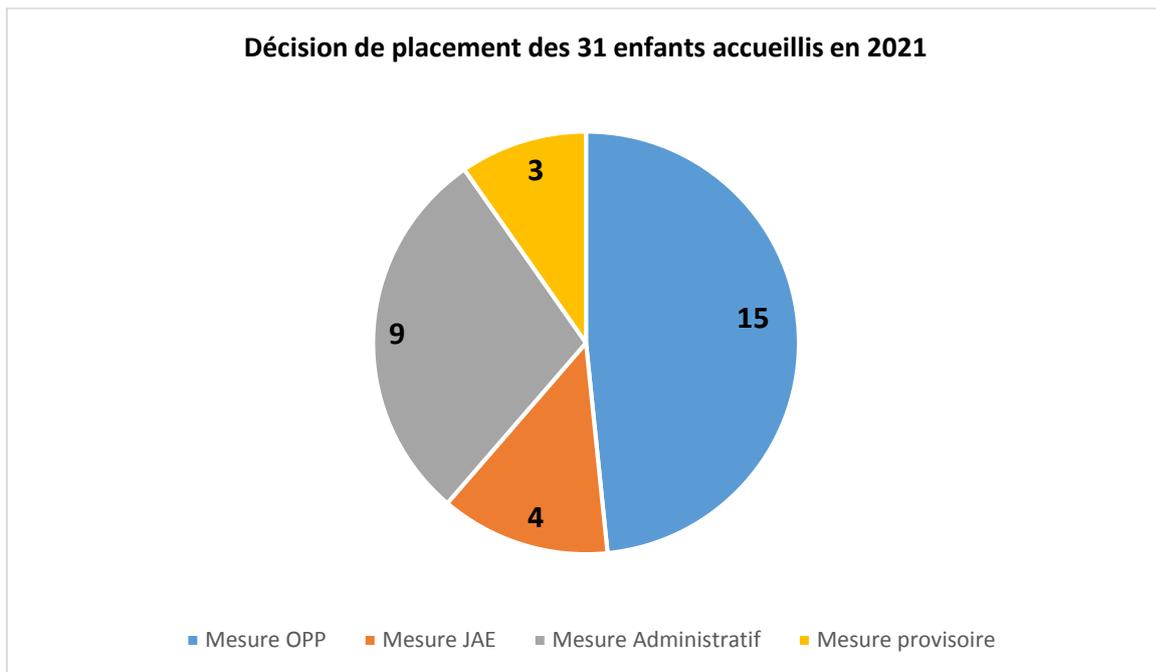
14

Le FAO Benoit Charvet accueille 6 garçons et 6 filles, au vue de l'architecture du bâti et du projet de service. A noter que la demande d'accueil concerne davantage les jeunes adolescents. Dans ce contexte, l'architecture des lieux (chambre double, coté « garçon » et coté fille ») a pu conditionner l'accueil de l'enfant par un refus ou un report de l'accueil, afin de répondre le plus justement à la mise en sécurité de l'enfant au FAO.

31 mineurs accueillis dont 17 de genre masculin et 14 de genre féminin

22 mineurs de 6 à 12 ans

9 mineurs de 12 à 16 ans

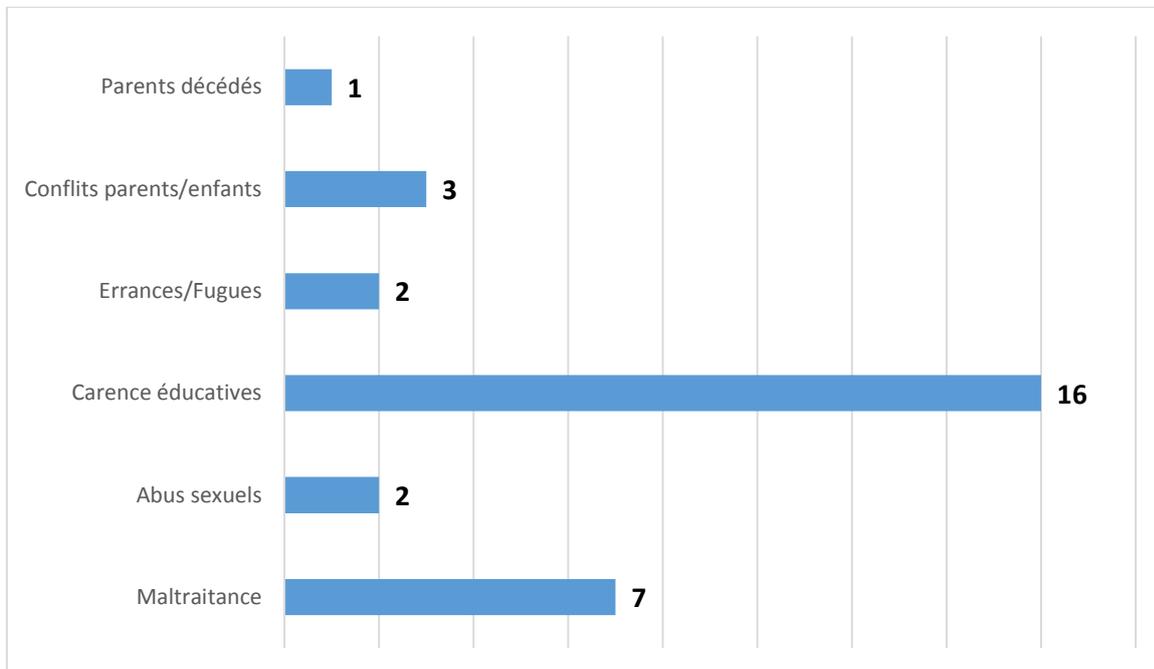


Si une majorité des accueils sont ordonnés par des Ordonnance de Placement Provisoire, les placements sont, dans la majorité des cas, suivis d'un Jugement d'Assistance Educative.

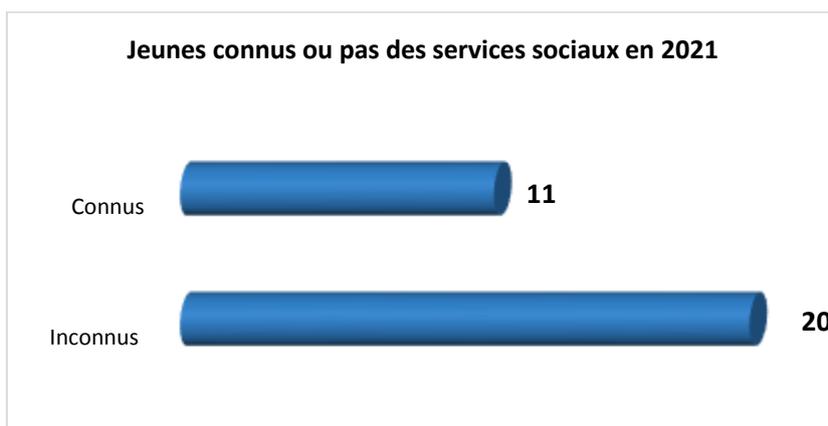
2.3 Les origines et motifs des accueils des mineurs pour l'année 2021

Lorsque les parents traversent des périodes difficiles, il leur est parfois impossible d'exercer pleinement et de manière adaptée leur autorité parentale. L'enfant peut alors être en danger au sein de sa famille, parce que ses parents ne s'occupent pas suffisamment de lui ou encore lorsqu'il y a des maltraitances ou des violences . Dans ces cas-là, pour protéger l'enfant, le placement est une réponse de protection judiciaire qui retire un mineur de sa famille lorsque son milieu familial n'est pas en mesure de garantir sa santé, sa sécurité ou sa moralité ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Les carences éducatives sont les premières causes du placement de l'enfant au FAO Benoit Charvet. A noter que d'autres causes telles que les conflits parents/enfants peuvent s'ajouter aux carences éducatives. Plusieurs causes peuvent être à l'origine du placement.



2.4 Les situations connues et inconnues des mineurs accueillis



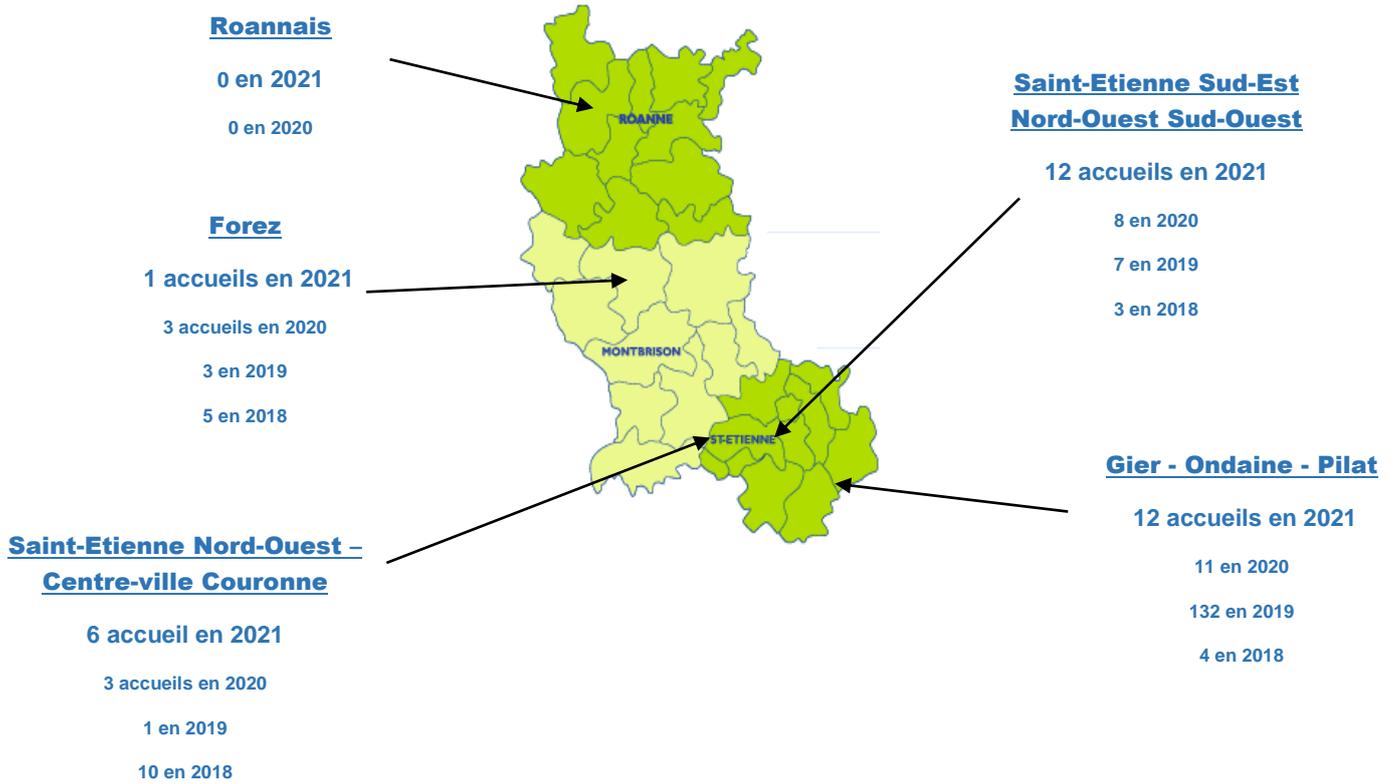
L'accueil en urgence peut être :

- Immédiat et sans délai pour les mineurs concernés par une décision judiciaire (OPP) ou administrative (Accueil provisoire ou mise à l'abri)
- Concerté, pour des mineurs accueillis en établissement ou en famille d'accueil et pour lesquelles la situation justifie une nouvelle période d'observation pour une redéfinition d'un projet. La demande d'admission est alors motivée par une demande d'expertise et de regards croisés dépassant le cadre de la simple gestion d'une rupture de placement.

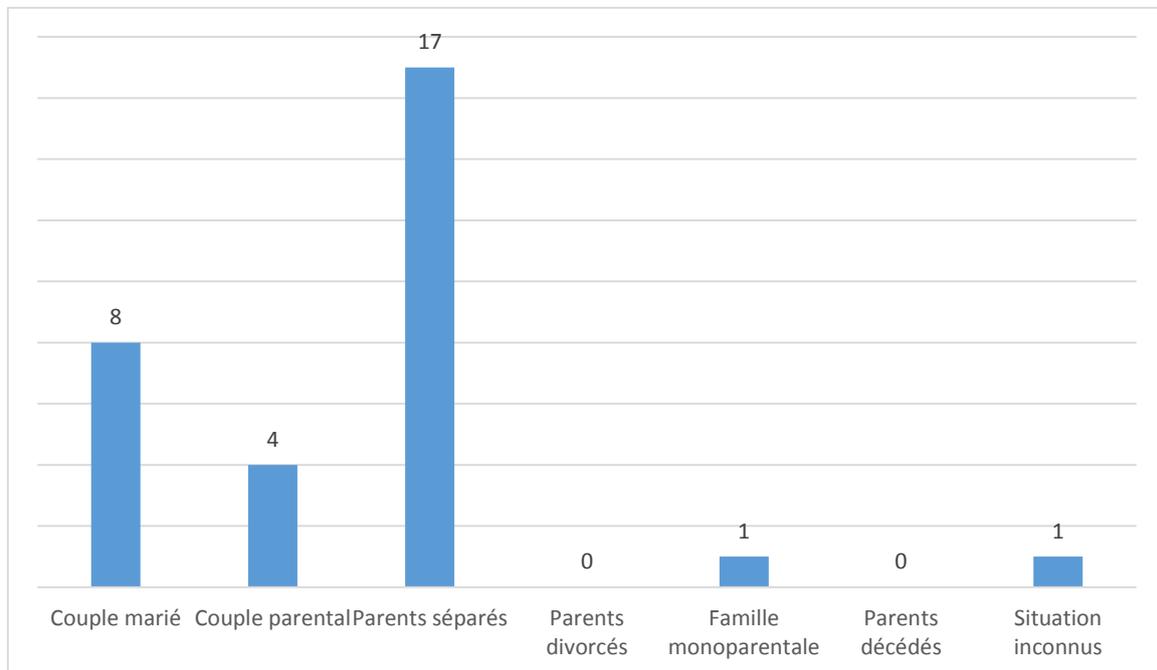
Les jeunes accueillis sont de ce fait connus des services sociaux par un suivi avant le placement par une mesure éducative en milieu ouvert par exemple, ou inconnu, leur situation n'ayant pas nécessité une quelconque intervention. Le placement va permettre de dépasser la situation de crise et rapidement mettre en observation la situation globale de l'enfant pour engager une réponse adaptée à la situation.

Les situations inconnues seront principalement orientées auprès du FAO Benoit Charvet avec l'objectif d'avoir une observation rapide de la situation globale de l'enfant.

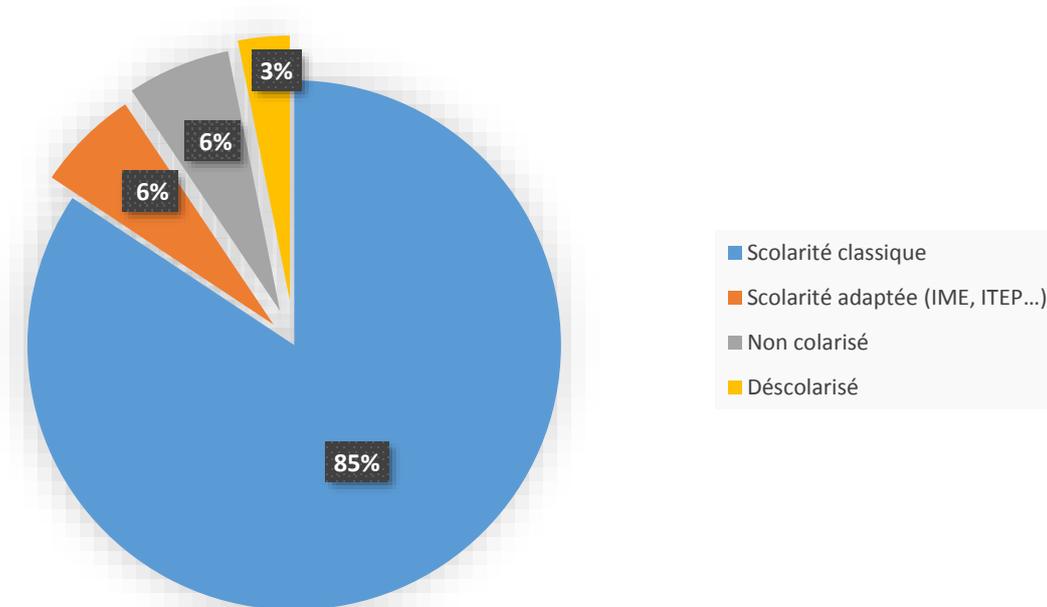
2.5 Origine géographique des enfants accueillis en 2021



2.6 Situation familiale des mineurs admis en 2021



2.7 Situation scolaire des mineurs admis en 2021



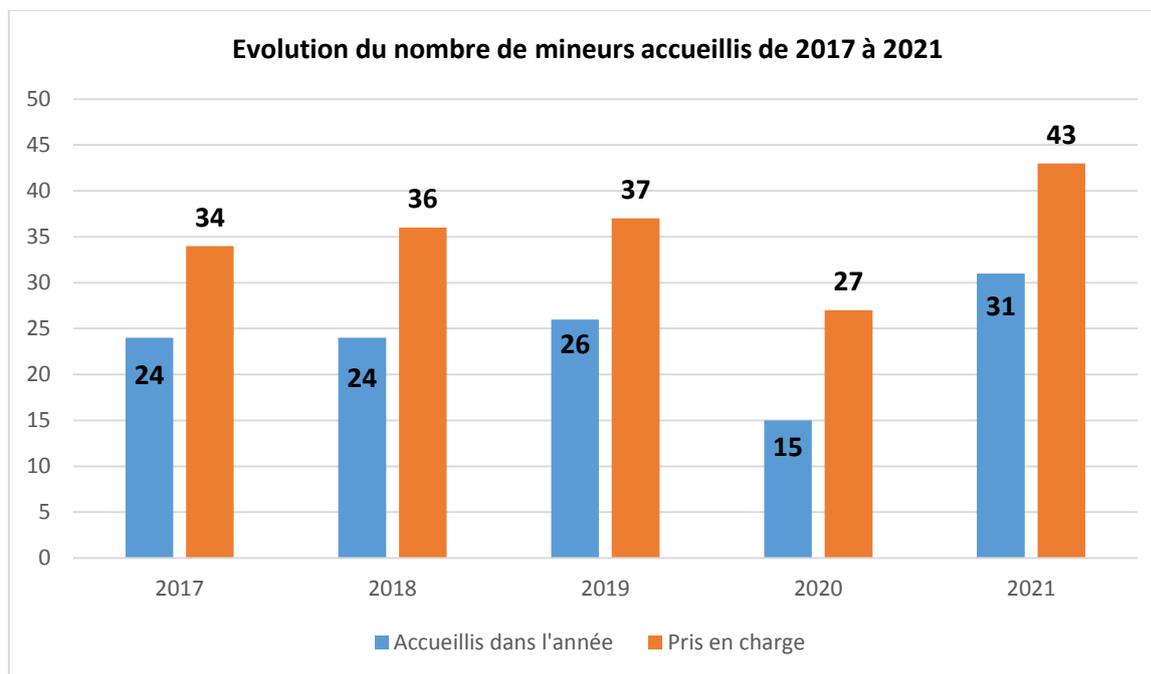
A leur admission au FAO Benoit Charvet, les enfants déscolarisés ou non scolarisés seront, dès que possible re-scolarisés. La situation géographique du foyer et la multiplicité d'établissements scolaires aux alentours permettent une inscription rapide des enfants accueillis. En fin 2021, tous les enfants accueillis bénéficient d'un suivi scolaire.

Les enfants présents au FAO Benoit Charvet bénéficient également d'une scolarité spécifique, type classe SEGPA, ULIS ou ITEP. Durant l'année, plus de 60 % des enfants accueillis avaient une scolarisation pour enfant en situation de handicap.

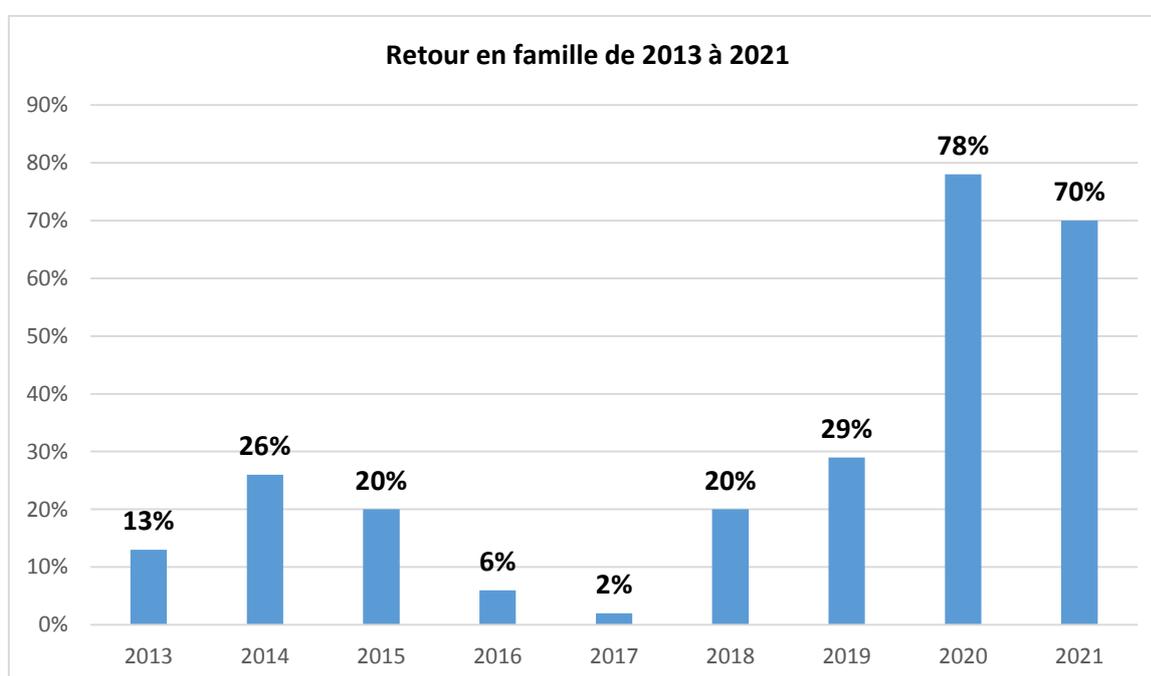
Cette particularité indique des enfants accueillis à la frontière de plusieurs champs d'intervention, tel que le handicap, la pédopsychiatrie, en plus de la protection de l'enfance.

Dans le cas où la scolarité n'est pas immédiate, l'équipe éducative accompagne l'enfant dans la poursuite des apprentissages scolaires en proposant des exercices, des jeux et autres travaux pédagogiques alliant maintien des acquis et plaisir de la découverte des connaissances.

3. Le profil des enfants déjà présents au 1er janvier 2021

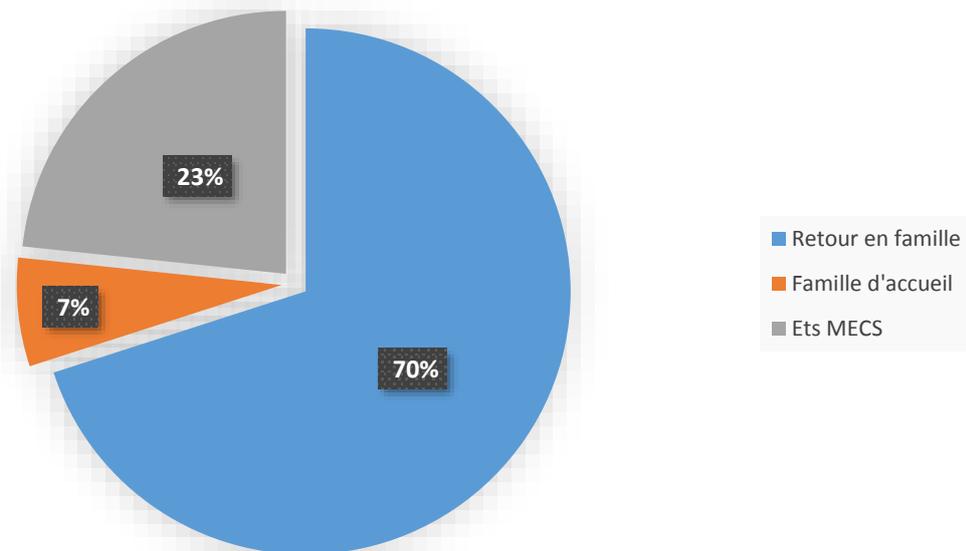


Accompagnés



La fin de mesure de placement ne signifie pas toujours un retour en milieu familial, même si cet objectif est toujours recherché et favorisé. Cependant, les deux dernières années décrivent cette nette tendance où le retour en famille est privilégié, souvent accompagné par une mesure d'aide éducative pour renforcer la parentalité et l'enfant dans sa singularité. Ce retour en famille se fera souvent de façon progressive à partir du FAO.

Orientation des 30 enfants sortis en 2021



Conclusion

L'année 2021 a été marquée par un turn-over important de professionnels, lié au contexte sanitaire de l'année précédente où l'absence de professionnels compétents sur le marché de l'emploi n'a pas permis une équipe pleinement constituée en 2021.

Pourtant, les collaborateurs présents ont eu à cœur de servir et d'accompagner les enfants accueillis dans leur singularité tout en engageant sécurité, plaisir, moments forts de partage en petit groupe ou dans les temps collectifs, autour du quotidien ou de périodes importantes comme lors de camps de vacances.

L'organisation d'évènements tels que les camps, la participation active de l'ensemble des salariés autour du projet d'établissement FDEF, la mise en conformité des outils de la loi 2002-2 avec les professionnels, la formation collective, une organisation du travail plus en adéquation avec les besoins de chacun, une communication authentique et partagée... sont autant d'éléments qui ont été pris en compte pour permettre une stabilité de l'équipe éducative. Fin 2021, la majorité des professionnels présents au FAO Benoit Charvet poursuivra l'action commune pour 2022.

La mise en place de la CRO (Commission de Régulation et d'orientation) a renforcé le travail partenarial. Si l'orientation des enfants avec un séjour de plus d'un an n'a pas été faite en 2021, elles verront un aboutissement favorable en 2022, au moment où nous notons ces lignes.



LES HELLEBORES

2 rue du Pialon – 42530 Saint-Genest-Lerpt

Chef de service :

Geneviève GIRY

☎ : 06-74-15-32-73

geneviève.giry@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Le Foyer d'Accueil et d'Observation « Les Hellébore » est une structure mixte dont la mission, au titre de la protection de l'enfance, est d'accueillir en internat 10 jeunes, 5 filles et 5 garçons, âgés de 14 à 18 ans. Dans le cadre de la mission Accueil évaluation et orientation notamment l'unité peut être amenée à accueillir en sureffectif.

En pratique, le mineur est confié au service de la Direction de la Protection de l'Enfance (dit « service gardien »), chargé de mettre en œuvre le placement. Les admissions au Foyer « Les Hellébore » relèvent soit d'une mesure administrative, soit d'une décision judiciaire.

Au-delà de ses fonctions classiques d'hébergement et de prise en charge éducative, le placement aux Hellébore répond au besoin d'évaluation de situations familiales au regard de la protection de l'enfance. Le travail d'observation, d'évaluation et d'orientation est mené par l'équipe éducative en lien avec le service gardien et éventuellement les autres partenaires intervenant dans la situation.

Chaque jeune fait l'objet d'un projet individuel. La temporalité de la prise en charge répond au respect de la situation du sujet accueilli, de ses besoins et de son environnement familial.

Parallèlement au besoin de protection, la problématique des mineurs accueillis est un facteur que nous prenons en compte avec la plus grande attention pour toute demande d'admission. En effet, si chaque situation est traitée individuellement, chaque mineur accueilli au Foyer « Les Hellébore » intègre un collectif de dix adolescents qui, selon les situations et les périodes, cohabitent chaque jour de l'année.

Si notre vocation au titre de la protection de l'enfance est bien d'accueillir des mineurs dont les conditions de sécurité ne sont plus garanties à l'extérieur, nous attachons la plus grande importance à la qualité et aux conditions de l'accueil que nous sommes en mesure de proposer.

C'est pourquoi nous nous appliquons à être particulièrement vigilants aux problématiques en présence pour garantir au mieux la sécurité de chacun. Notre objectif est de veiller au mieux à la constitution du groupe pour qu'il ne soit pas plus insécurisant pour des jeunes dont un certain nombre présente déjà une fragilité importante en relation avec une histoire familiale médiatisée par de la violence.

Ecarter un mineur d'une situation familiale complexe n'est pas une fin en soi. Si notre rôle consiste à proposer un hébergement, notre projet et notre obligation vis-à-vis des mineurs que nous prenons en charge intègrent une valeur qui nous est chère : **prendre soin** de chaque jeune que nous accueillons.

Missions



Depuis plusieurs années déjà, les relations avec les familles représentent un élément essentiel de notre travail.

Accueillir un enfant, c'est aussi « accueillir sa famille ». Prendre en charge un enfant, c'est « faire avec sa famille » malgré la séparation, en l'informant du vécu de l'enfant sur la structure, en l'associant, en échangeant avec elle, en prenant en compte ses défaillances mais aussi son

potentiel, en pointant ses difficultés tout en valorisant ses compétences, en l'aidant à évoluer dans son approche relationnelle et son positionnement éducatif vis-à-vis de son enfant, en la rassurant sur sa place.

Avec la délégation accordée par la Délégation à la Vie Sociale au FDEF, de l'accompagnement parental, notre action en direction des familles et autour du lien parents-enfant a donc pu se développer et s'affiner.

Ne nions pas, toutefois, que quelques interrogations ont émergées, notamment concernant le rôle de tiers entre la famille et la structure, ce tiers étant représenté en principe par le travailleur social de la Direction de la Protection de l'Enfance. Interrogations rejoignant celles de nos partenaires de la Délégation à la Vie Sociale.

Dans la réalité, cette fonction de tiers existe toujours, le service gardien restant la Direction de la Protection de l'Enfance et le Chef de service enfance ayant toute légitimité dans la supervision du travail assuré et toute sa place au sein de la triangulation parents – structure - magistrat.

Par ailleurs, l'équipe est composée d'éducateurs spécialisés, de maitresses de maison, de veilleurs de nuit, d'une psychologue, d'une infirmière et d'un médecin.

L'équipe est confrontée à deux types de situations :

Les jeunes qui investissent leur scolarité et demandent un soutien important des professionnels car ils ne sont pas autonomes pour leurs devoirs ou présentent des lacunes importantes.

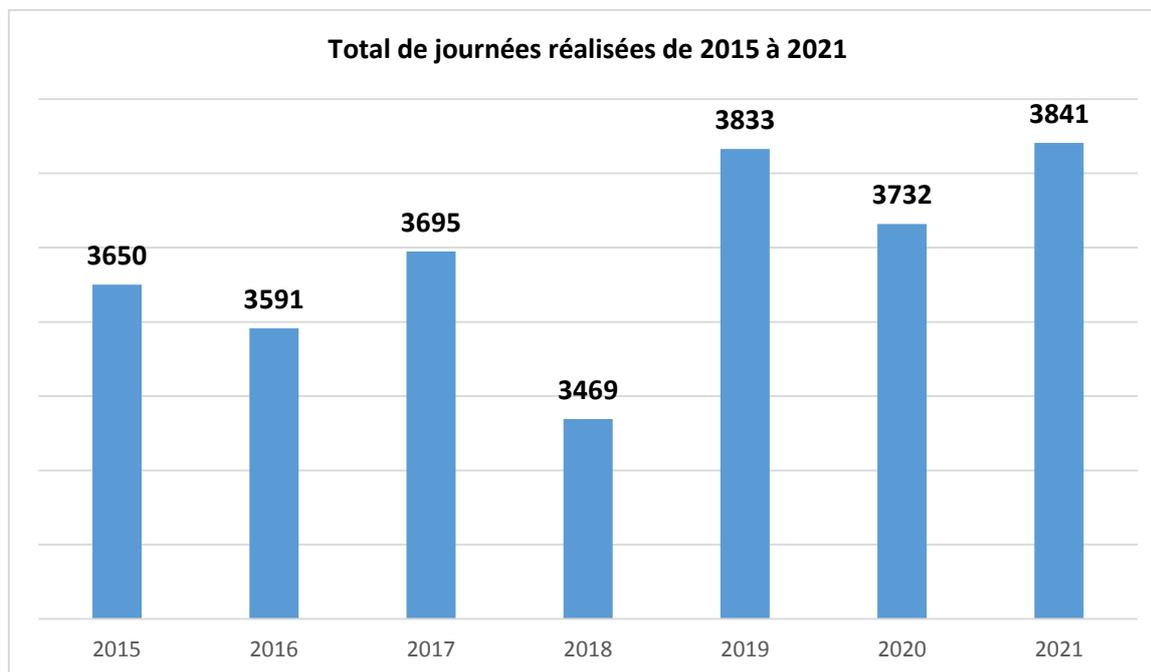
Ceux qui considèrent qu'assister aux cours est suffisant et ne comprennent pas la nécessité de réaliser le travail personnel demandé.

Dans les 2 cas, cela demande une grosse mobilisation éducative en fin de journée.

Nous observons également que l'équipe devient la référence voire l'interlocuteur unique des établissements scolaires, car nombreuses sont les familles à ne pas répondre à leurs sollicitations.



1. L'activité globale des Hellébores

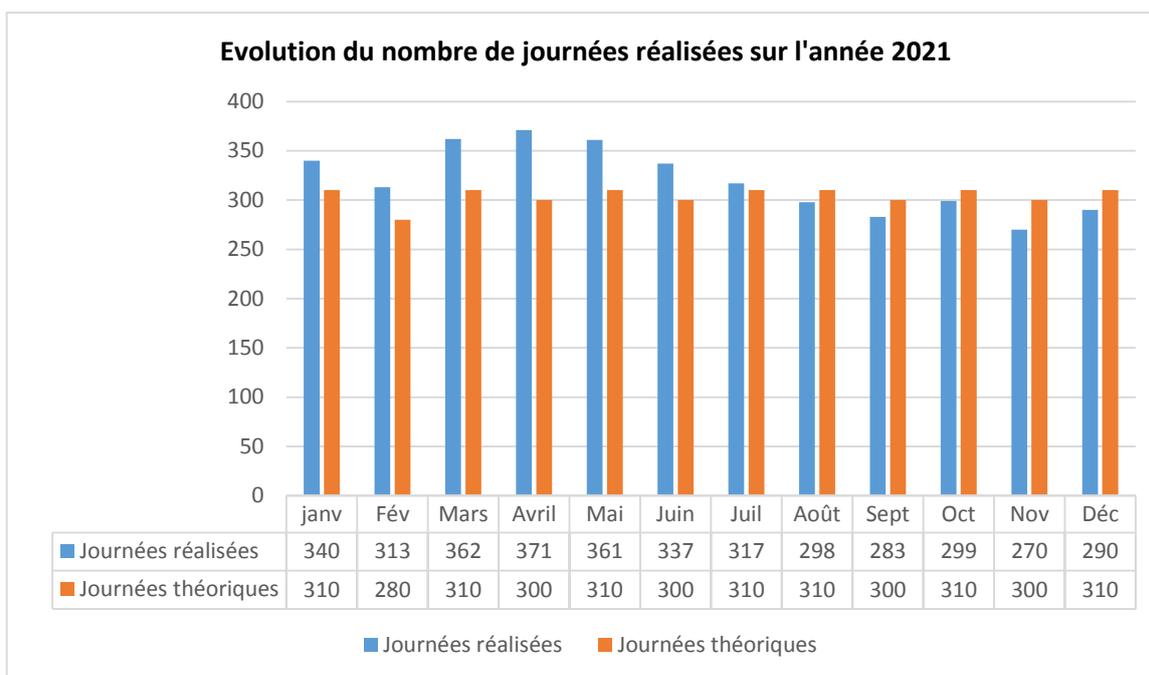


Taux d'occupation en 2020 : 102 %

Taux d'occupation en 2021 : 105 %

Le Taux d'occupation en 2021 est de 105 %, représentant une hausse de 3% par rapport à 2020 et à un niveau stable de 2019. Cette hausse entre 2020 et 2021 pourrait s'expliquer par un nombre d'accueils réduits, en 2020, du fait de la crise sanitaire du COVID19 et du confinement national. Le nombre de 3650 journées correspond à la capacité d'accueil du foyer sur une année pour 10 places durant 365 jours.

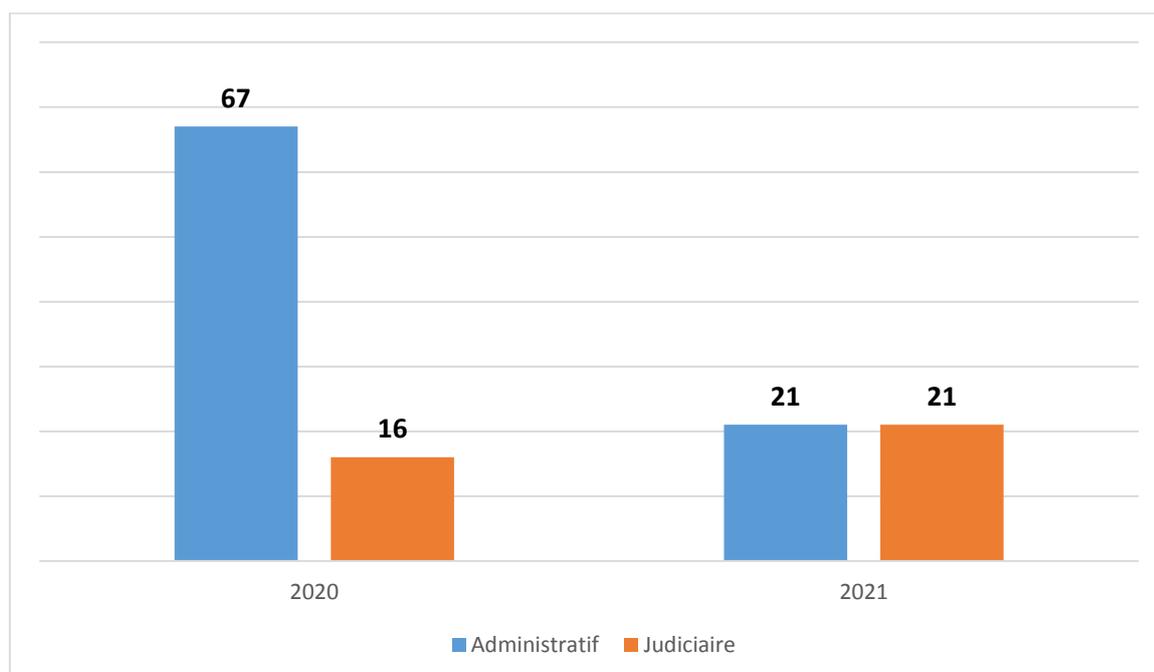
Depuis 7 ans, le taux d'occupation des Hellébores reste supérieur à 100%, excepté pour 2 années : 2016 et 2018



Les sept premiers mois de l'année 2021 ont été pour le FAO Les Hellébore synonymes d'accueils de mineurs en sureffectifs. (Journées réalisées > journées théoriques). Cette tendance s'inverse à compter du mois d'août jusqu'au mois de décembre.

2. Le profil des mineurs à l'admission

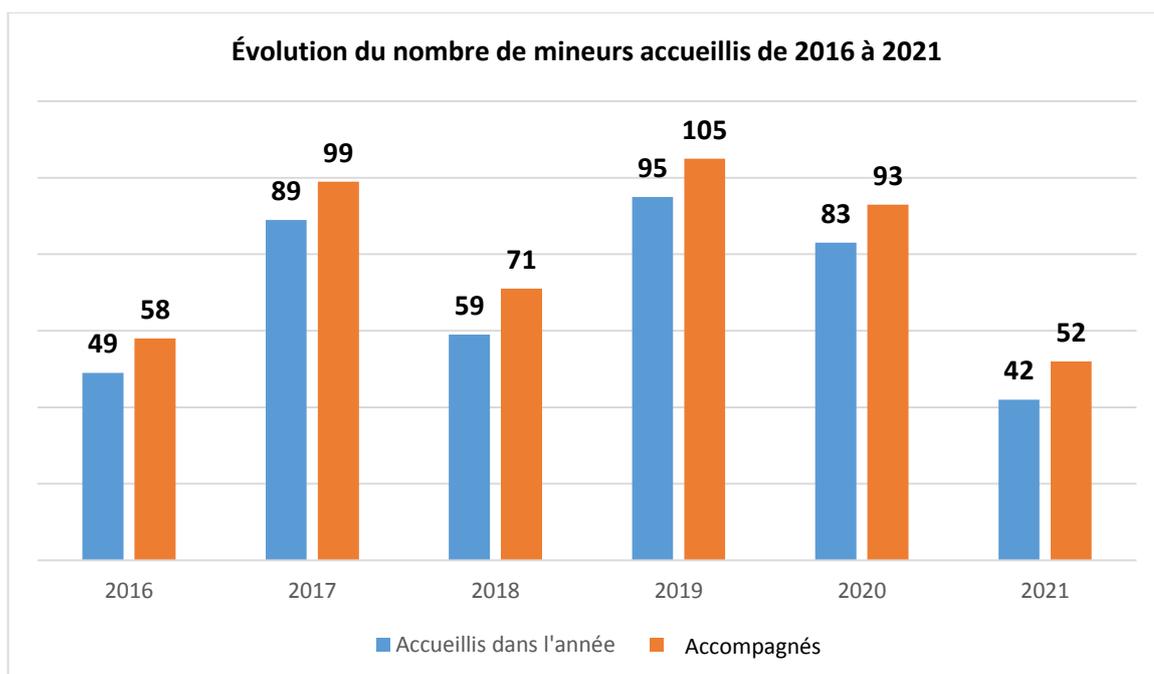
2.1 Le nombre d'enfants admis en 2021 et les mesures à l'accueil



On peut observer une parité des accueils (administratifs et judiciaires) en 2021, en deca de 2020 pour les AP (21/58) et légèrement au-dessus pour les AJ (21/16)

La totalité des accueils effectués en 2020 se décompose en 3 catégories :

- accueils suite à une décision judiciaire prescrit par le Juge des enfants,
- accueil d'urgence de MNA prescrit par le procureur,
- accueil provisoire aide d'un partenaire.



L'évolution du nombre de mineurs accueillis en 2021 retrouve son plus bas niveau depuis 2016 (49 enfants accueillis et 58 accompagnés)

2.2 Genre des mineurs admis en 2021



27 garçons

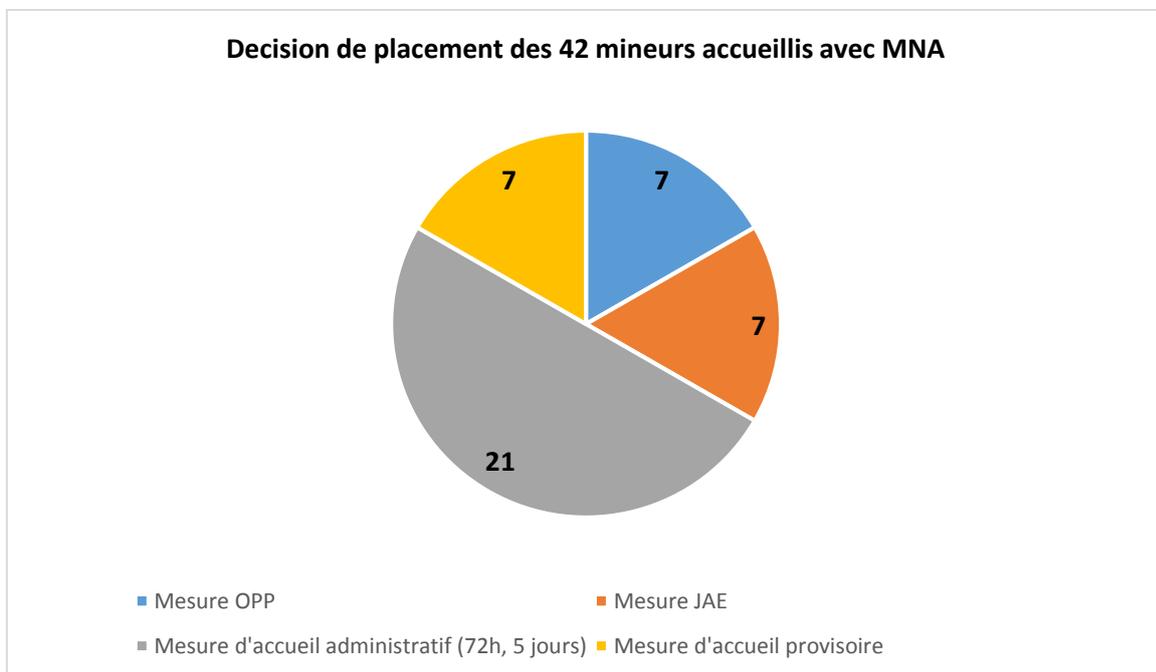
15 filles

L'unité les Hellébore a accueilli, en proportion, 1 fille pour 2 garçons. Les garçons sont donc surprésentés, en 2021, dans les accueils d'urgence au FAO les Hellébore.

14 mineurs de 12 à 16 ans et 26 mineurs de 16 à 18 ans



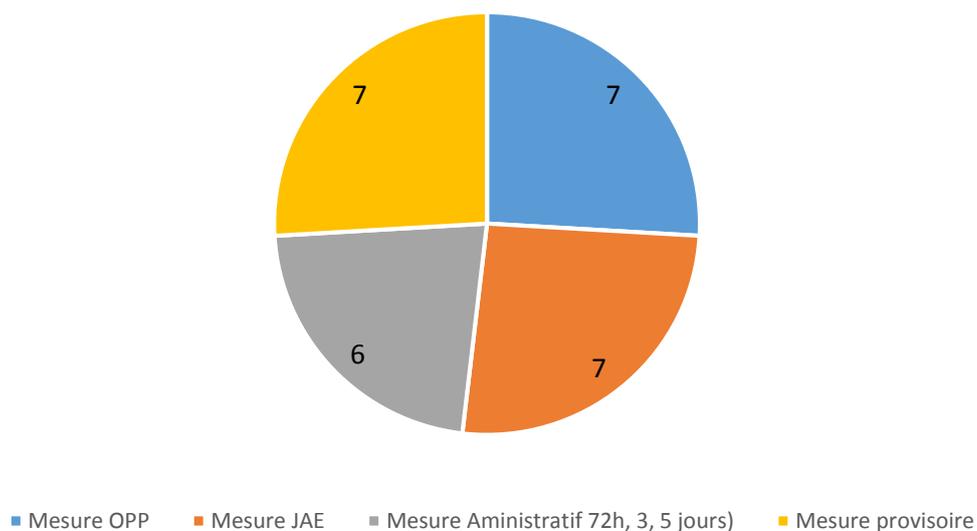
On peut noter un travail efficace des équipes éducatives quant aux orientations des mineurs accueillis puisque pour 42 mineurs accueillis en 2021, 41 sont sortis cette même années.



Parmi les 42 accueils totalisés durant l'année 2021 :

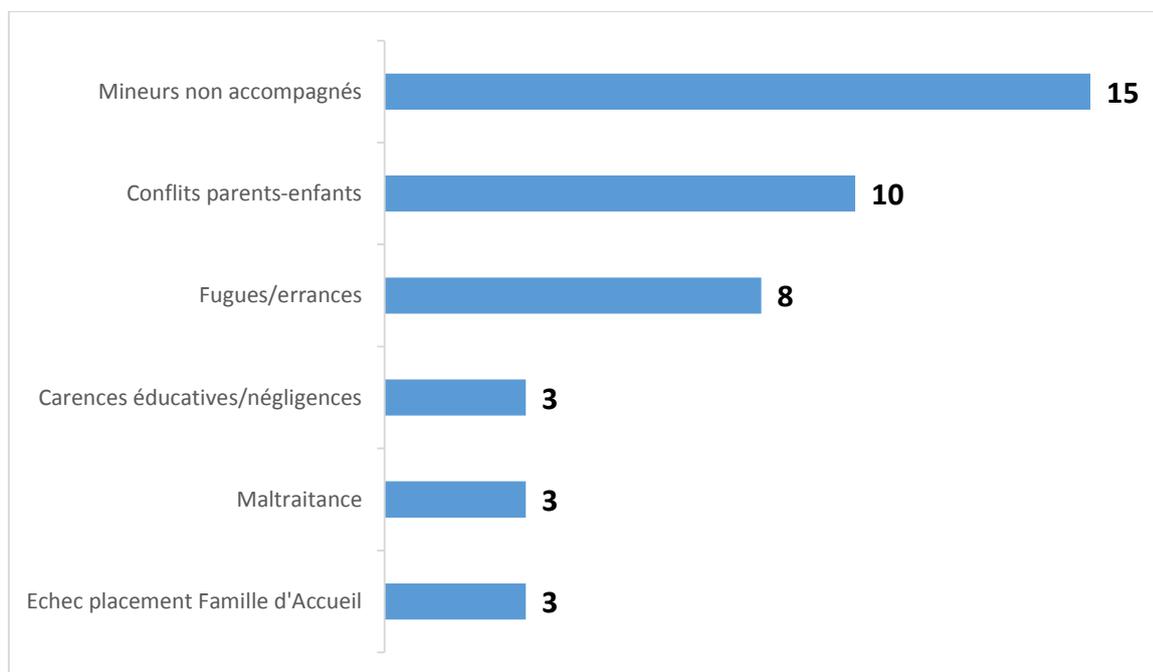
- 21 mineurs ont eu un accueil administratif de 72h ou de 5 jours.
- 7 mineurs ont été placés par un Jugement d'Assistance Educative
- 7 mineurs ont été placés par décision du procureur de la république par Ordonnance Provisoire de Pacement
- 7 mineurs ont été placés sous un accueil provisoire

Décision de placement des 27 mineurs accueillis hors MNA

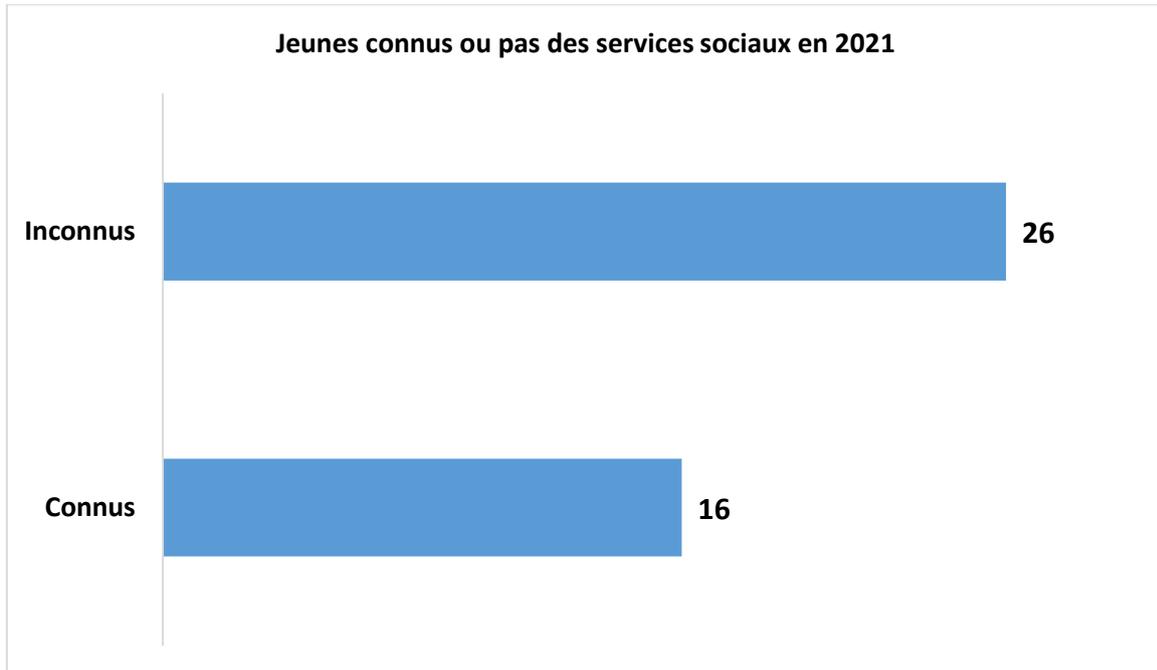


On peut observer une égalité des décisions de placements sur l'année 2021, parmi les 27 mineurs accueillis.

2.3 Les origines et motifs d'accueils des mineurs pour l'année 2021



2.4 Les origines des mineurs pour l'année 2021

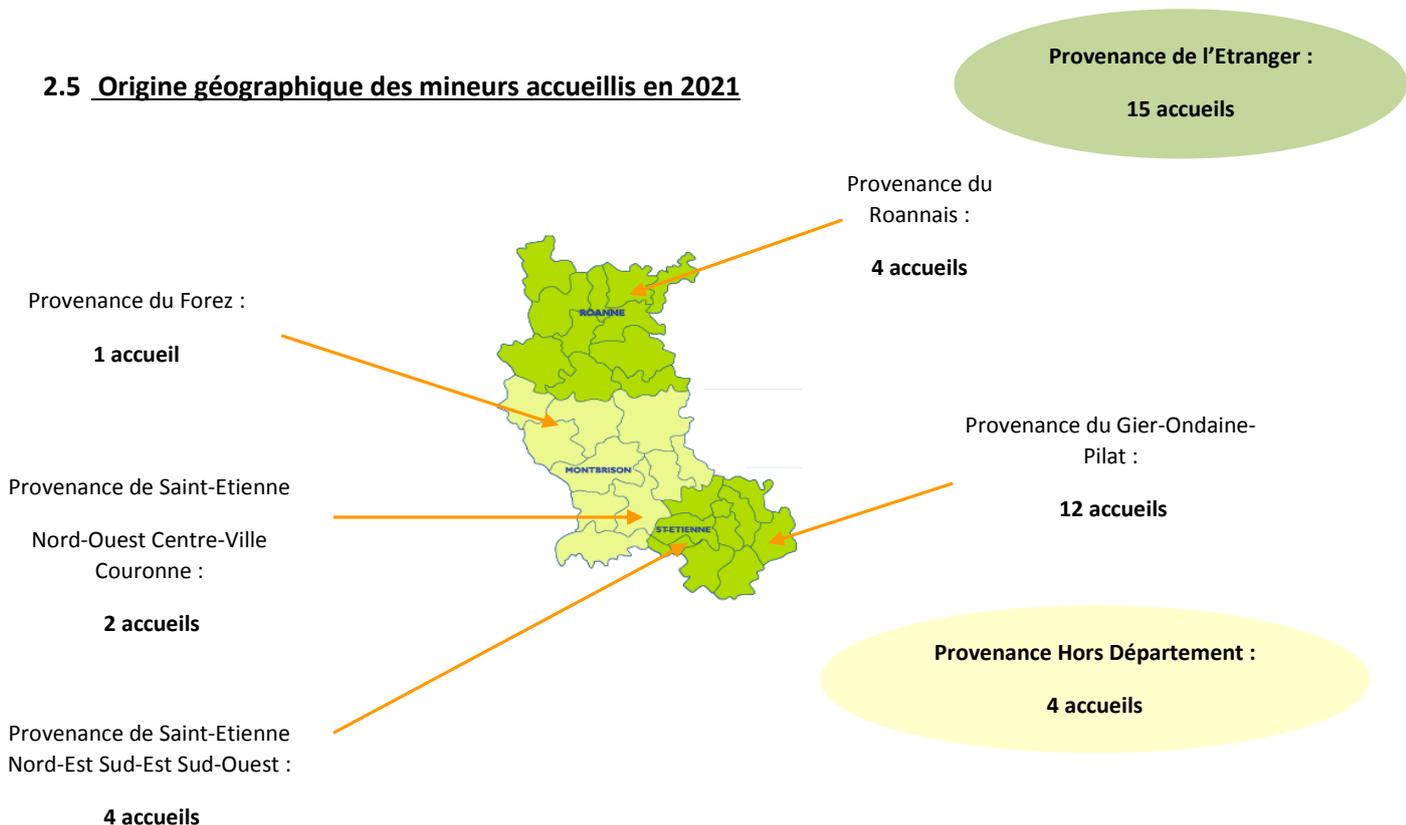


Une nouvelle fois , à partir du flux des accueils des mineurs en 2021 , le FAO les Hellébores a mis à l'abri 15 Mineurs Non Accompagnés, qui ont été pris en charge par le département de la Loire dès le premier jour ouvré.

Concernant les 27 autres situations de mineurs :

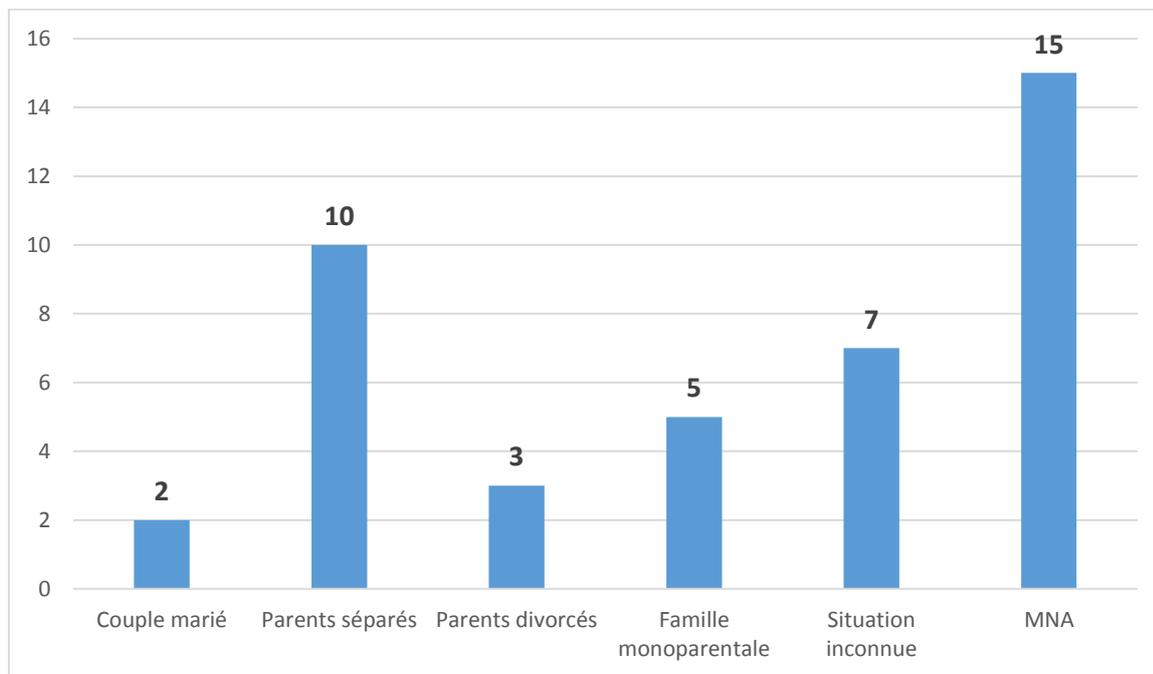
- 10 ont une origine conflictuelle entre parents et enfants
- 8 arrivent de fugues ou sont en errance de leur domicile familial, famille d'accueil, établissements d'accueil etc..

2.5 Origine géographique des mineurs accueillis en 2021

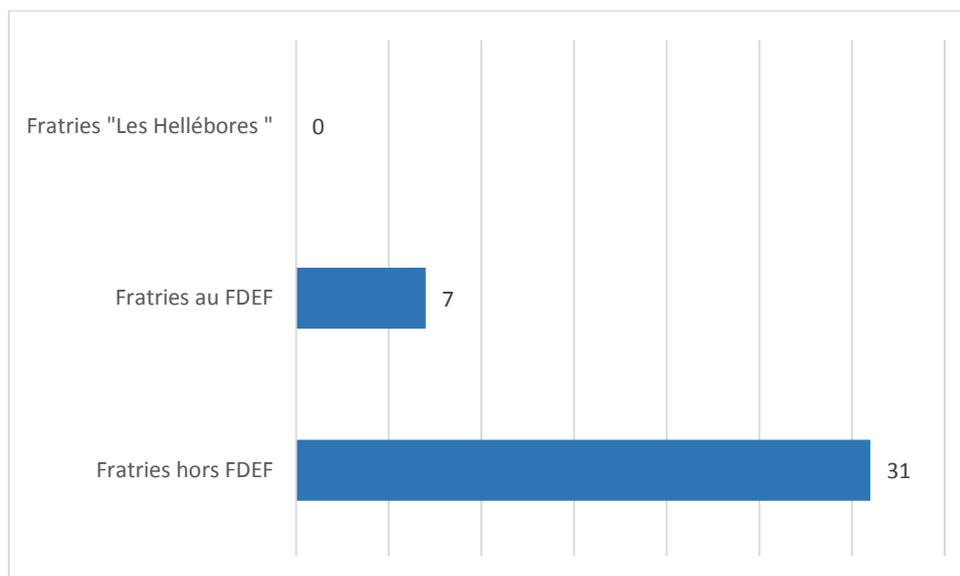


D'une année sur l'autre, les raisons des placements évoluent dans la palette des dysfonctionnements familiaux et éducatifs. Parallèlement, nous observons de plus en plus de situations dans lesquelles les difficultés sont anciennes, récurrentes voire terriblement enkystées. Ainsi, de plus en plus, sommes-nous en présence d'adolescents très carencés pour lesquels le placement implique la confrontation souvent rude à des exigences nouvelles.

2.6 Situation familiale des 42 mineurs admis en 2021

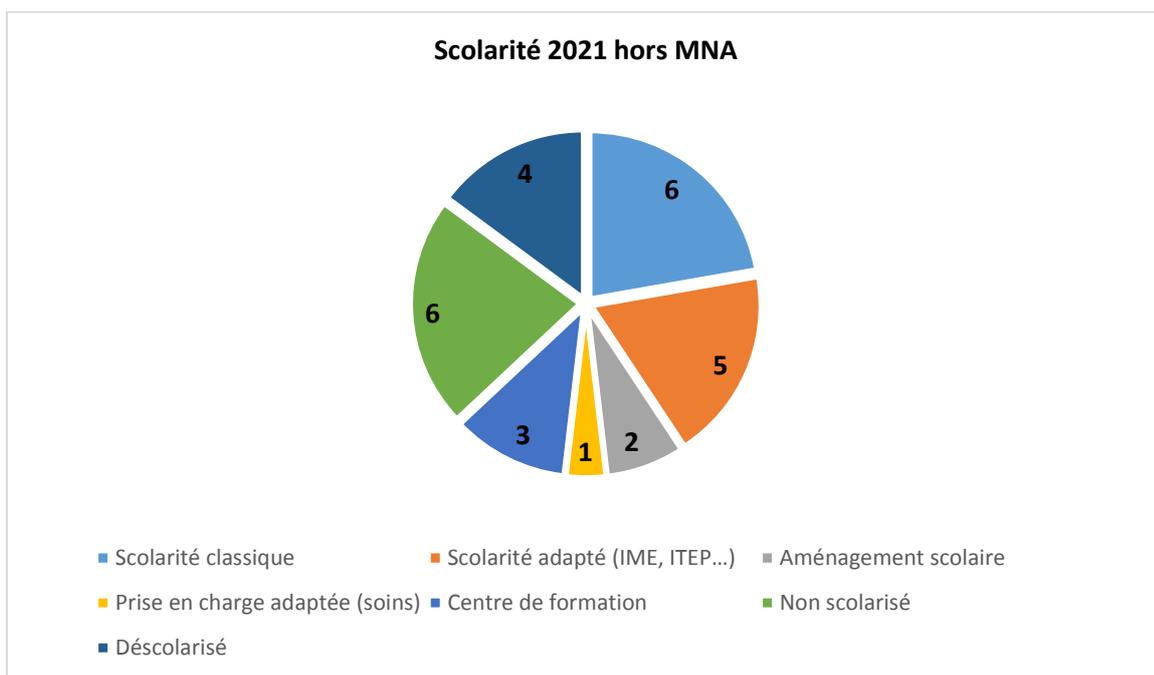


Hormis la situation des 15 MNA accueillis sur 2021, nous constatons que 10 mineurs parmi 27, soit 37% des accueils, sont issus de parents séparés. Il faut également souligner que 7 mineurs, soit 26% des accueils, n'ont aucune famille connue sans pour autant être considérés comme MNA.

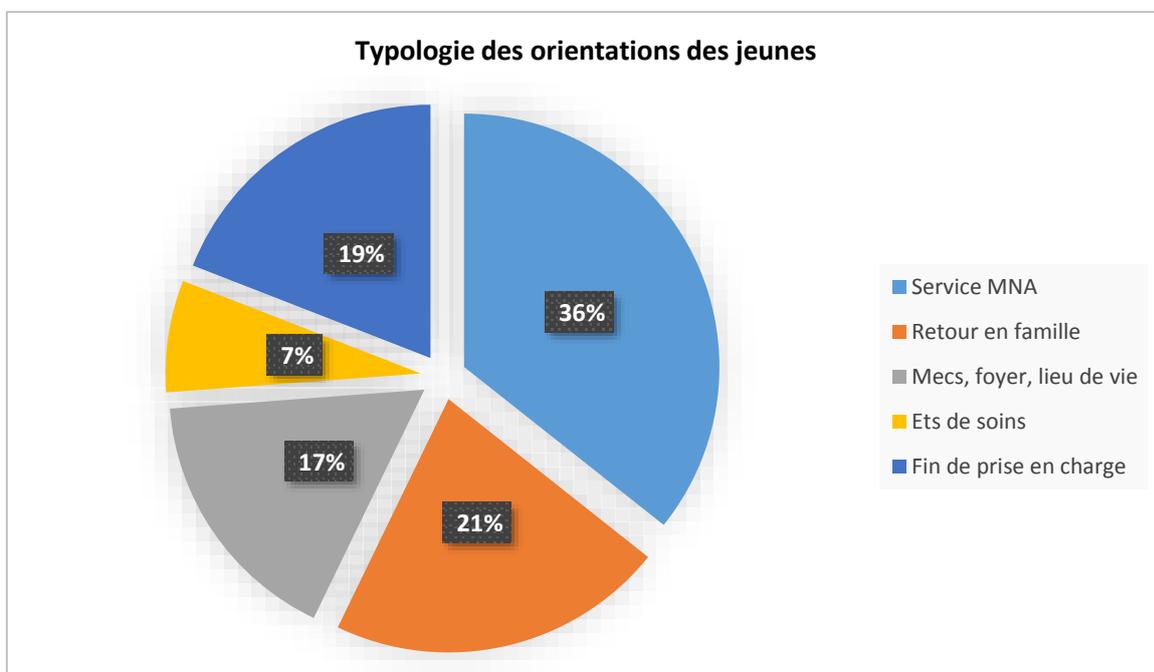


En 2021, aucune fratrie n'a pu être accueillie ensemble sur Les Hellébore. Cependant, 7 frères et sœurs de mineurs accueillis sur l'unité étaient accueillis au FDEF mais sur une autre unité et 31 étaient accueillis hors du FDEF.

2.7 Situation scolaire des mineurs admis en 2021



3. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2021



Conclusion

Durant l'année, des activités de loisirs, de culture, de sensibilisation ont pu être mise en place avec quelques partenaires. Cinéma, achats mensuels de livres à la librairie de Paris, mise en place de boîte éducative avec un intervenant qualifié (jeux de confiance en soi, de toucher sensoriels, atténuer l'effet violent de la boîte...)

Deux séjours ont été organisés durant l'été 2021.

Le premier a eu lieu pour 5 jeunes qui ont pu participer à un séjour camping en Ardèche, à Saint Pierre de Bœuf, du 13 au 17 juillet 2021.

Les activités proposées étaient sportives et multiples :

- Canoé kayak,
- Canyoning
- Nage en eaux vives.
- Rafting

Les mineurs ont été accompagnés par deux éducateurs. L'hébergement a été réalisé en toile de tente.

L'autre séjour s'est déroulé du 22 août au 29 août 2021, au Grau-du-Roi, pour 6 mineurs encadrés par deux éducateurs.

- Baignades
- Spectacles taureaux piscine
- Fête foraine
- Piscine
- Farniente
- Soirée camping, 6 jeunes pour 2 éducateurs

Une nouvelle fois, les jeunes ont été hébergés en toile de tente.

Les intérêts d'organiser des séjours restent toujours les mêmes. Ces temps permettent de :

- Travailler le « vivre ensemble » dans des conditions différentes à celles du foyer
- La gestion des risques par le respect des règles
- L'adaptation à différents milieux et à différentes situations
- L'expérience et l'apprentissage de notions telles que le dépassement de soi, l'entraide, la gestion du quotidien dans des conditions différentes de celles qu'ils connaissent au quotidien
- Il est aussi question de moments libres afin qu'ils puissent profiter d'espaces de détente, de jeux.

En 2021, l'effet est marqué par une reprise dans la normalité des activités payantes et extérieures avec des lignes de dépenses de fournitures de loisirs en augmentation.

Nous sommes dans nos missions de Foyer d'Accueil d'Observation et d'Orientation en accueillant de manière inconditionnelle les mineurs de la Loire mais également ceux du territoire français. A ce jour la mise à l'abri des mineurs ne suffit plus. Les problématiques se complexifient : carences éducatives, troubles psychiques (avec ou sans notification de la MDPH) entraînant des conséquences importantes

sur l'accompagnement au quotidien, mesures éducatives en lien avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Parfois l'ensemble de ces problématiques se centralisent sur le même mineur et rigidifient les prises en charge.

C'est pourquoi le foyer des Hellébore s'attache à développer un réseau de partenaires permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis. La famille est ainsi le premier des partenaires avec qui l'équipe éducative s'efforce de travailler.

Le travail entre la Direction de la Protection de l'Enfance et le FDEF tend à se redévelopper, selon les cadres des territoires.

Ce travail de partenariat doit vivre et je m'engage en tant que responsable éducatif de l'unité les Hellébore à le faire exister, au mieux, afin que les situations, sans solutions, puissent trouver un écho favorable auprès de nos partenaires : tant du côté de la Protection de l'enfance et de la famille, que du soin, du pénal, de la scolarité, des séjours de ruptures et tout autre intervenant permettant à ces jeunes accueillis de vivre au mieux et le plus sereinement possible leur placement et leur passage aux Hellébore.



LES JARJILLES

6 rue Jean Baptiste Ogier 42100 Saint-Etienne

Chef de service :

Hervé LE GALL

☎ : 06-42-86-63-57

herve.legall@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Le FAO « Les Jarjilles » a été acquis par le Département en février 2007. Le compromis de vente est signé concernant l'acquisition de la maison dite de Terrenoire.

Les locaux

Le bois d'Avaize au moment de son acquisition a bénéficié de gros travaux permettant la transformation de cette maison d'habitation en lieu d'accueil et de vie pour un groupe de 10 adolescent(e)s

Le rez-de-chaussée de la maison est réservé aux lieux de vie communs :

- La cuisine,
- La buanderie,
- La salle de séjour,
- La bibliothèque avec plusieurs fonctionnalités.

À l'entrée du bas on accède à un grand hall avec des servitudes et au bureau du chef de service. En bout de couloir, deux chambres dont une allouée aux accueils d'urgence des soirs, week-end, et jours fériés. Une chambre individuelle plus spacieuse avec petit jardinet allouée à des jeunes autonomes.

Attenant aux chambres, une salle de bain, équipée d'une baignoire et de double vasques est mise à disposition des jeunes hébergés à l'étage du bas.

Il y a aussi côté salle de bain un sanitaire WC

Quand on accède à l'étage du premier, il y a deux possibilités car deux escaliers ont été pensés en lien avec l'évacuation en cas de danger.

Le premier escalier donne face au bureau des éducateurs (escalier le plus couramment emprunté), l'autre donne en bout de couloir sur les chambres du côté fille (utilisé par les jeunes qui vont à la salle TV du bas, car raccourci par rapport à leurs chambres.)

Le long couloir donne sur quatre chambres garçon du même côté face à une salle de bain avec deux douches, deux lavabos. Il a été conçu dans un espace indépendant trois chambres, avec une salle de bain commune à deux chambres et un sanitaire. La troisième chambre est équipée d'une salle d'eau et sanitaire pour jeune fille autonome.

On trouve aussi un accès à la terrasse du haut, lieu de pause, d'échange, entre jeunes et adultes.

De la terrasse, les départs et arrivées des jeunes s'effectuent grâce à l'accès au deuxième portail piéton la jouxtant.

Derrière la maison se trouve une annexe appelée « la Chapelle » qui sert de salle de sport dans l'attente de la pensée pour une autre fonctionnalité.

Missions



Le Foyer « Les Jarjilles » accueille 10 jeunes filles et garçons de 12 à 18 ans. Il se situe dans une ancienne et vaste maison rénovée, entourée d'espaces extérieurs près des quartiers de Montplaisir et de Terrenoire, à proximité du parc du Bois d'Avaize.

Ses missions premières sont l'accueil, l'observation et l'orientation. Les objectifs de travail sont d'individualiser la prise en charge de l'adolescent, comme écrit dans la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

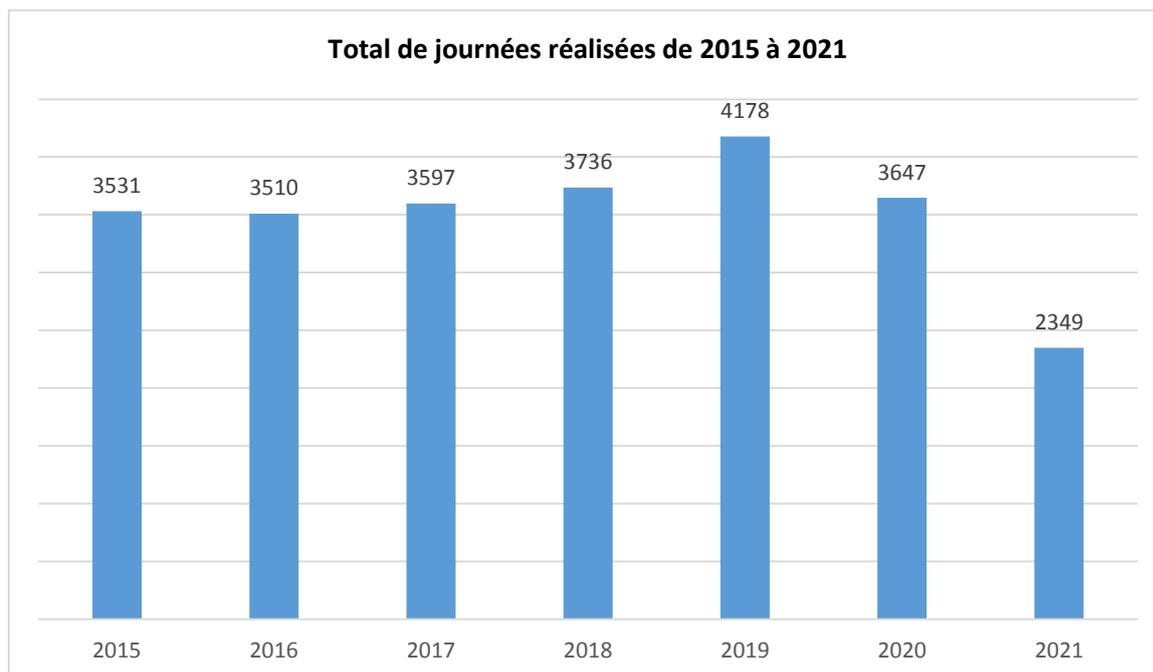
Notre objectif est que le jeune soit associé et concerné par son projet. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire comprend dix éducateurs, une psychologue, un infirmier, deux maîtresses de maison et trois veilleurs de nuit, ainsi qu'un médecin rattaché à la structure et une secrétaire étant hors site.

L'Unité a pour mission d'accueillir tout enfant confié à la Direction de la Protection de l'Enfance dont les difficultés contraignent à un hébergement, immédiat ou non, et exigent une observation particulière de la situation du jeune et de sa famille. Ainsi, une orientation basée sur un projet éducatif durable tentera d'être dégagée et réalisée en accord avec le Service de la Direction de la Protection de l'Enfance. La qualité de l'accueil, dès l'arrivée du jeune, est déterminante pour une observation de qualité. L'observation passe nécessairement par l'écoute des difficultés de l'enfant et de sa famille mais la prise en charge du jeune s'inscrit, pour autant, dans un cadre éducatif où celui-ci fait l'apprentissage quotidien des règles ou plutôt des normes de la vie sociale. Au terme de l'observation et compte tenu des particularités de chaque situation, le jeune est orienté vers une M.E.C.S., un lieu de vie, une famille d'accueil ou retourne vivre au sein de sa famille, le plus souvent avec un soutien éducatif à domicile.

L'Unité « le Bois d'Avaize » œuvre avec conviction et s'appuie sur les valeurs du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille dont le projet d'établissement part du principe que tout enfant ou adolescent a un potentiel d'évolution, quelles que soient les difficultés de sa situation.



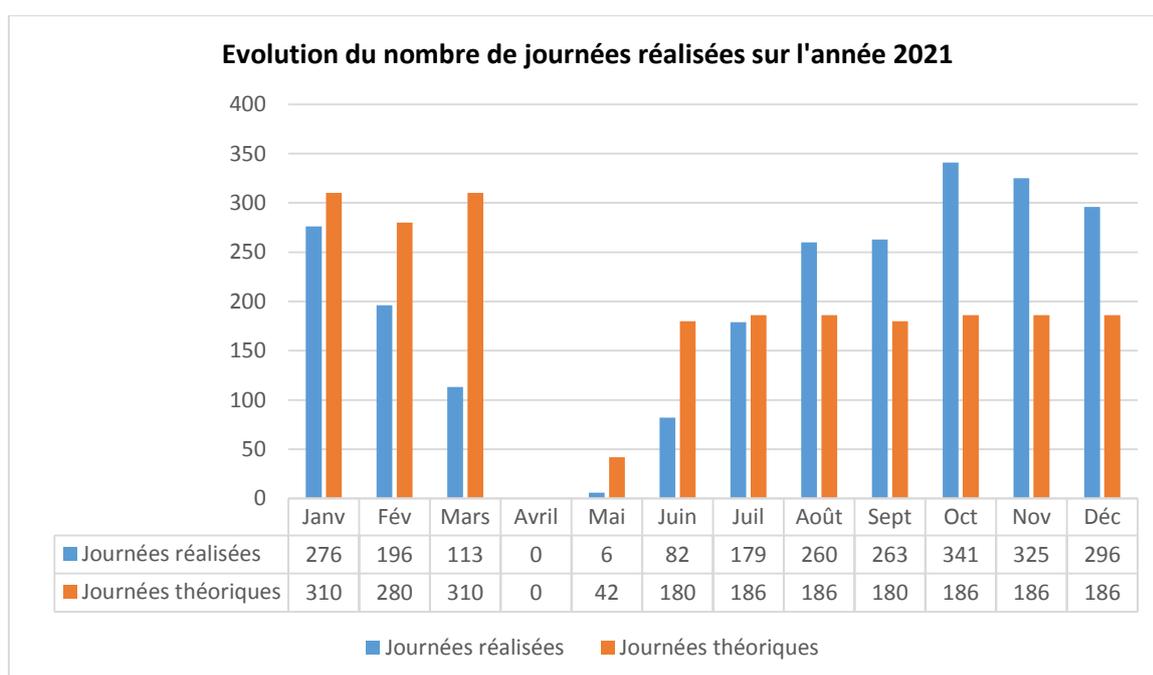
1. L'activité globale du Bois d'Avaize/ Les Jarjilles



Taux d'occupation en 2020 : 100 %

Taux d'occupation en 2021 : 105 %

FAO BOIS D'AVAIZE ferme le 31 mars 2021 et Les Jarjilles accueille le premier mineurs le 25 mai 2021 ouverture de 6 places au lieu de 10



Le 31 mars 2021, l'unité de service alors appelée « le bois d'Avaize » a fermé ses portes pour rouvrir le 25 mai de cette même année sous le nom « Les Jarjilles ». Les objectifs visés par cette fermeture portaient sur sa nécessaire restructuration.

Les derniers adolescents accueillis ont été répartis sur les établissements habilités du département Le taux d'occupation du service par conséquent est passé de 100 % en 2020 à 105 % en 2021. Ce temps de pause de presque deux mois a été en effet mise à profit pour doter le service d'outils indispensables à son fonctionnement. Ainsi, le projet de service existant a été actualisé, de nouveaux protocoles ont été élaborés puis mis en œuvre.

Le renouvellement de l'équipe pluridisciplinaire a été acté. Un nouveau chef de service et une psychologue sont venus la compléter. L'équipe de cette unité est constituée de profils assez hétérogènes, les agents sont en effet issus de cursus et de formations différentes, ils sont aussi plus ou moins expérimentés.

Pour autant, au cours du second semestre 2021, la volonté affirmée de l'équipe de Direction que d'inscrire le service dans ce qu'il convient d'appeler la « démarche qualité » a contribué à l'adhésion de l'équipe et à son engagement. Elle a montré une forte capacité d'adaptation et de mobilisation quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet d'un service dont elle reconnaît le sens des attendus.

Il a alors été question de mettre à la réflexion et de définir les grandes orientations du travail à mettre en œuvre, de déterminer la fréquence et le contenu des réunions, de mettre l'unité en conformité avec les attendus de la législation en vigueur.

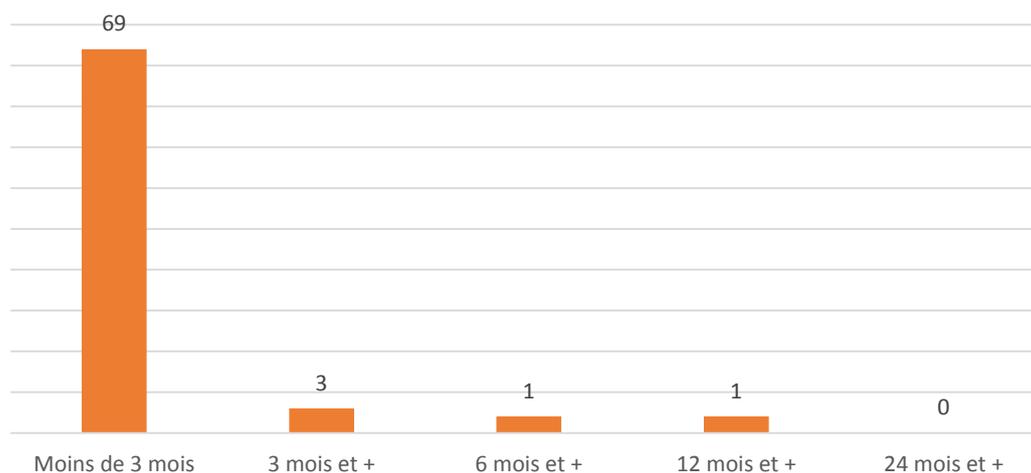
En outre, la mise en place des réunions jeunes (groupes d'expression), le développement d'une réflexion portant sur les modalités de mise en œuvre du travail à entreprendre avec les familles, l'observation, l'évaluation, l'orientation des jeunes confiées au foyer de l'enfance et de la famille ont été au cœur des préoccupations.

Ce travail s'est notamment appuyé sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (A.N.E.S.M). La primauté de l'intérêt des usagers leur bien-être ou encore la qualité de la prestation de services déployée, ont en effet été privilégiés tout au long de ce processus de reconstruction.

Le graphique montre que le taux d'occupation de l'unité est revenu à l'équilibre dès le mois de juillet 2021. En seconde partie d'année, et à compter du mois d'août, le nombre de journées réalisée a été supérieur au nombre de journées théoriques, cette tendance est restée constante jusqu'en fin d'année. Cette donnée tend à confirmer, qu'au-delà du renforcement de la qualité de l'accompagnement proposé, que l'unité a recouvré une capacité pleine et entière à remplir ses missions en très peu de temps.

Cette réalité démontre que l'équipe pluridisciplinaire s'est rapidement appropriée les nouveaux outils mis à sa disposition, il n'a en effet, pas été nécessaire d'aménager une période d'adaptation supplémentaire.

Durée de séjour



Ce retour d'expérience positif ne doit toutefois pas occulter les difficultés auxquelles nous pouvons être confronté et concernant la durée de séjour des adolescents pris en charge.

Nous constatons en effet que malgré notre souci d'inscrire le service dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, nous nous attachons à respecter les délais impartis à la réorientation des adolescents.

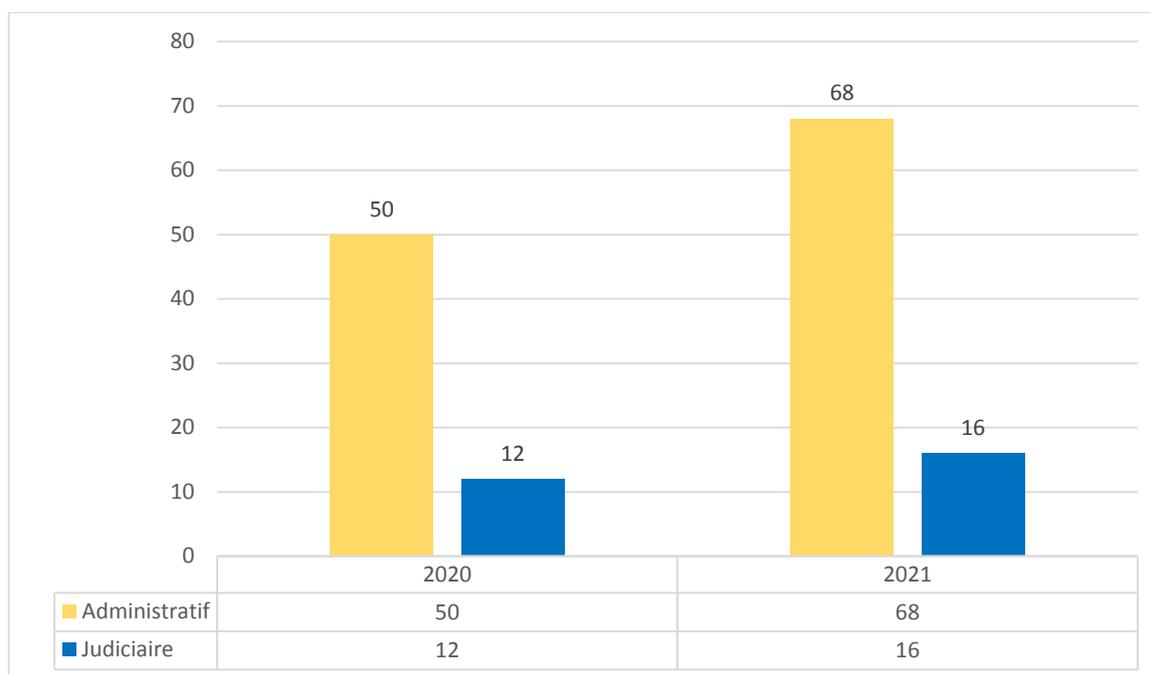
La durée des séjours restant en effet en moyenne supérieure à six mois. Le graphique représentant l'activité globale du bois d'Avaize / les Jarjilles en 2021 illustre assez bien cette situation. Sur un total de 74 mineurs accueillis, 69 ont été orientés dans les trois mois suivants la décision d'orientation, les cinq autres l'ont été dans des délais allant de plus trois mois à plus d'un an.

Nous faisons l'hypothèse que ce manque de fluidité est plurifactoriel. Le graphique numéro quatre concernant l'orientation des mineurs accompagnés au cours de l'année 2021, montre que 18 % d'entre eux ont bénéficié d'une orientation vers les services habilités du département.

Nous notons que les adolescents qui sont placés au foyer de l'enfance ont parfois de long parcours institutionnel derrière eux, le manque de place au sein des services de pédopsychiatrie et dans les établissements relevant de l'éducation spécialisée, freine l'orientation des jeunes concernés, a fortiori dans des situations où la perspective d'un retour en famille est prématurée ou inenvisageable. Les services départementaux susceptibles de les accueillir sont pour la plupart embolisés.

2. Le Profil des mineurs à l'admission

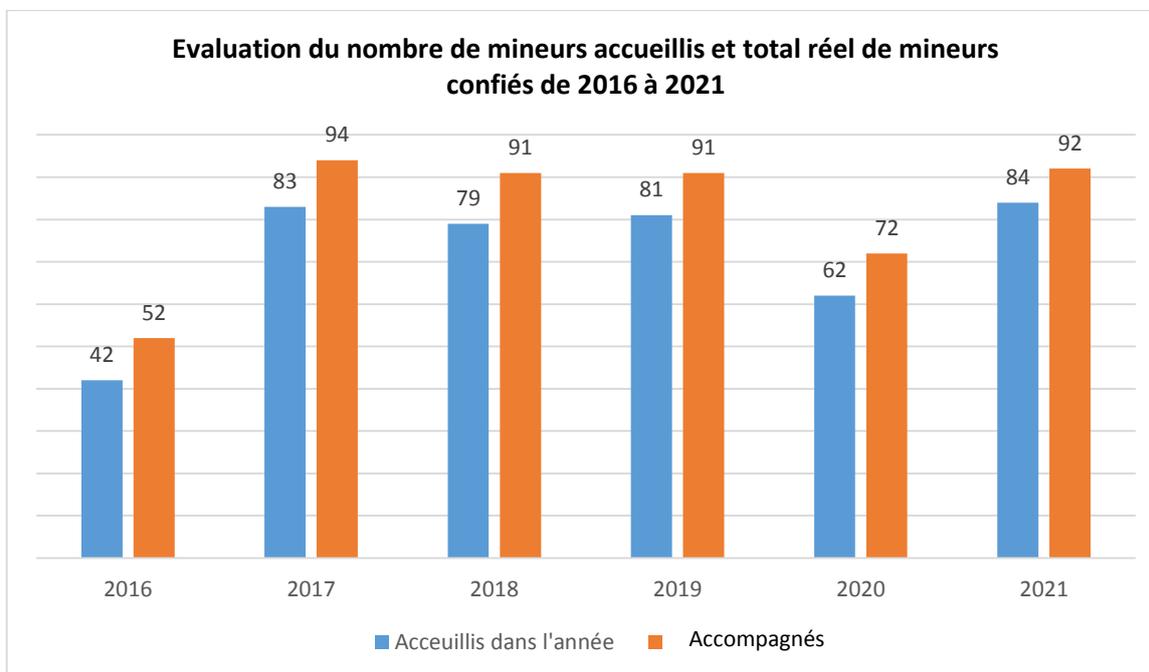
2.1 Le nombre de mineurs admis en 2021 et les mesures à l'accueil



La réduction du nombre de mineurs admis s'explique en partie par la fermeture du service pour une période de deux mois.

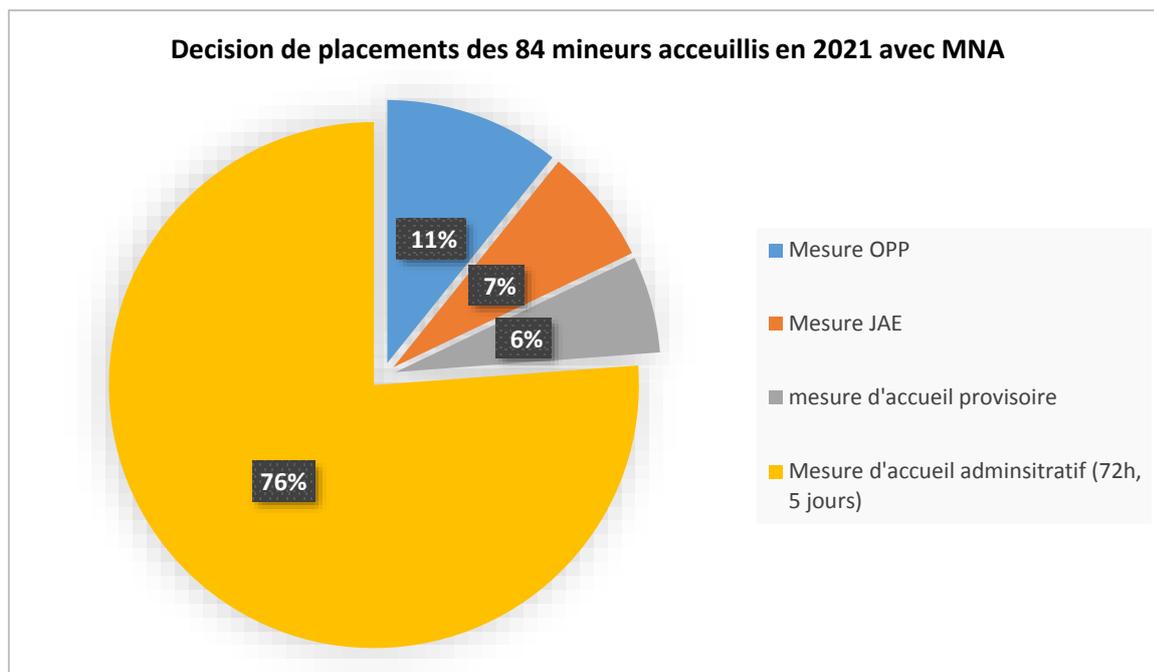
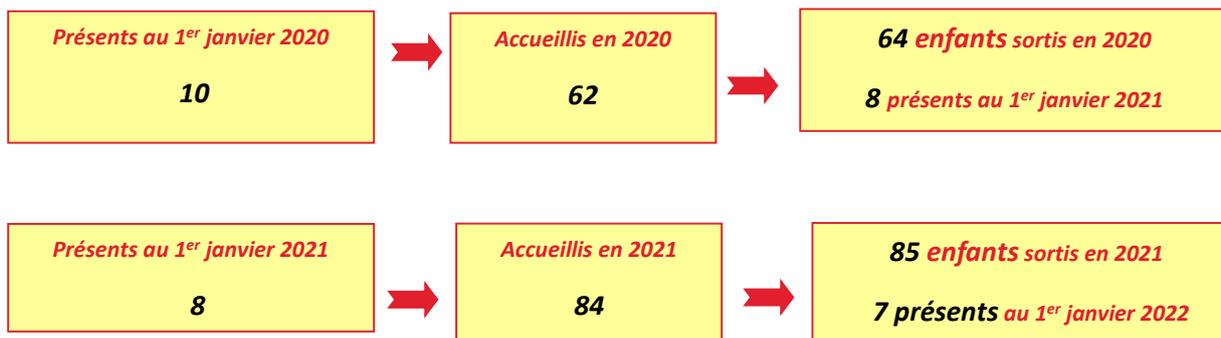
Les mesures d'accueil administratif augmentent fortement en 2021. Cette tendance s'explique par le nombre de mineurs accueillis dans le cadre de mesures d'accompagnement administratives 72 heures aussi dites de cinq jours. Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) représentaient 76 % de ces adolescents concernés en 2021.

3. Le profil des mineurs déjà présents au 1er janvier 2021



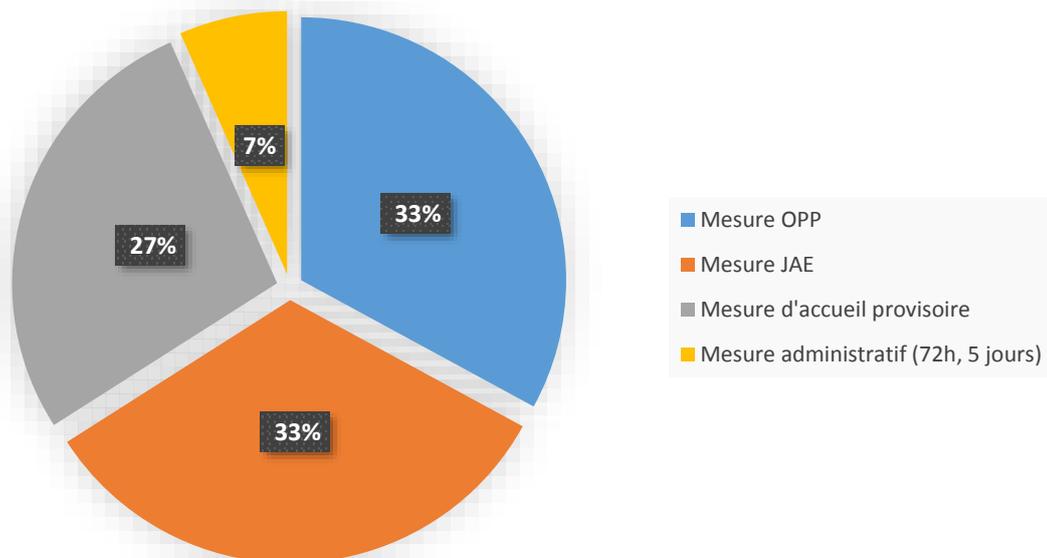
3.1 Genre des mineurs admis en 2021



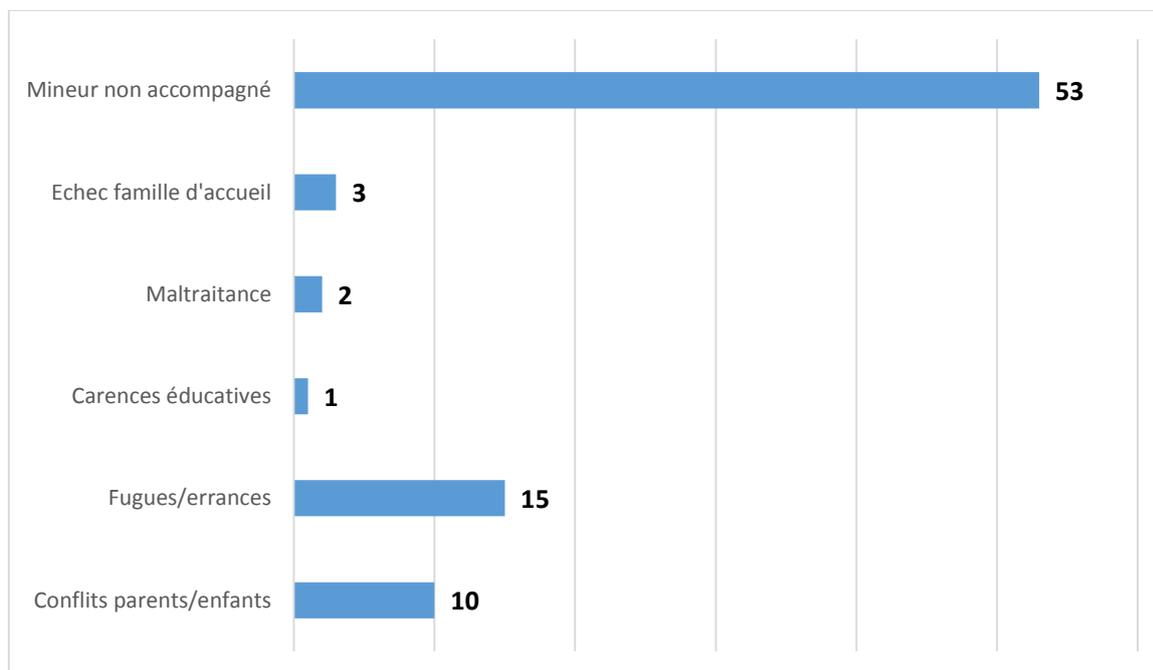


Cette donnée met en évidence le flux constant d'accueil administratif d'urgence de MNA, Si elle relève que plus des trois quarts des mineurs accueillis en urgence en 2021 l'étaient dans le cadre de mesure de 72 Heures. Elle ne reflète donc pas la réalité de l'accompagnement éducatif mis en œuvre, ces mineurs étant systématiquement réorientés vers le dispositif habilité du département.

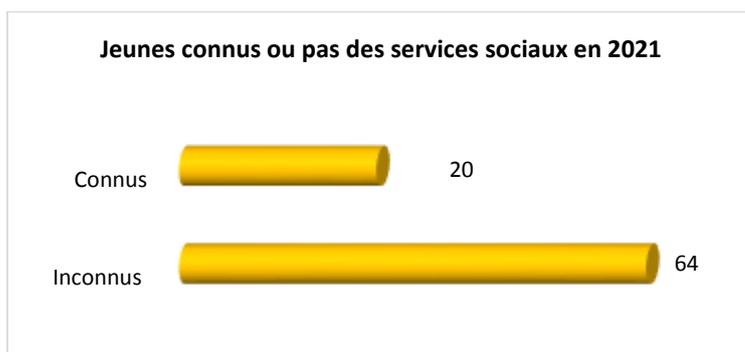
Décision de placement des 84 mineurs accueillis hors MNA



3.2 Les motifs d'accueils des mineurs pour l'année 2021



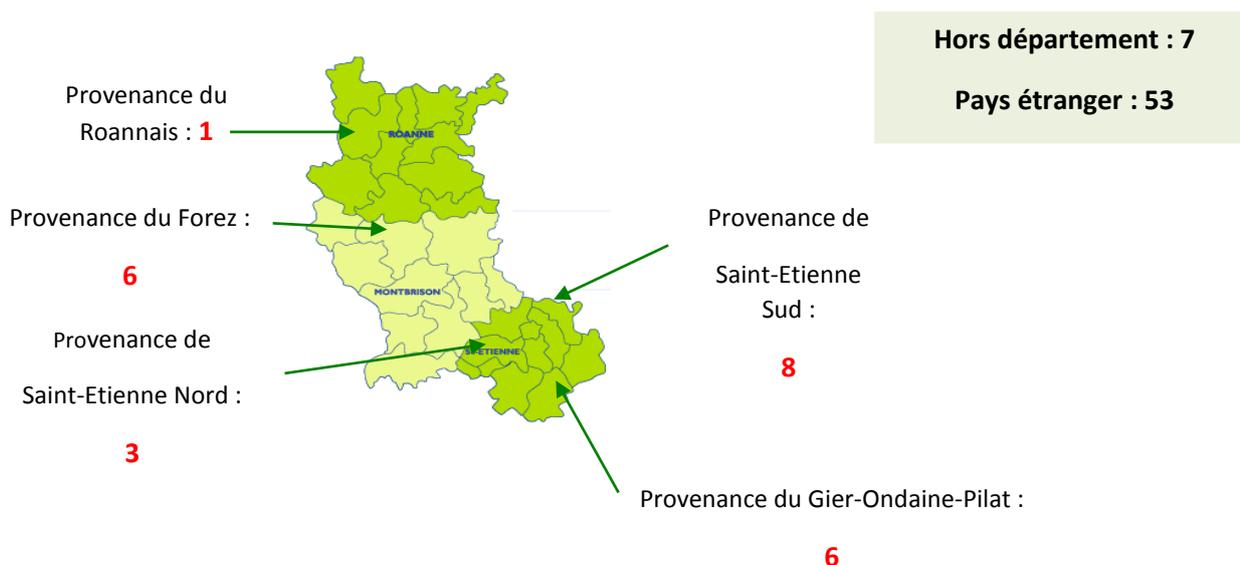
3.3 Les origines d'accueils des mineurs pour l'année 2021



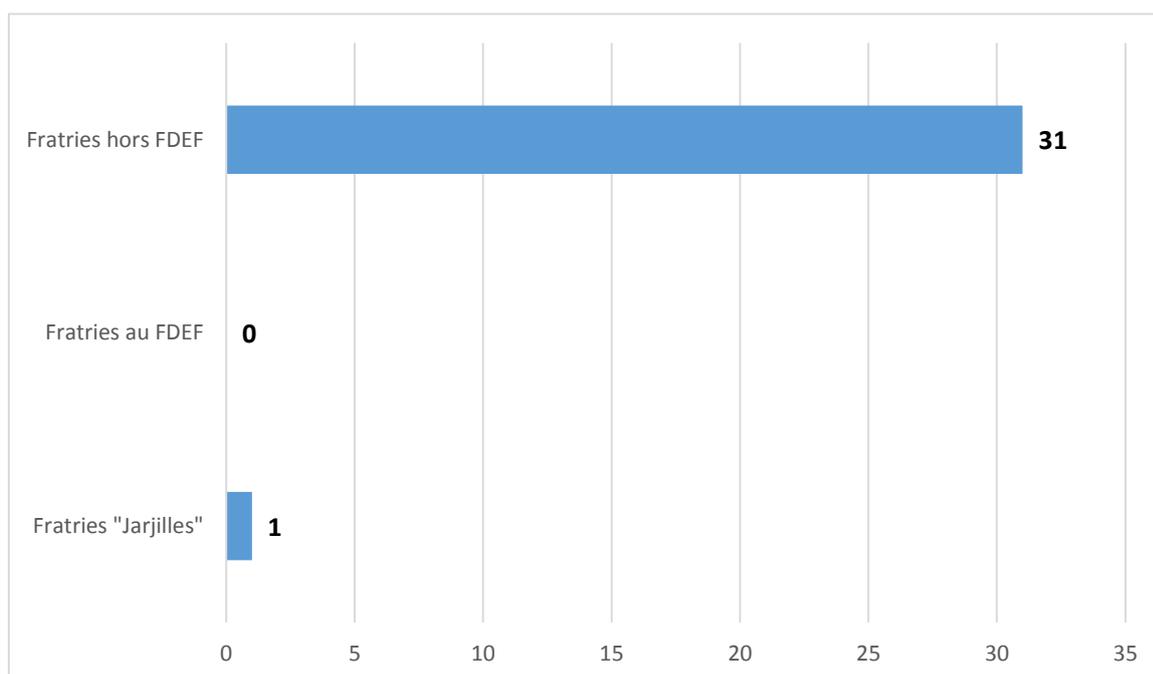
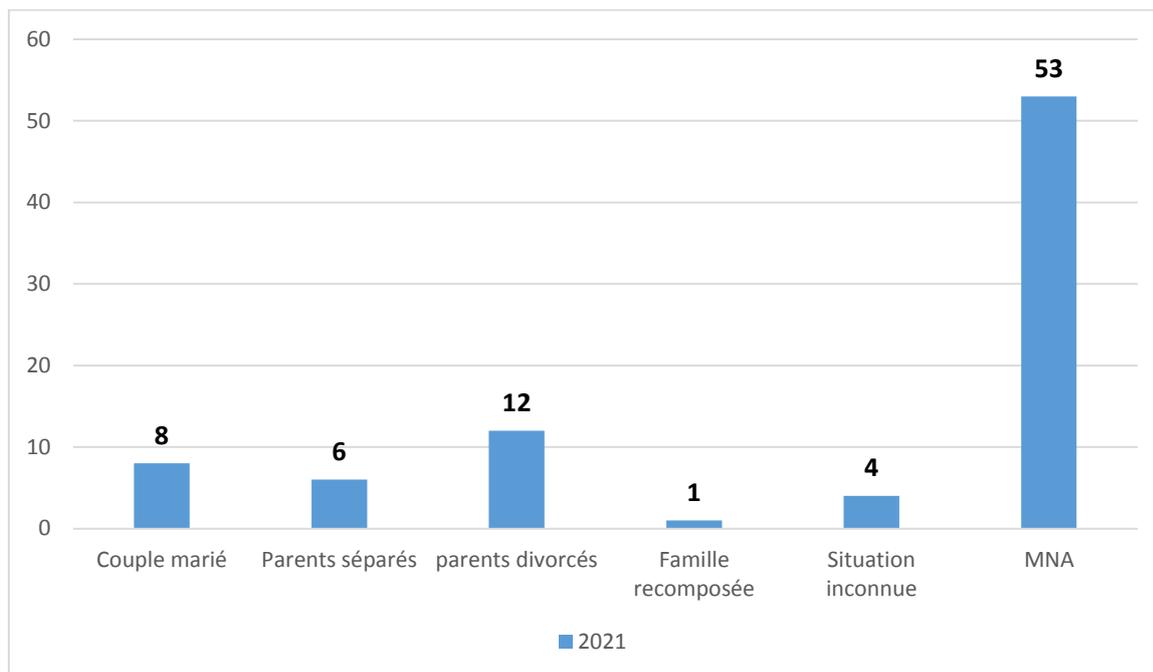
Les mineurs sont confiés au service d'accueil d'urgence du département lorsque leur situation a été portée à la connaissance des services administratifs et judiciaires.

Les MNA ne sont pas particulièrement connus des services sociaux, cette donnée met donc en évidence le rôle prépondérant que joue les structures d'accueil d'urgence en termes d'évaluation des situations, ceci, tant du point de vue des problématiques familiales supposées que de la dynamique des adolescents qui nous sont confiés. En 2021, l'accent a été porté sur la priorisation d'un travail d'accompagnement des familles et des adolescents visant le retour de ce dernier au domicile des parents. En 2021, 8 % des jeunes accueillis ont regagné leur domicile. Ce pourcentage reste modeste, pour autant, nous ne déplorons pour l'heure aucun retour au sein du foyer d'accueil d'urgence. Pour l'année 2022, nous poursuivrons l'objectif d'une augmentation du nombre de retours en famille. Les formations concernant l'évaluation et la question du travail avec les familles, devrait favoriser la montée en compétences des personnels, et par là, favoriser une approche plus fine des problématiques familiales potentiellement à l'œuvre.

3.4 Origine géographique des mineurs accueillis en 2021



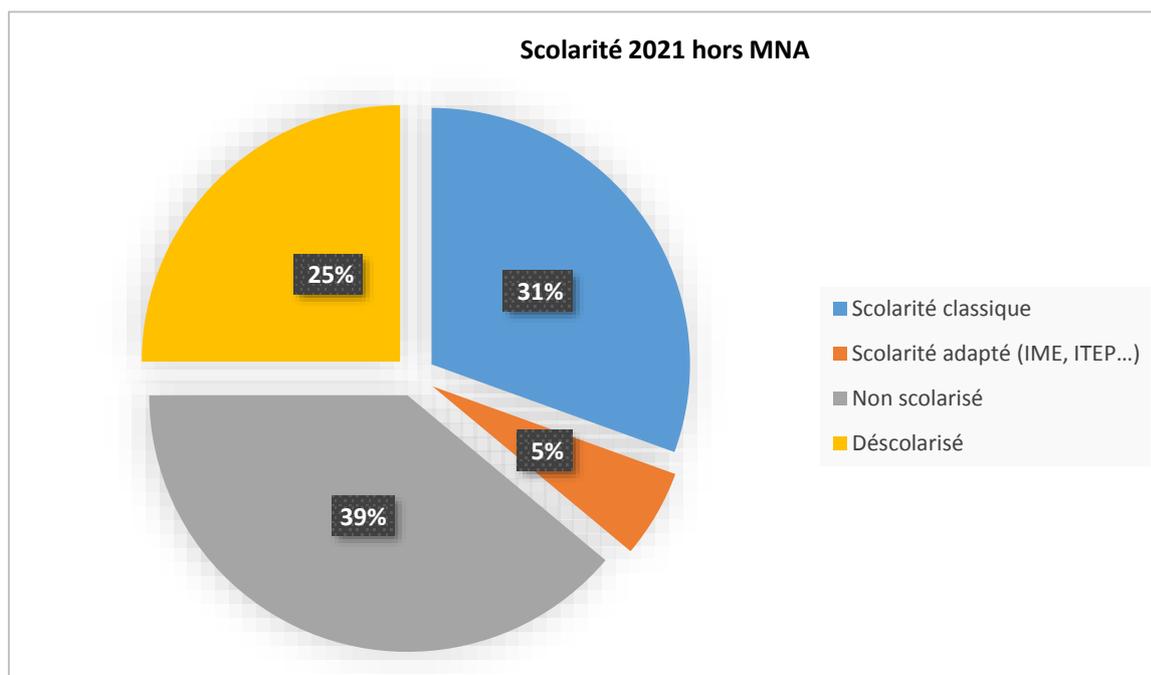
3.5 Situation familiale des 84 mineurs admis en 2021



Sur les 84 mineurs accueillis en 2021, une seule fratrie sur l'unité « Les Jarjilles ».

En revanche, 31 frères et sœurs des mineurs accueillis sont placés hors FDEF

3.6 Situation scolaire des mineurs admis en 2021



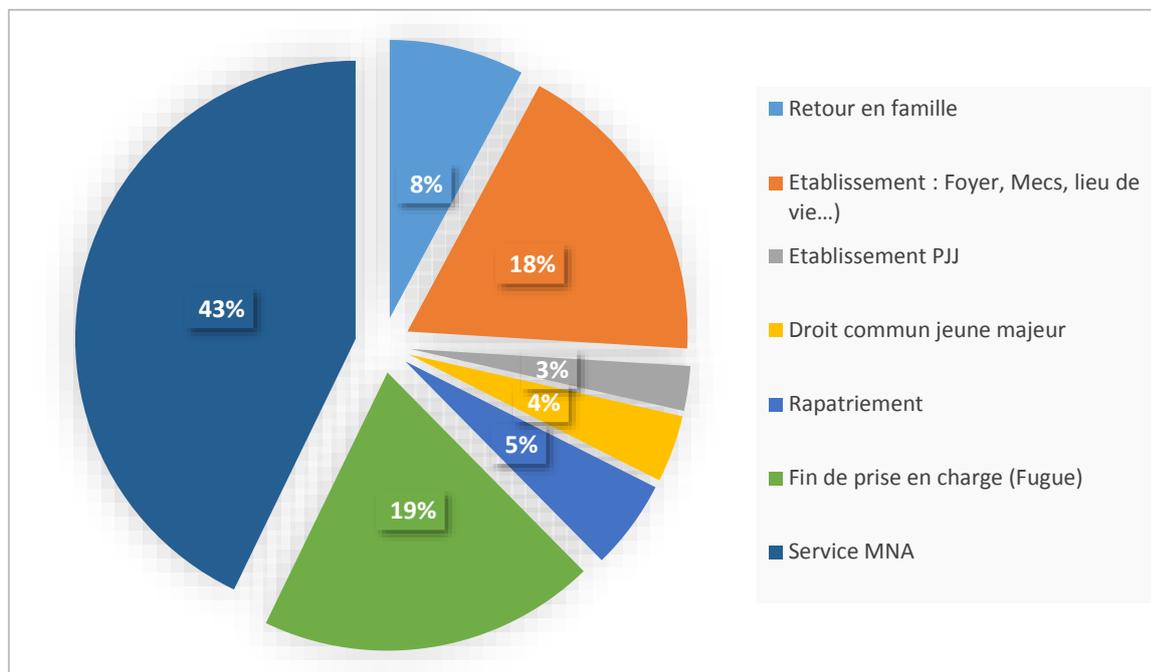
L'esprit de collaboration, la cohésion d'équipe, l'individualisation des prises en charge contribuent à apporter un cadre contenant et sécurisant au public accueilli, il n'en demeure pas moins que la prise en charge d'adolescents en situation d'urgence au quotidien reste un exercice complexe et difficile.

Les intervenants sont en effet de plus en plus mobilisés par les questions administratives, la rédaction de différents rapports, l'accompagnement physique des jeunes auprès de diverses instances administratives judiciaires et médicales. Ces contraintes ne favorisent pas toujours la construction d'un nécessaire lien adultes/adolescents. Pour l'année 2021, **70 % des jeunes accueillis n'étaient pas scolarisés** leur présence quasi permanente au sein de l'unité ne facilite pas pour autant leur adhésion aux activités proposées. L'hétérogénéité des profils associées à l'instabilité de certains jeunes expliquent en partie cette situation, pour autant, le manque de temps des agents lesquels peuvent être happés par les contraintes précitées accentuent cette tendance.

Le développement du travail de partenariat et le recours au secteur associatif devront être renforcés, il sera question de proposer une alternative à la scolarité des adolescents concernés hors période de séjour extérieur.

Le retour à une scolarisation investie peut prendre du temps et nécessiter des aménagements et/ou une préparation spécifique.

4. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2021



En 2021, l'accent a été porté sur la priorisation d'un travail d'accompagnement des familles et des adolescents visant le retour de ces derniers au domicile des parents. En 2021, 8 % des jeunes accueillis ont regagné leur domicile. Ce pourcentage reste modeste, pour autant, nous ne déplorons pour l'heure aucun retour au sein du foyer d'accueil d'urgence. Pour l'année 2022, nous poursuivrons l'objectif d'une augmentation du nombre de retours en famille. Les formations relatives à l'évaluation au travail avec les familles, devraient favoriser la montée en compétences des personnels, et par là, favoriser une approche plus fine des problématiques familiales à l'œuvre.

L'organisation de séjours extérieurs présente théoriquement l'avantage de favoriser l'observation plus fine du public dans un contexte nouveau et privilégié. Cette expérience nous le verrons, est riche d'enseignements. Le bilan édicté par les deux encadrants du camp organisé dans le nord de la France et en Belgique en décembre 2021 confirme cette réalité.

Deux agents de l'unité de service « Les Jarjilles » se sont proposés pour organiser un camp de vacances à l'occasion des fêtes de fin d'année.

5. Projet

Présentation par les organisateurs du camp organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021 :

Dès le mois d'octobre 2021 ce projet de camp a été présenté en équipe pluridisciplinaire, où les questions du sens et de l'intérêt de ce séjour ont été mise à la réflexion.

Un bilan a été élaboré par les agents.

PRESENTATION :

Nous avons organisé un camp pendant les vacances de Noël du 26 décembre 2021 au 1er janvier 2022 inclus.

Ce camp s'est déroulé dans le nord de la France. Notre lieu d'hébergement se situait à Vendegie sur Ecaillon à 45 minutes de Lille. Nous avons logé dans une maison louée à un particulier dans une ambiance très chaleureuse. Cela a permis de rencontrer les jeunes dans un environnement inhabituel et d'observer leurs réactions en ce lieu inconnu.

Ce secteur géographique n'a pas été choisi par hasard, le but était de leur faire découvrir une région méconnue. Découvrir l'architecture locale les habitations et les monuments. La configuration des villes de ce secteur est atypique. La proximité de la Belgique nous a incité à aller y découvrir une façon bien particulière d'appréhender les fêtes de Noël.

OBJECTIFS GENERAUX :

Ce camp nous a permis de sortir les adolescents de leurs quotidiens. La majorité de ces derniers vivants dans un contexte difficile, ils sont souvent désemparés face à des situations problématiques (précarité, déscolarisation, absences des parents donc manque de repères, relations conflictuelles avec les familles, etc....)

Voyager et découvrir, mission souvent impossible dans un contexte socioculturel dit défavorisé. Cet aspect de leur réalité familiale n'est pas susceptible de favoriser leur épanouissement, l'isolement peut freiner leurs intégrations, à quelques exceptions près, nous savons que les adolescents accueillis en urgence ne sortent que rarement de leur département d'origine.

Durant cette escapade d'une semaine, nous avons fait en sorte qu'ils se confrontent à six de nouvelles situations « découverte de l'inconnu » afin de les aider à dépasser leurs craintes. Il apparaît important que ces jeunes prennent conscience que l'ailleurs n'est pas dangereux, qu'il est accessible au plus grand nombre.

L'objectif du choix de cette destination relativement éloignée du bassin stéphanois, portait sur l'intérêt de les éloigner géographiquement du lieu où pouvait se matérialiser leurs soucis et angoisses au quotidien.

Il apparaît intéressant de souligner la qualité des observations quotidiennes réalisées auprès de ces jeunes au cours de ce séjour.

La lecture des différents rapports édictés tout au long de leur parcours, montre combien ils peuvent être enclins à réitérer des comportements inadaptés en contexte institutionnel, comportements notamment liés au refus de l'autorité, à leur non adhésion à un cursus scolaire et/ou de formation, à l'attitude de défiance certains adoptent à l'endroit de l'encadrement.

L'extraction des adolescents de leur quotidien et leur projection dans un contexte non identifié où ils n'ont pas leurs repères, nous a permis de consolider les liens préexistants et de mettre en lumière le potentiel insoupçonné d'adolescents parfois stigmatisés.

L'expérience vécue par ces adolescents, pourrait participer à l'avenir, de l'amélioration de leur capacité à prendre le risque de se projeter dans l'inconnu, et par là, de notamment contribuer à la restauration de la confiance en soi.

OBJECTIFS VISES :

Les objectifs ciblés lors de ce camp sont :

1. L'autonomie et adaptation :

Nous avons organisé cette semaine de manière à bousculer le rythme habituel de la vie au sein de l'unité de service. Nous avons souhaité injecter de la souplesse quant à l'organisation des temps du quotidien, par la proposition d'un fonctionnement assoupli.

Les jeunes cohabitaient à 2 par chambre, lesquelles étaient toutes aménagées d'une cuisine équipée (frigo, micro-onde). Les règles de vie ont été définies en début de séjour : un certain niveau d'exigence a été maintenu, ce fut le cas pour le rendu des téléphones à 22 heures et l'entretien de leur lieu de vie.

Les adolescents prenaient leur petit déjeuner en toute autonomie, ils détenaient la clé leur chambre et en étaient responsables.

En dehors du maintien de ces règles de base, nous avons laissé le petit groupe se gérer de manière relativement autonome, l'assouplissement des règles habituelles nous a par exemple permis d'observer et d'apprécier la dynamique de chacun. Nous avons ainsi pu remarquer qu'en dehors de quelques petits dérapages insignifiants, aucun débordement n'a été à déplorer.

Nous avons cherché à développer la notion d'entraide et d'adaptation à ce nouveau contexte.

L'installation au sein de ce nouveau lieu de vie a été un peu chaotique dans un premier temps, aussi, la notion d'entraide dont l'intérêt a été soutenu par l'équipe d'accompagnateurs a permis aux petits groupes de rapidement s'autonomiser.



Ø BILAN :

L'objectif visé que d'autonomiser ce petit groupe dans cette situation nouvelle a été atteint, le savoir-être des jeunes durant le séjour a nettement été mis en évidence.

2. Le repérage et l'orientation dans un espace inconnu :

Nous avons organisé une randonnée pédestre urbaine dans la ville de Bruxelles, l'idée étant d'essayer de développer leurs sens de l'orientation. Nous avons repéré un point sur une carte afin qu'ils nous guident et nous y mènent via l'itinéraire le plus court.

Une course contre la montre a été organisée, deux groupes distincts encadrés par un adulte ont été mis à l'épreuve de cette mini course d'orientation. Les adolescents devaient nous conduire à un endroit convenu et prédéfini le plus rapidement possible, par le chemin de leur choix, l'équipe victorieuse a été récompensée.

Les jeunes se sont pris au jeu ensemble, ils ont montré une capacité à se mobiliser inattendue, ils ont été en capacité d'échanger autour des options qui apparaissaient comme étant les plus appropriés.

Ø BILAN :

L'objectif « repérage et l'orientation dans un espace inconnu » a été atteint car les jeunes ont nettement amélioré ce savoir-faire grâce à ces temps de jeu mis en place.

3. Le dépassement de soi et l'entraide dans l'effort :

La distance de la marche urbaine était de 6 km avec beaucoup de dénivelé, l'idée était de mettre physiquement à l'épreuve des adolescents peu habitués à cet exercice. Comme nous l'avions pressenti, certains jeunes ont connu des difficultés, pour autant, nous avons observé que le principe de solidarité s'appliquait spontanément entre des adolescents qui ne présentent habituellement pas ce genre d'aptitude. À notre plus grande surprise ils se sont tous soutenus et encouragés. Dans un esprit d'équipe favorable à l'entraide bienveillante.

Ø BILAN :

L'objectif « dépassement de soi et l'entraide dans l'effort » a pu être testé à notre arrivée pour la mise en place des chambres et pendant la marche pédestre urbaine, la réaction des jeunes en position de réussite envers ceux qui sont en échec a été très positive et aidant pour ceux qui étaient en difficultés.

BILAN GENERAL :

Nous avons, à l'occasion de cette semaine de vacances, pu entrevoir les adolescents qui nous sont confiés sous un jour différent.

De retour au sein de l'unité de service, ces observations nous ont permis à nous aussi de nous décentrer de nos perceptions.

L'approche que nous avons de certains jeunes a évolué, nous avons donc été amenés à inclure dans notre travail d'évaluation le potentiel jusqu'alors inconnu de certains adolescents.

L'organisation de séjours hors les murs, présente l'intérêt que de compléter les observations réalisées en contexte de vie habituelle, elle favorise donc et par conséquent une objectivité accrue quant à l'appréciation de la dynamique des personnes accueillies.

Conclusion

Les missions d'accueil d'observation d'évaluation et d'orientation sont optimisées, l'équipe regrette au demeurant de ne pouvoir répondre pleinement aux besoins et attentes d'usagers dont le profil requiert une prise en charge globale, comprenant aussi une expérimentation de la relation dans un contexte privilégié, hors les murs.

Il convenait dès lors de mettre la réflexion en équipe pluridisciplinaire, la possibilité d'étendre le travail engagé dans le cadre de l'internat en contexte de vacances. Ici encore, la question du sens de l'organisation d'un séjour extérieur a été centrale et a donné lieu à l'élaboration d'un projet.

À l'unanimité, équipe pluridisciplinaire a souhaité soutenir l'intérêt de la démarche en l'évoquant dans le cadre de la dernière partie de la conclusion de ce rapport d'activité.



LA LIVATTE

144 bis, Rue Albert Tomas - 42300 Roanne

Chef de service :

Marilyn BOUZOUITA

☎ : 06-74-15-32-69

marilyn.bouzouita@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-70-60-02

lalivatte@fdef42.fr

Présentation du service



Le Foyer « La Livatte » de Roanne est une structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille. Il accueille 11 mineurs de 3 à 18 ans dans le cadre de la protection de l'enfance.

Nous possédons également un studio à proximité immédiate pour des mères avec mineurs ou femme enceinte à partir du 7^{ème} mois de grossesse, dans un cadre administratif, pour elle ou leur enfant.

Il est à préciser que jusqu'en mai 2018, nous pouvions accueillir deux mères, une dans le studio extérieur et une dans un studio interne à la structure. Du fait de la forte demande des accueils de mineurs, des difficultés de pouvoir accueillir dans la même structure des mères avec des bébés et des mineurs dont les difficultés relationnelles engendrent la nécessité de chambre seule pour certains, nous avons été obligés de repenser l'accueil des mères. De ce fait, nous n'avons actuellement plus qu'une place sur le studio extérieur, plus propice à l'intimité pour ces mamans.

Les bureaux administratifs se trouvent également dans l'enceinte de la structure.



Missions



La mission du Foyer « La Livatte » est d'effectuer, une observation et l'analyse de la situation du mineur et de sa famille afin de proposer au Service de la Protection de l'Enfance un accompagnement et une orientation la plus adaptée possible.

Les mineurs sont accueillis à la demande du Service de la Protection de l'Enfance dans le cadre d'une décision judiciaire mais également dans le cadre d'accueils administratifs, en lien avec les inspecteurs de la **Cellule Départementale de la Protection des Personnes**.

Les accueils sont possibles 24h/24 – 365 jours par an pour répondre à une situation d'urgence nécessitant une mise en protection sans délai d'un mineur, ordonnés par un magistrat.

Les admissions peuvent également s'effectuer selon les situations de manière préparée, avec au préalable, une visite et un entretien du mineur et de sa famille.



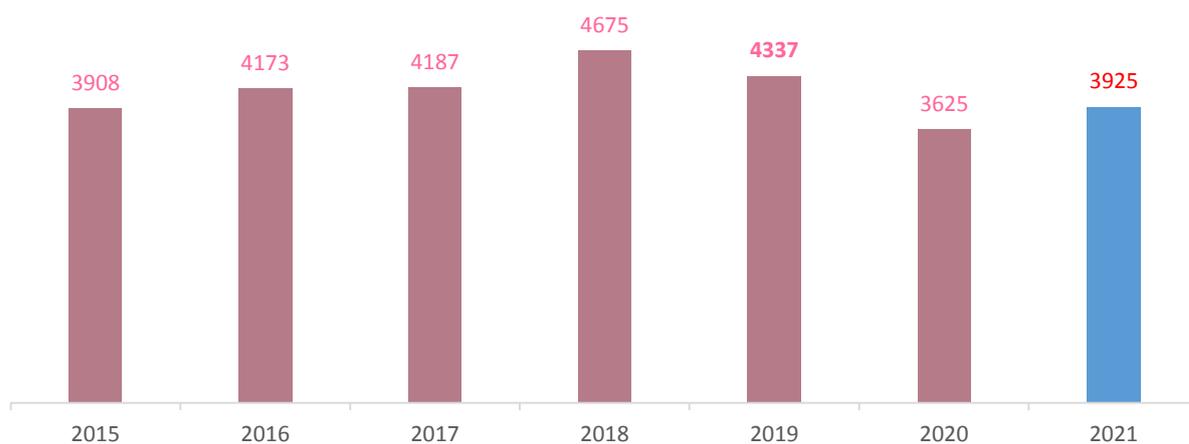
1. L'activité globale du Foyer La Livatte

13 places (11 mineurs + 1 mère avec 1 enfant) :

3925 journées effectuées soit **83%** en prenant en compte la place mère enfant

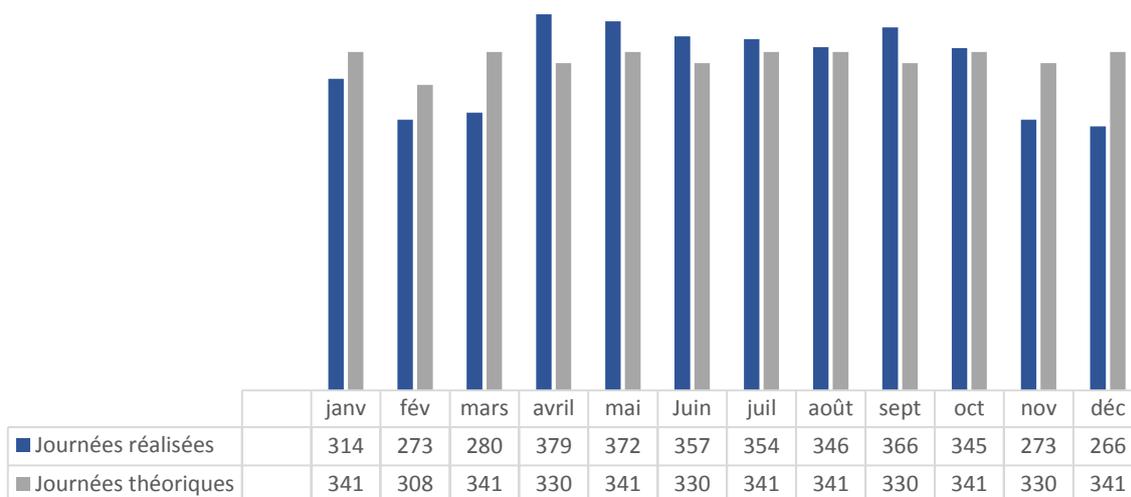
98% sur nos places d'accueil des mineurs

Total des journées réalisées de 2015 à 2021



Taux d'occupation en 2020 : 90 % hors accueil mère-enfant

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2021



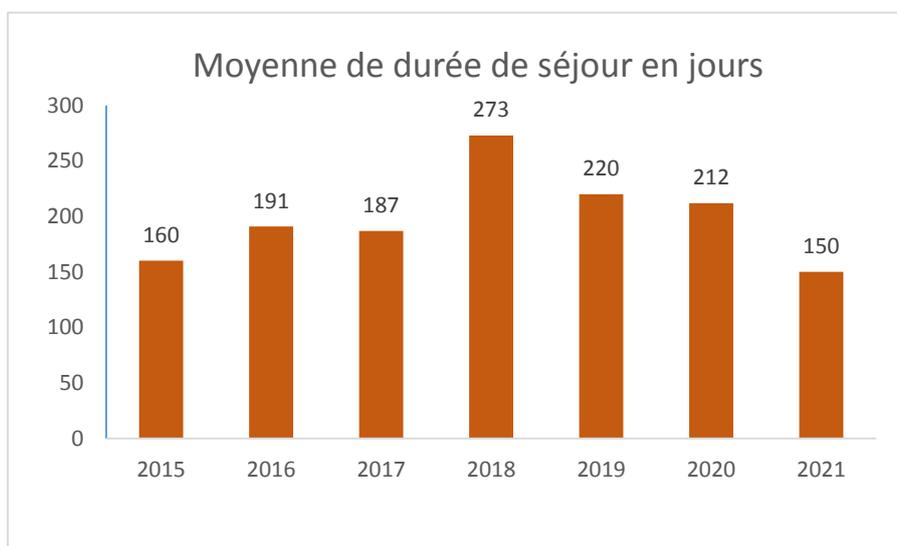
Cette année 2021 nous avons un taux d'occupation plus élevé que l'année précédente avec 3925 journées en 2021 contre 3625 en 2020.

Il est à noter que le chiffre prenant en compte l'activité globale, 83%, avec la place mère-enfant ne reflète pas l'activité de la structure de manière effective.

En effet nous pouvons constater que d'avril à octobre nous avons réalisé un nombre de journées supérieur aux journées théoriques étant ainsi en suractivité la majeure partie de cette année 2021.

Ainsi le taux d'occupation sur la structure hors studio extérieur mère-enfant correspond à un taux d'occupation de 98% sur 2021.

- Durée de séjour



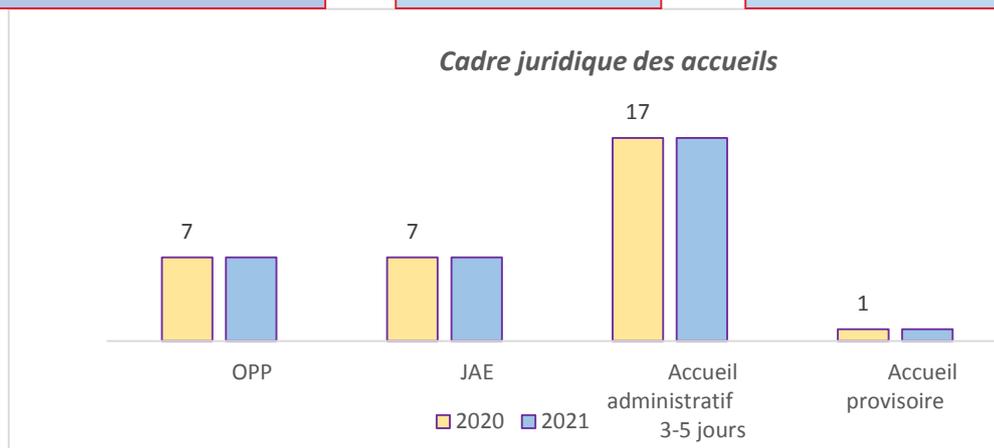
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Séjour le plus long	1862	1043	503	1034	1399	1745	794

Nous avons cette année une durée de séjour plus courte que les années précédentes, nous rapprochant des chiffres de 2017. Le séjour le plus long, 794 jours, étant un échec de retour à domicile engendrant un nouveau travail autour de l'acceptation du placement et de l'orientation en Famille d'Accueil pour une fillette de 8 ans.

Nous avons réalisé 21 accueils de moins de 3 mois correspondants à des recueils administratifs 72h ou 5 jours, ainsi que certains « dépannages » pour la Direction de la Protection de l'Enfance, permettant d'accueillir certains jeunes en rupture et dans l'attente de place d'accueil sur une structure associative.

2. Le profil des mineurs à l'admission

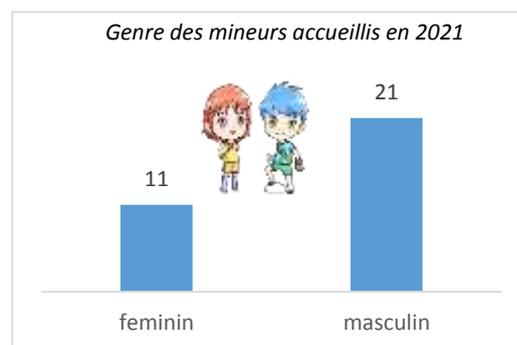
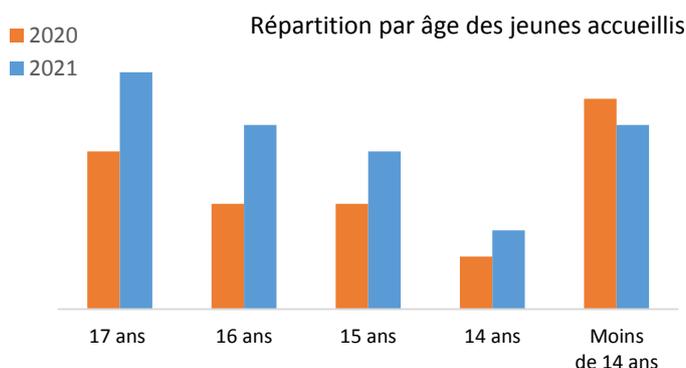
2.1 Le nombre de mineurs admis en 2021 et les mesures à l'accueil



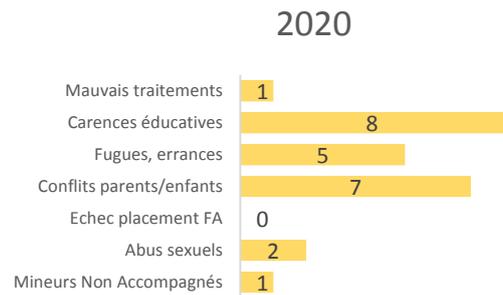
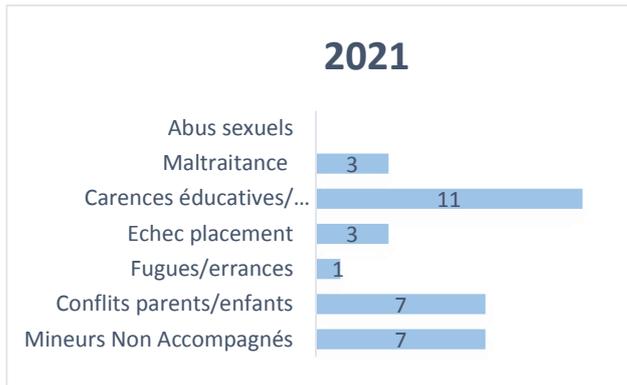
Nous avons accueilli 32 mineurs en 2021, sur les 10 mineurs déjà présents au 1^{er} janvier 2021, 1 seul était encore présent au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit par ailleurs d'une situation complexe, un jeune en difficulté psychologique et comportementale qui rend son accompagnement très difficile sur un collectif. L'accompagnement en ITEP Externalisé sur l'établissement scolaire n'est pas suffisant au vu des difficultés de ce jeune, au niveau du soin, son accompagnement d'une heure par semaine ne suffit pas également à le canaliser, l'apaiser. Aussi nous n'avons pu réaliser son orientation comme préconisée essayant des refus quant à son admission dans les structures associatives.

2.2 Age et genre des mineurs admis en 2021

Ces dernières années nous pouvons constater une augmentation de la prise en charge des mineurs de 15 à 18 ans, bien souvent dans un contexte de conflit parental, avec des mineurs supportant difficilement le cadre imposé par les parents et dans un désir de liberté venant conflictualiser la relation intrafamiliale amenant bien souvent à des actes de violences et passages à l'actes de part et d'autre.

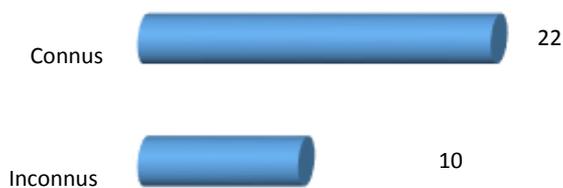


2.3 Les origines et motifs des accueils des mineurs pour l'année 2021



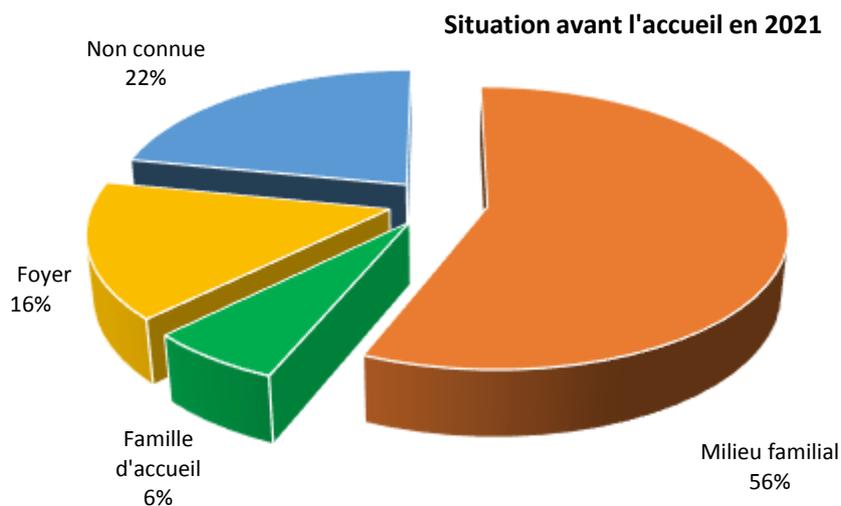
Comme l'année précédente nous pouvons constater que les motifs des accueils de mineurs sont en majorité des conséquences de carences et ou négligences éducatives, et des conflits parents-enfants, avec parfois les différents facteurs présents, où les négligences éducatives peuvent être la conséquence des conflits qui surviennent à l'adolescence lorsque les parents tentent de mettre un cadre au mineur. Aussi les négligences éducatives sont bien souvent présentes dans les situations de maltraitements des plus jeunes mineurs.

Jeunes connus ou pas des services sociaux en 2021



Les situations des mineurs que nous accueillons sont en majeure partie connues des services sociaux, 69%.

Cependant nous avons pu réaliser des accueils, notamment chez les grands adolescents, de familles qui n'avaient jamais été suivies par les services auparavant.

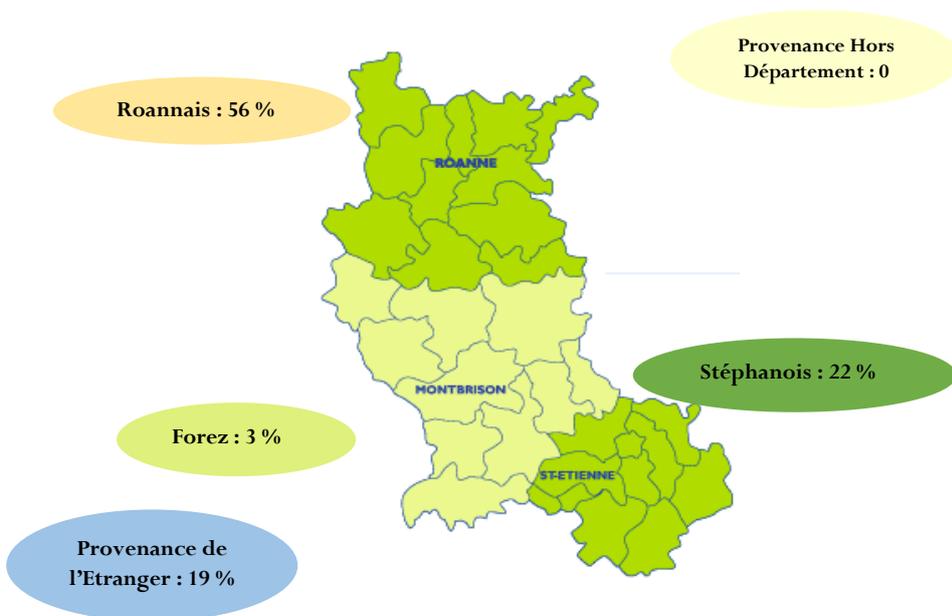


Ces situations ont été notamment des conflits avec des grandes adolescentes voulant accéder à une certaine liberté, cela venant se confronter alors à la culture parentale plutôt traditionnelle.

2.4 Origines géographiques des mineurs accueillis en 2021

	2021
Saint-Etienne Sud	2
Saint-Etienne Nord	2
Gier/Ondaine/Pilat	3
Forez	1
Roannais	18
Hors département	0
Pays étranger	6
TOTAL	32

Mineurs Non Accompagnés	2021
Algérie	1
Guinée	2
Mali	1
Autres	2
	6

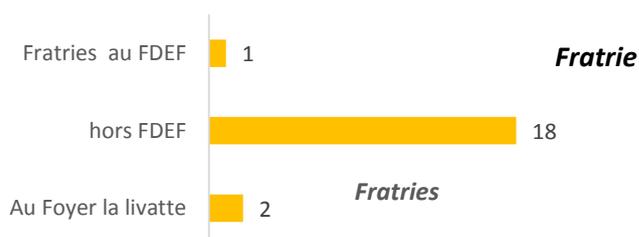
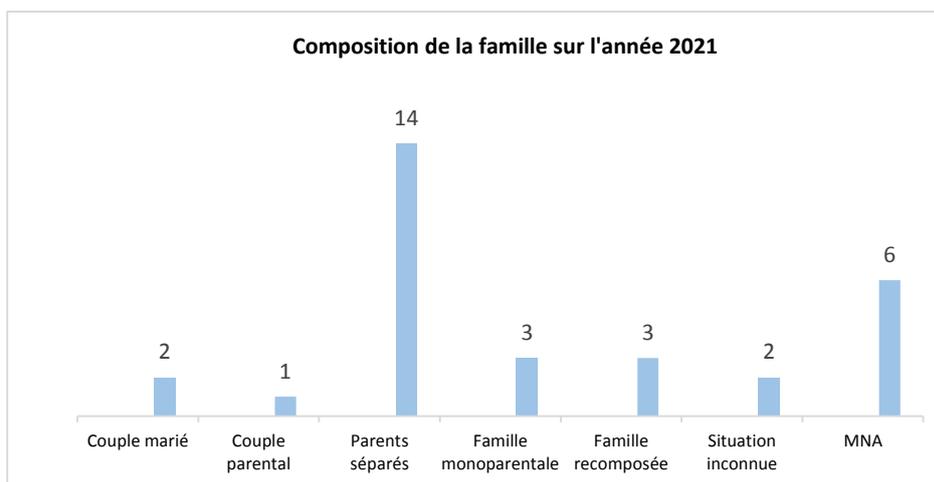


Cette année 2021 nous avons réalisé plus d'accueil émanant du secteur du stéphanois qu'habituellement, préférant privilégier nos places d'accueil pour les situations roannaises ou du Forez. Cependant lorsque nous sommes interpellés par le stéphanois cela est en général en seconde intention, c'est-à-dire que cela est faite de solution sur le secteur d'origine.

Néanmoins cela vient complexifier l'accompagnement du mineur et de sa famille au vu de la distance géographique, mais aussi peut mettre à mal la scolarité ainsi que la poursuite du soin quand il y a un accompagnement.

2.5 Situation familiale des mineurs admis en 2021

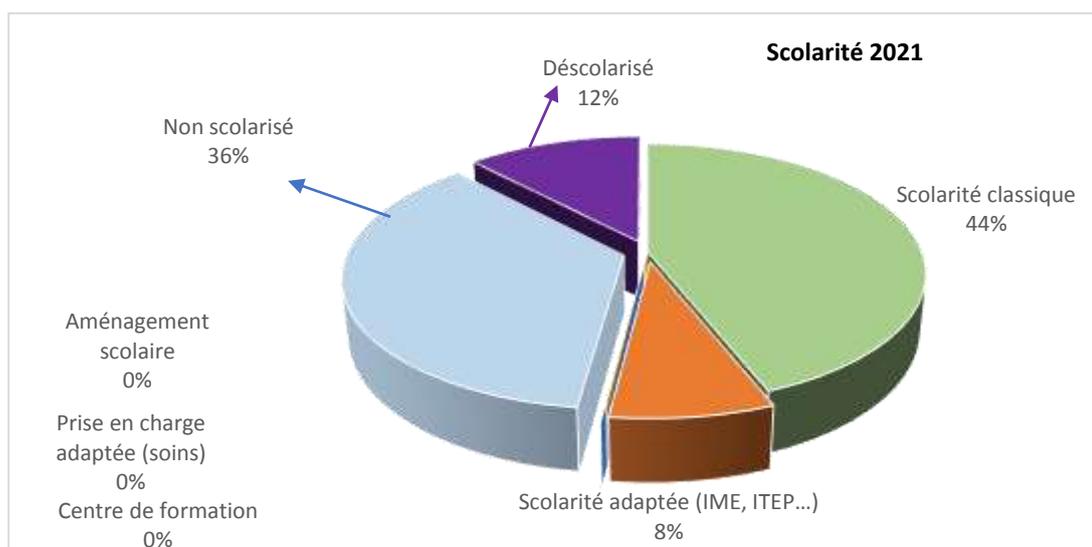
La majeure partie des familles que nous accompagnons sont séparées, recomposées bien souvent. Les couples parentaux sont une composition familiale plutôt rare.



Nous avons accompagné 3 fratries cette année 2021. Une première a pu être orientée sur la MECS le Pontet, il s'agit de 2 adolescents, la deuxième fratrie a été un accueil administratif avec retour en famille.

Aussi nous avons pu travailler sur une orientation en Mecs afin de réunir une fratrie.

2.6 Situation scolaire des mineurs admis en 2021

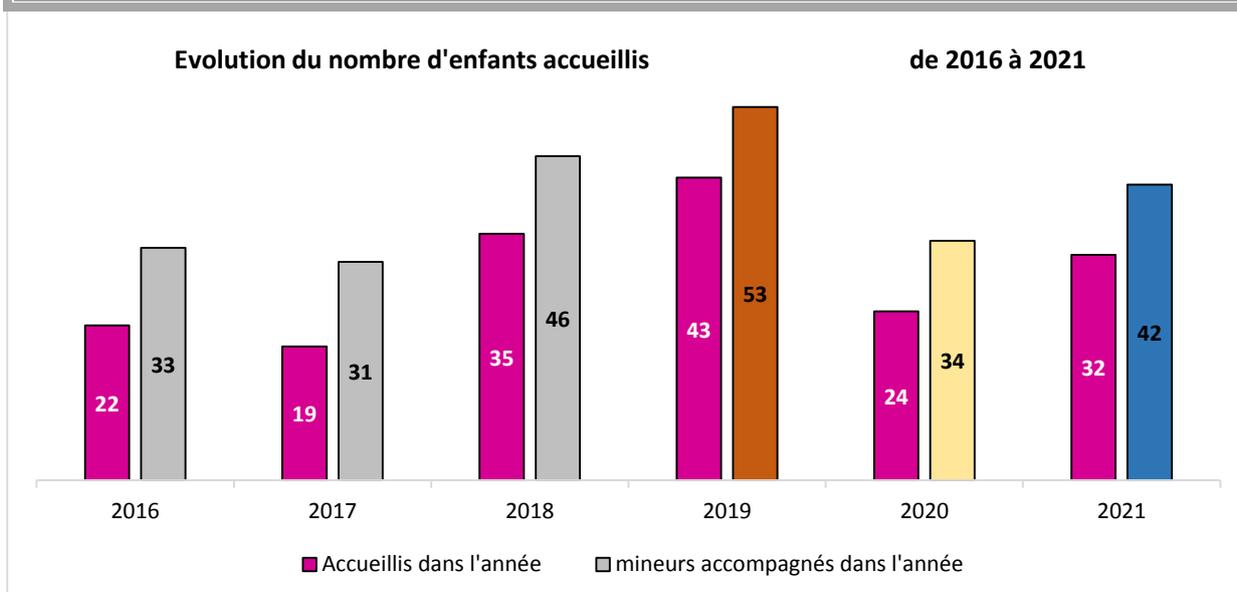


Les jeunes non scolarisés sont bien souvent les jeunes fugueurs ou les accueils hors secteur roannais pour lesquels il faut réenclencher une nouvelle scolarité.

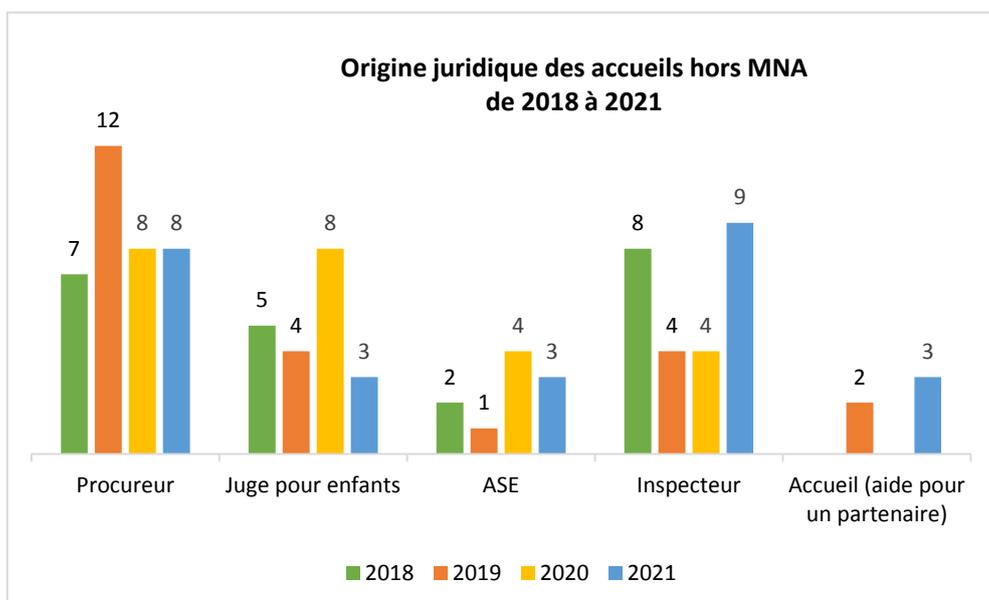
Pour les plus de 16 ans déscolarisés, il s'agit parfois de pouvoir les réinscrire dans un processus scolaire ou professionnel via des stages ou formations. De manière générale les mineurs sont inscrits dans une scolarité classique et s'ils sont déscolarisés ou non scolarisés à leur accueil cela sera travaillé avec eux afin qu'ils puissent s'inscrire dans une réalité, tout en essayant de les inscrire dans un parcours qui leur correspond et qu'ils peuvent tenir.

Néanmoins nous pouvons parfois être en difficulté avec certains mineurs pour qui les troubles du comportement sont tels qu'ils mettent à mal la scolarité classique et pour lesquels il est parfois complexe et long de pouvoir construire une prise en charge adaptée.

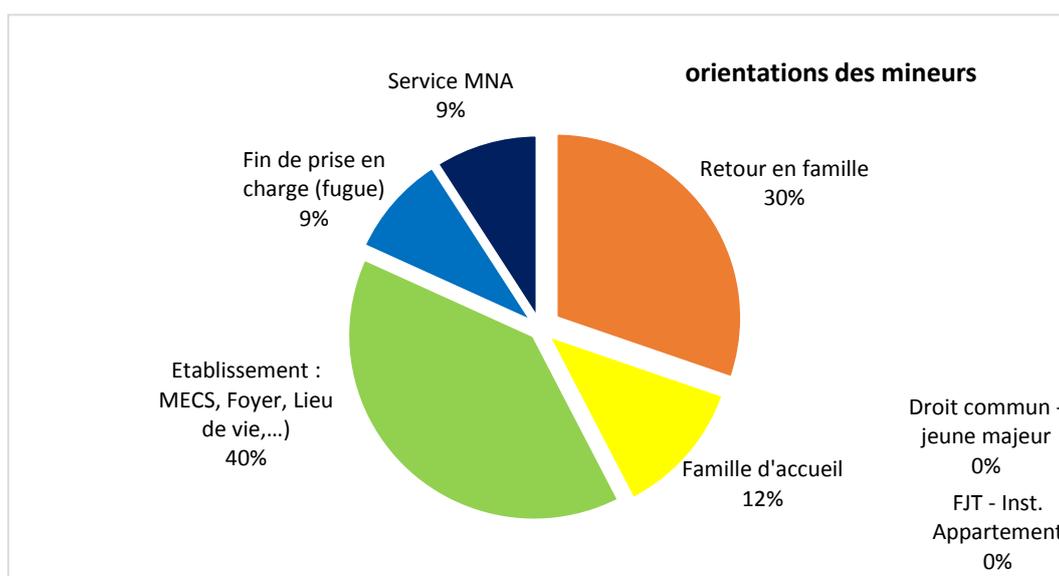
3. Le profil des mineurs accompagnés en 2021



Nous avons accompagné 42 enfants au cours de cette année 2021 contre 34 en 2020. Nous pouvons constater cette année un taux important d'accueil administratif, 9 contre 4 l'année précédente, les accueils à la demande du procureur sont stables.



4. Orientation des mineurs accompagnés en 2021



Le taux de retour en famille est de 30%, il correspond pour une majeure partie des situations d'accueils dans un cadre administratif (recueil 5 jours), mais aussi deux situations de crise familiale que le placement a permis d'apaiser.

Nous avons réussi à favoriser des accueils familiaux pour les plus jeunes et 40% ont pu être orientés sur des structures d'accueil.



Accueil des mères

Cette année 2021 nous avons accueilli une mère avec enfant sur 25 jours, en urgence, à la demande du service MNA. Cet accueil en urgence a pu permettre de mettre à l'abri une jeune fille et son bébé et de travailler son orientation sur le Centre Parental afin de lui offrir une prise en charge plus globale et plus adaptée à ses attentes.

Ces dernières années nous sommes peu sollicités pour ces accueils de mère avec enfant dans un cadre administratif, pourtant cet accueil pourrait sans doute être un tremplin pour certaines jeunes filles dans leur nouveau statut de mère et accompagnement à leur installation et sécurisation dans du droit commun.

Analyse et Conclusion de l'année 2021

Avec des accueils compliqués, nous avons dû mettre en place des renforts au vu de certaines situations complexes, de plus en plus de situations nécessitent un accompagnement individualisé et accablent les adultes au détriment des autres jeunes accueillis.

Il y a de plus en plus de problématiques autour des difficultés psychologiques et troubles du comportement, mais aussi de l'incapacité à supporter la frustration et la difficulté à maîtriser ses émotions.

Les accueils de grands adolescents en conflits avec les parents sont des situations que nous retrouvons de plus en plus avec de fait des placements tardifs et souvent la complexité d'évaluer rapidement et de trouver un projet, un lieu d'accueil permettant de suivre le mineur au-delà de ses 18 ans.



Malgré ce contexte les mineurs ont pu bénéficier de 2 camps cette année, un pour les plus grands et un pour les plus jeunes, ils ont pu pour certains découvrir la mer.



Marilyn BOUZOUITA

- DEUXIEME PARTIE -

L'activité des services éducatifs

I – UNITES D'ACCUEIL EN URGENCE

- ~ La Pouponnière
- ~ Grand Clos
- ~ Roche la Molière
- ~ Benoit Charvet
- ~ Les Hellébores
- ~ Les Jarjilles
- ~ La Livatte

II – UNITES D'ACCUEIL DE MOYEN ET LONG SEJOUR

- ~ **MECS Le Pontet**
- ~ **Centre Parental Clairmatin**

III – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF



MECS LE PONTET

323 Rue Sonia Delaunay – 42153 RIORGES

Chef de service :

Marilyn BOUZOUITA

☎ : 06-74-15-32-69

marilyn.bouzouita@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-70-60-02

lalivatte@fdef42.fr

Présentation du service

Créée le 1er septembre 1996, la Maison d'Enfants « Le Pontet », structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, a déménagé le 20 décembre 2014 dans une maison de 650 m² que l'établissement a fait construire. Les enfants qui nous sont confiés sont depuis accueillis dans des conditions quasi optimales de respect de l'intimité et de bien-être, outre le fait que la maison reste dans le même secteur calme et à proximité des transports en commun, des commerces et des différents établissements scolaires.

Nous disposons dans cette maison de 14 places, mixtes, pour des enfants âgés de 8 à 18 ans, pour l'essentiel en chambres individuelles (8 + 2 chambres doubles). Nous bénéficions également de 2 studios de préparation à l'autonomie pour les plus âgés et aptes à cela. Chaque chambre dispose de sanitaires « privatifs » (salle d'eau et WC). Outre ces espaces individuels, la maison offre des pièces collectives (Salles à manger ; Salon ; Salon télévision ; Salle de devoirs ou encore la cuisine (bien que celle-ci ne soit accessible aux jeunes qu'accompagnés d'un professionnel), ainsi que des espaces professionnels et spécifiques (Bureau du Chef de service ; Bureau des éducateurs ; Salle de réunion ou encore bureau de la Psychologue et infirmerie, mais aussi une salle de visites pour les familles).

Missions

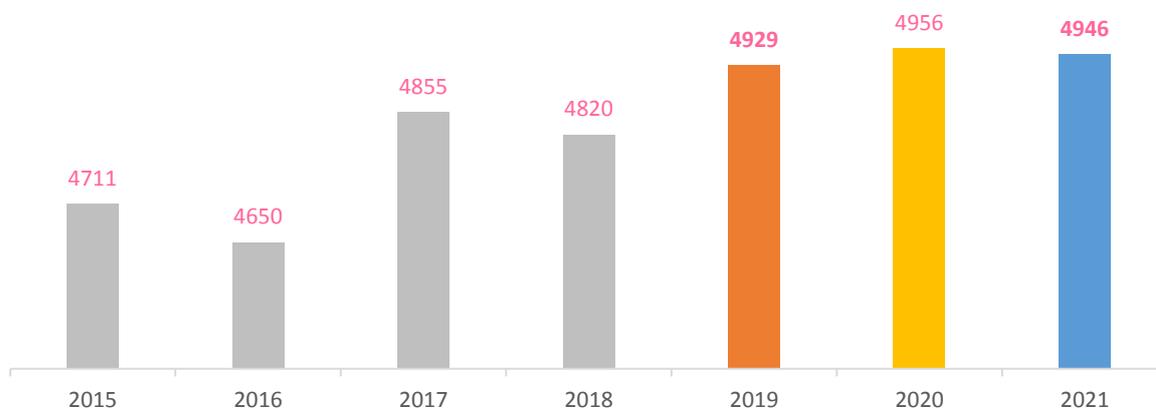


Les mineurs peuvent être accueillis dans un cadre judiciaire ou administratif, (Accueil Provisoire). La mission de l'unité est d'accompagner sur des périodes moyennes, voire longues des jeunes en difficultés familiales, sociales et relationnelles avec pour objectifs, selon leur âge et leur histoire, de réintégrer à terme leur milieu d'origine, ou d'accéder à une vie autonome. Depuis 2014, par délégation de la Direction de la Protection de l'Enfance, nous assurons l'accompagnement des familles des enfants qui nous sont confiés.



1. L'activité globale de la Maison d'Enfants Le Pontet

Total des journées réalisées de 2015 à 2021



Taux d'occupation en 2021 : 97 %

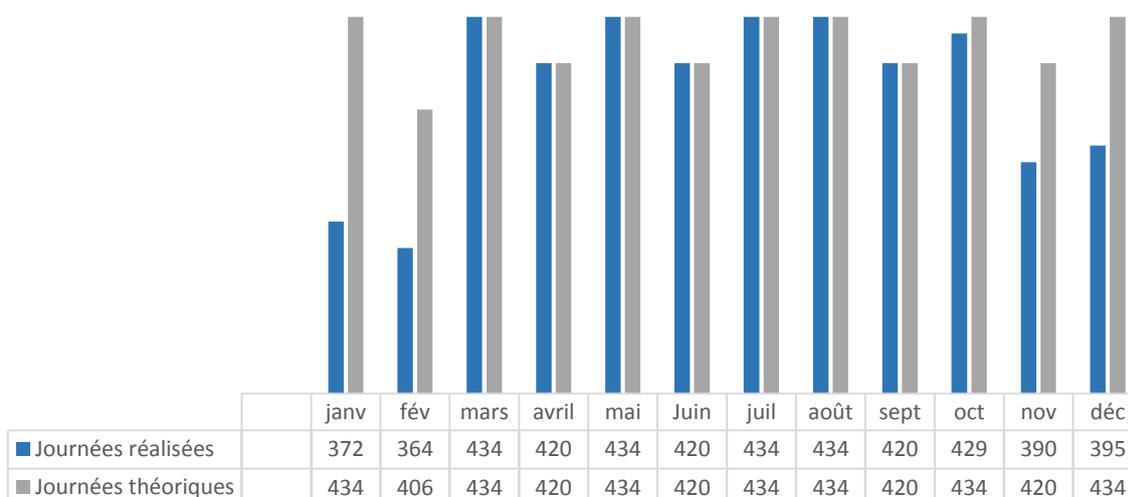
Taux d'occupation en 2020 : 97 %

Le taux d'occupation de 97% est égal à l'année précédente, avec deux départs sur la fin d'année.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Journées réalisées	4711	4650	4855	4820	4929	4956	4946

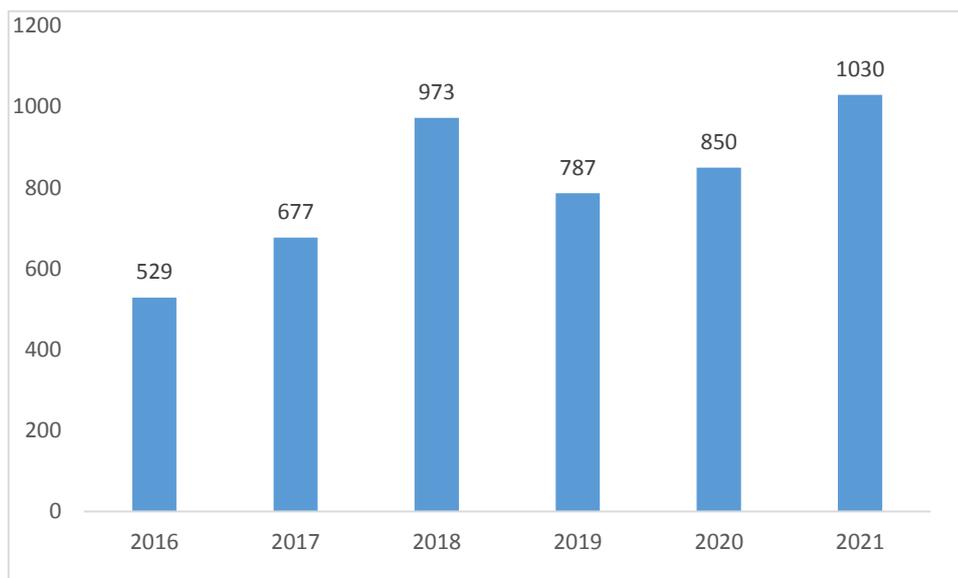
Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2021

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2021



De mars à octobre le taux d'occupation était à 100% avec 2 départs sur la fin d'année comme l'année précédente engendrant une baisse du taux d'activité de 3%.

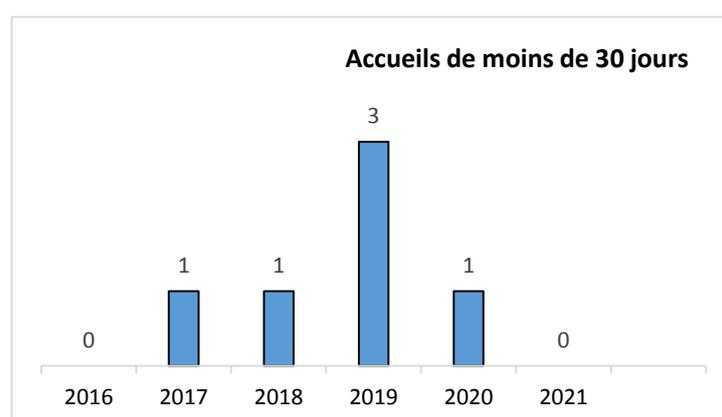
Durée de séjour



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne hors MNA	529	677	973	787	850	1030
Séjour le plus long	2360	2605	1301	1447	1599	1956

La moyenne 2021 relève 1030 journées d'accueil néanmoins une situation ne reflète pas la moyenne réelle d'une prise en charge en Maison d'enfants du fait d'un court séjour.

De fait, si l'on pointe sur les 7 situations les plus anciennes, nous sommes à une moyenne de 4 années d'accueil sur la structure et si nous ne prenons pas en compte les accueils réalisés sur 2021 la moyenne est de 1148 journées représentant environ 3 années. Ces chiffres sont tout à fait représentatifs d'un accueil moyen/long séjour en MECS.

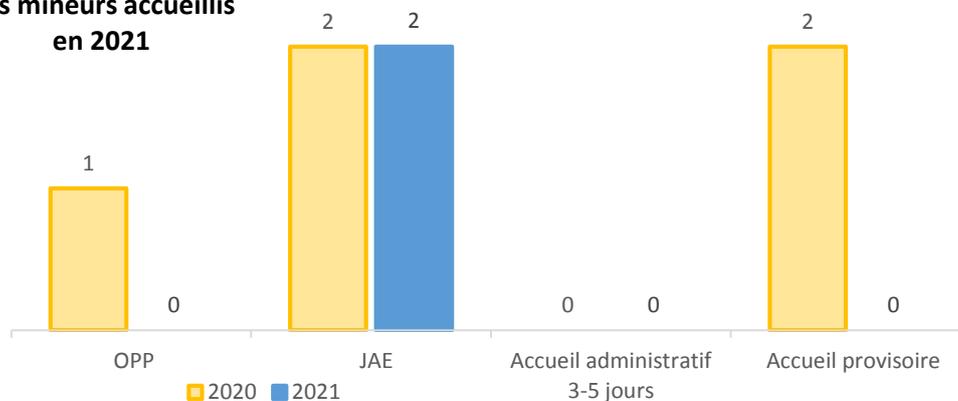


2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Le nombre de mineurs admis en 2021 et les mesures à l'accueil

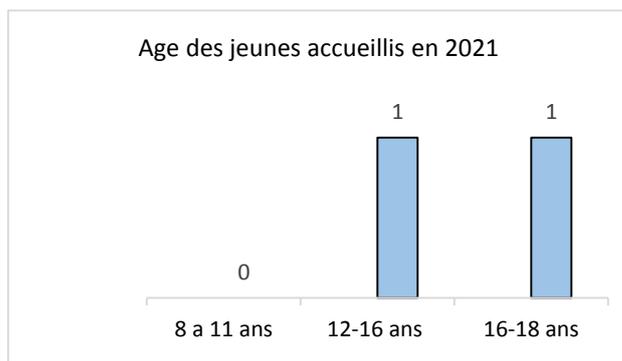


Décisions de placement des mineurs accueillis en 2021



Cette année 2021 il y a eu peu de mouvement en terme de nouvel accueil, en effet nous avons pu accueillir une fratrie de 2 garçons sur notre chambre double en début d'année 2021 suite à des départs en fin d'année 2020. Cette situation était une mesure en assistance éducative.

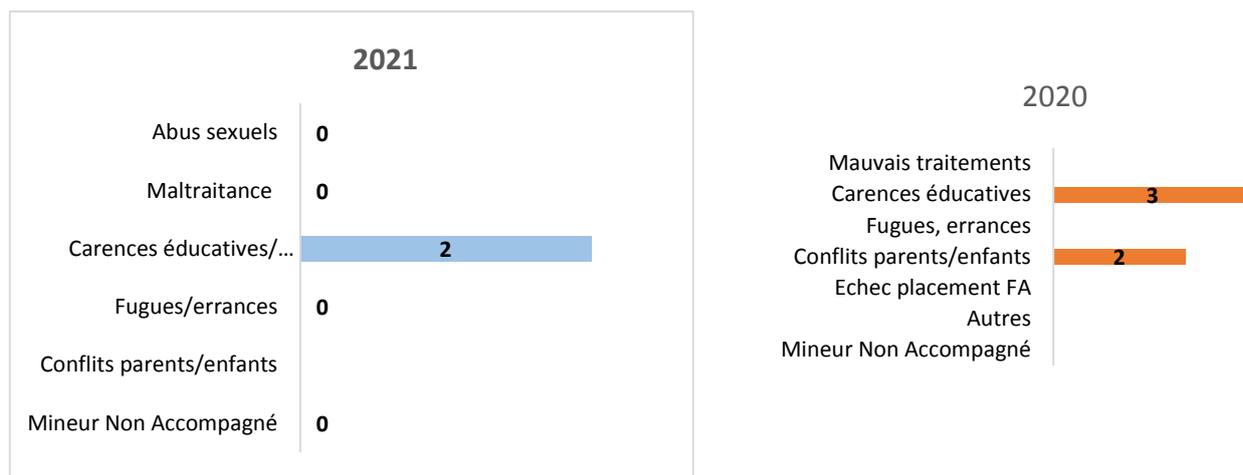
2.2 Age et genre des mineurs admis en 2021



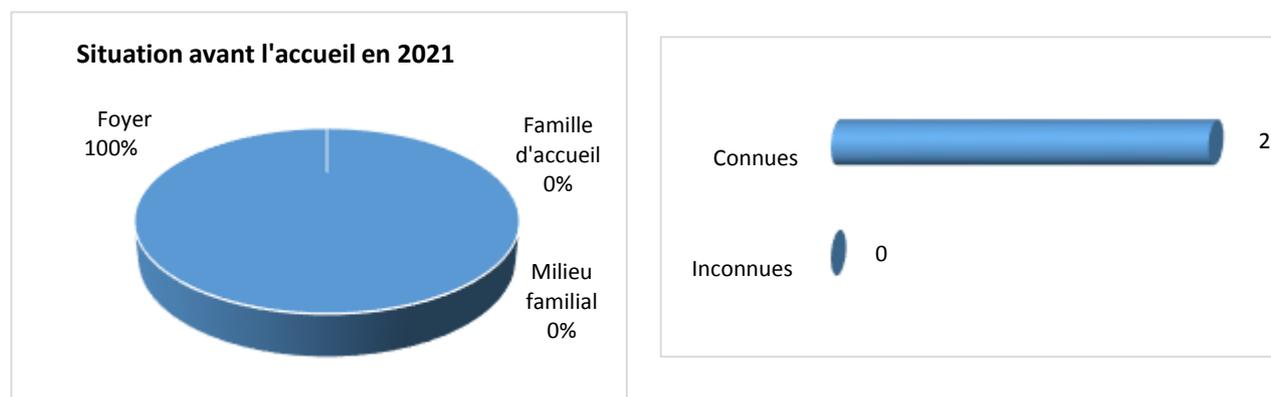
Nous avons accueilli 2 frères (15 et 16 ans). Il est à noter qu'il semble y avoir plus de demandes pour des accueils de garçons, adolescents et grands adolescents, actuellement.



2.3 Les origines et motifs des accueils des mineurs pour l'année 2021

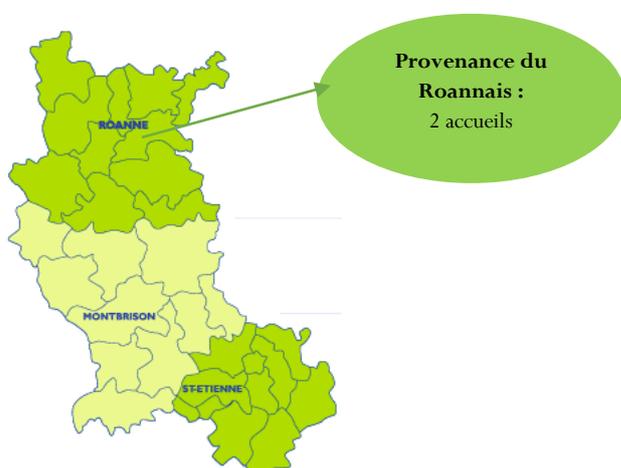


2.4 Les situation connues et inconnues des mineurs accueillis



Les 2 mineurs accueillis avaient été pris en charge auparavant sur une structure d'observation, l'opportunité de ces 2 places d'accueils ont permis de ne pas séparer la fratrie, et aussi de permettre au plus grand de maintenir son apprentissage en restant à proximité de ce lieu.

2.5 Origine géographique des mineurs accueillis en 2020

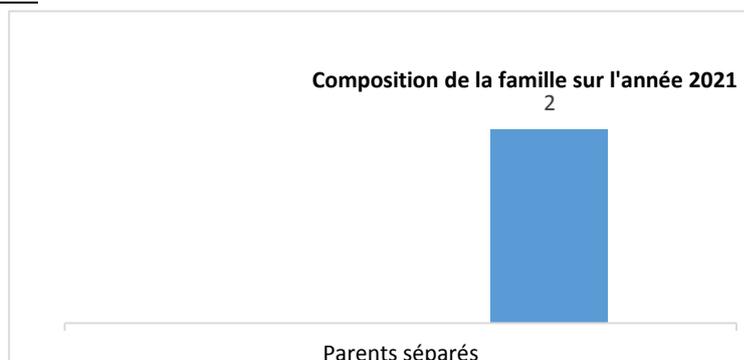
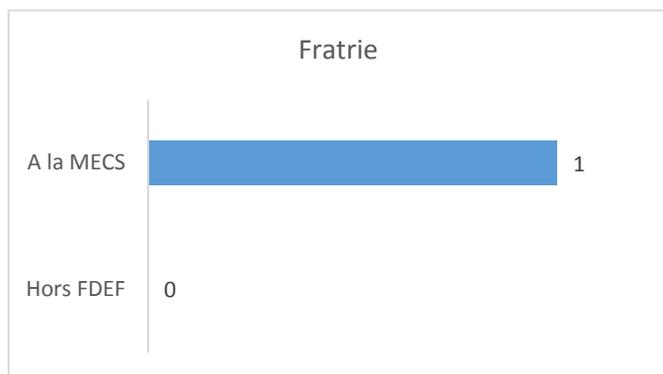


Les 2 situations accueillies étaient des situations roannaises, il est plus complexe pour nous d'accueillir des situations du sud du département cela rendant difficile le travail de proximité avec la famille. De plus cela est souvent difficile pour les mineurs d'être éloignés de leur réseau relationnel, familial/social.

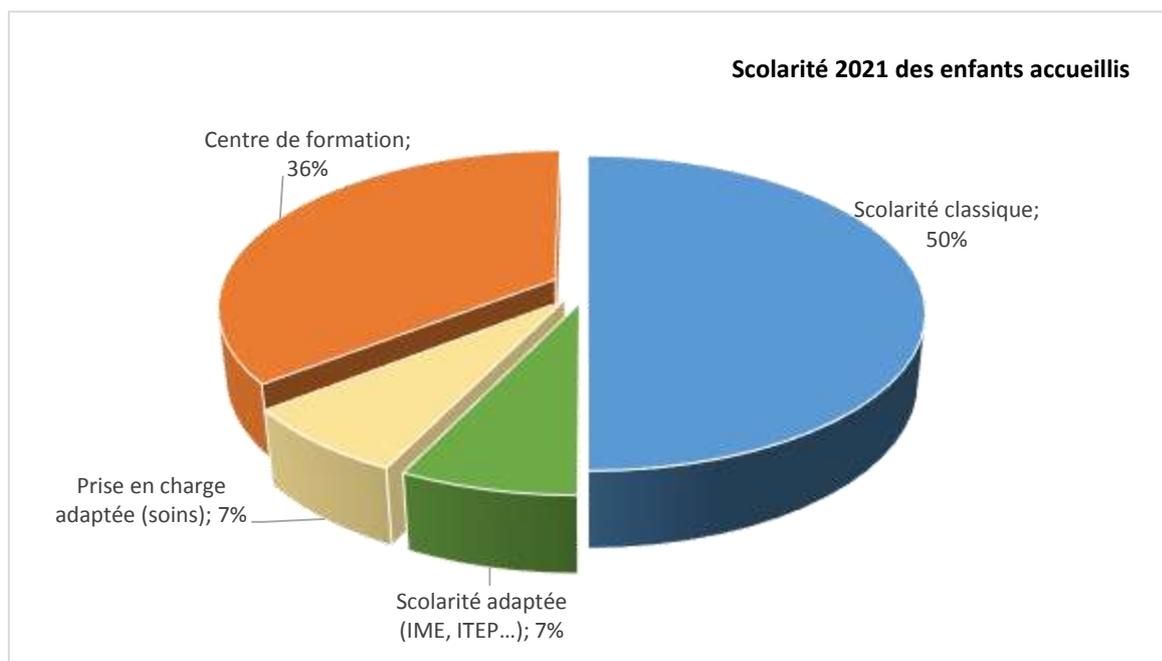
Aucun mineur non accompagné sur la Maison d'Enfants en 2021.

2.6 Situation familiale des mineurs admis en 2021

Comme bien souvent il s'agit d'un couple parental séparé, et recomposé.



2.7 Situation scolaire des mineurs admis en 2021

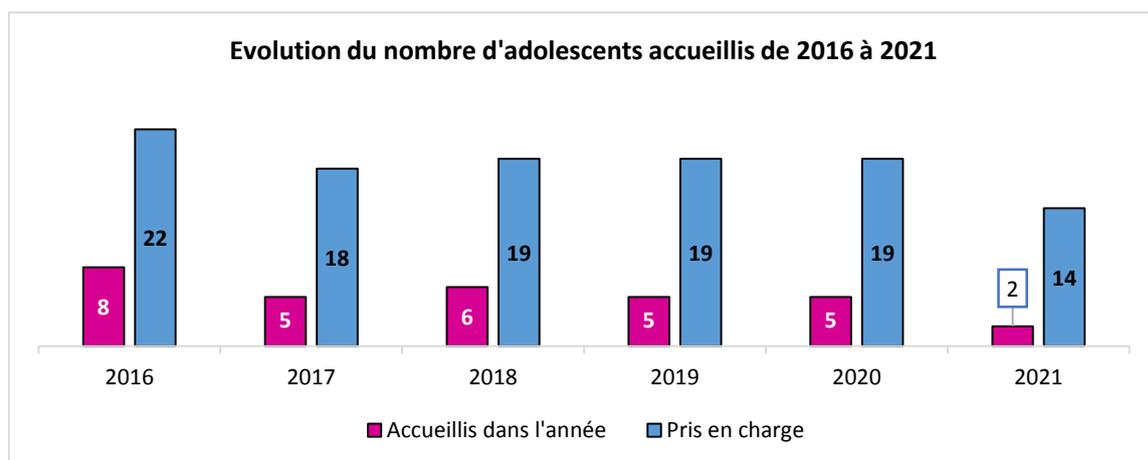


Cette année 2021 tous les mineurs ont une scolarité, scolarité adaptée ou sont en voie professionnelle.

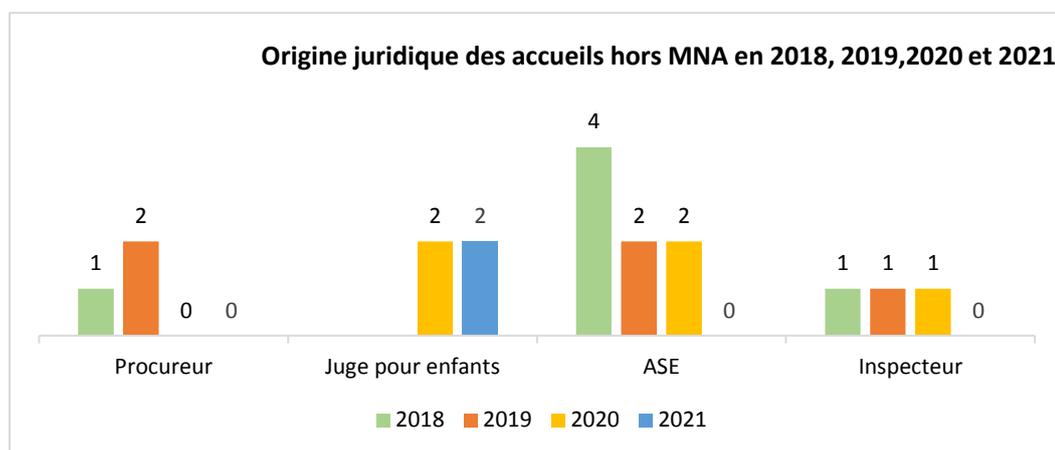
En effet une jeune fille a pu bénéficier d'une prise en charge en I.M.E au bout de nombreux mois de travail autour de cette situation afin de pouvoir lui permettre d'avoir un accompagnement le plus adapté à ses difficultés, la scolarité classique la mettant en échec et en grande souffrance.

Aussi nous avons cette année 5 jeunes en apprentissage avec tout l'accompagnement que cela nécessite autour du professionnel et de l'accès à l'autonomie.

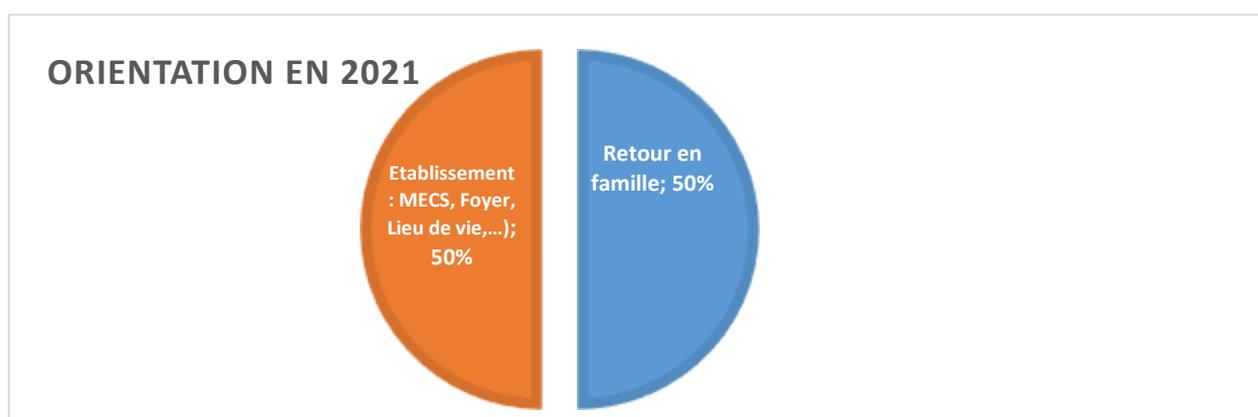
3. Le profil des mineurs accompagnés en 2021



Nous avons eu peu de mouvement sur nos entrées et sorties cette année 2021, avec 2 nouvelles entrées en début d'année et 2 sorties en fin d'année. Ainsi le groupe a été assez stable cette année 2021, cela étant plutôt positif pour un groupe de jeunes sur une MECS en rendant la vie collective plus sereine.



4. Orientation des mineurs accompagnés en 2021



Cette année les départs ont été pour une jeune fille accueillie près de 5 années un retour en famille et une orientation sur un nouvel établissement pour une autre jeune fille, suite au déménagement sur un autre département de sa mère.

Analyse et Conclusion de l'année 2021

Cette année 2021 nous avons eu peu de mouvement sur notre effectif de mineurs accueillis. En effet nous avons des situations pour lesquelles un retour en famille n'est pas envisageable de manière pérenne, nous travaillons surtout autour de la fréquence des temps familiaux partagés, afin de permettre et de favoriser ce lien tout en permettant de sécuriser et d'apaiser la relation.

Aussi nous avons des jeunes qui sont présents depuis quelques années, qui grandissent et nous avons actuellement un groupe assez important de grands adolescent de 16 à 18 ans avec lesquels nous engageons le travail et l'accompagnement à l'autonomie.

Nous avons sur la structure deux studios en interne permettant cet accompagnement, ainsi qu'un studio sur l'extérieur. Seulement nous sommes cette année confrontés au fait que nous avons plus de jeunes pouvant prétendre à cet accompagnement que de studios prévus pour ce travail. Aussi nous avons dû repenser notre accompagnement à l'autonomie, en utilisant notre studio famille afin d'offrir un espace permettant la confection des repas et donnant une place différente sur le collectif. En effet il est important de valoriser pour le jeune ce nouveau statut et de l'accompagner progressivement vers sa majorité. Cette fin d'année nous avons engagé un travail autour de l'accompagnement et l'accès l'autonomie pour les jeunes que nous accompagnons, en effet nous avons de plus en plus de jeunes que nous sommes amenés à accompagner jusqu'à leur majorité voir au-delà. Ces jeunes seront pour beaucoup sans réel appui familial à cette majorité, et nous devons les préparer et les « armer » du mieux que nous pouvons pour les préparer à cette dure réalité.

Enfin comme chaque année les éducateurs de la MECS ont été investi dans la mise en place d'activités et de camp pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur, le sport, ... mais nous avons été encore une fois contraints et empêchés par le contexte pandémique.



48 h BD

En juin nous avons pu bénéficier d'une intervention sur une journée d'un dessinateur de BD. Des jeunes de la MECS ainsi que des jeunes du FAO La Livatte ont pu passer un samedi avec Vincent BEAUFRERE, illustrateur de la BD « Liberty Bessie » qui leur a expliqué toute la construction d'une BD sur une matinée et un temps de dessin sur l'après-midi. Nous avons pu acheter la BD du dessinateur qu'il a dédié aux jeunes.



La fin d'année scolaire a néanmoins pu permettre de mettre en place une belle journée avec jeux collectifs, repas, petites pièces de théâtre organisées par les jeunes ainsi qu'une représentation de Hip-hop par MOUSSA, de la « Cie Vague 2Flow » avec de petits cours pour les jeunes, voire même les adultes. Cette journée a été très appréciée par les jeunes.

Marilyn BOUZOUITA – Cheffe de service



CENTRE PARENTAL CLAIRMATIN

19 rue de la Convention – 42100 SAINT ETIENNE

Chef de service :

Patricia GOUGEON

☎ : 06-48-71-09-51

patricia.gougeon@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-49-00-25

clairmatin@fdef42.fr

Présentation du service et missions

Les Centres Maternels sont autorisés et financés par les Conseils Départementaux. Ils se sont substitués, en 1984, aux maisons et hôtels maternels et leurs missions sont explicitées par la circulaire 81/5 du 23 Janvier 1981.

Il existe une centaine de Centres Maternels en France dont les missions sont, selon les textes :

- rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères.
- mettre les jeunes femmes en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme et, dans l'affirmative, de les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption.
- d'apporter aux jeunes mères l'aide matérielle dont elles ont besoin.
- d'aider les jeunes mères sur un plan éducatif et psychologique en vue de leur (ré)insertion sociale.

L'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des familles modifié par la loi N°2007-293 du 5 Mars 2007 rappelle la mission fondamentale des Centres Maternels :

« Sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du président du Conseil général :

[...] Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Ces dispositifs ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci. [...] »

Le Centre Maternel Clairmatin s'est engagé dans une révision et une actualisation de son projet de service afin de s'inscrire pleinement dans :

- Les orientations du Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, qui mettent l'accent sur la prévention en tant qu'un des axes majeurs du dispositif,
- Les évolutions tendanciennes nationales avec la création de Centres Parentaux depuis 2010 reprises par le législateur en 2016, rendant la prise en compte de la place du père comme indispensable,
- Les expérimentations conduites dans la Loire par le secteur associatif, qui tentent de développer l'accueil parental sur le département.

L'année 2021 est donc devenue décisive quant aux missions premières du Centre Maternel qui évolue, quant aux publics accueillis, devenant donc un **Centre Parental**.

Le public accueilli

Le Centre Parental accueille :

- des femmes enceintes (à compter du 7^{ème} mois de grossesse) avec ou sans enfant.
- des mères ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. Un des enfants de la fratrie doit avoir moins de trois ans.
- des femmes désirant accoucher sous identité secrète.
- des mères mineures (sous l'autorité de leurs parents ou d'un représentant légal). Dans le cadre de ces accueils, l'enfant est sous la responsabilité de sa mère.
- Les couples parentaux
- Les pères isolés

Les familles accueillies le sont soit :

- à leur demande, dans un cadre administratif, après signature d'un contrat avec l'Inspecteur Enfance.
- sur décision judiciaire, à la demande de la Direction de la Protection de l'Enfance

Les familles prises en charge dans notre établissement le sont donc au titre de la prévention ou de la protection.

Concernant les femmes désirant accoucher sous identité secrète :

La prise en charge de ces femmes peut se faire à deux moments :

- durant la grossesse : elle a pour objectif d'offrir un espace sécurisant afin de mener à bien la fin de la grossesse hors de toute pression de l'entourage familial et / ou professionnel. Nous tâchons de garantir des conditions matérielles et un environnement adapté : un appartement, une présence professionnelle 24h / 24, une proximité d'accompagnement par le Service Social Départemental (SSD), la P.M.I. Ce temps d'accueil permet à la mère d'avoir une réflexion quant aux choix qu'elle fera concernant cet enfant à naître : il est important que la mère inscrive cet enfant dans sa réalité afin de garantir une naissance dans les meilleures conditions.
- après l'accouchement : un nouvel accueil peut être assuré sous réserve d'une évaluation conjointe du Centre Parental et du Département. Sa durée doit être courte et ne peut excéder les deux mois légaux de réflexion. A l'issue de ce délai et en fonction de la décision de la mère, une place au Centre Parental peut être proposée.

Les conditions d'hébergement

Ces familles sont hébergées dans 17 appartements situés dans la structure interne du Centre Parental et 6 appartements extérieurs situés en périphérie de celle-ci, soit une capacité d'accueil de 23 familles.

Généralement, la première étape d'hébergement se fait dans la structure interne. Lorsque l'accompagnement trouve un terrain favorable dans l'organisation de la vie quotidienne, une observation positive de la relation parentale et l'éducation des enfants, les familles peuvent passer à un hébergement autonome (appartement extérieur) avec maintien du soutien éducatif.

Afin de soutenir au mieux le projet de chaque famille, nous verrons comment le Centre Parental a revisité son accompagnement en structurant et organisant différemment la composition et l'intervention des intervenants.



Les pères et conjoints

L'article L.222-5.3 du Code de l'Action Sociale et des Famille de la loi relative à la Protection de l'Enfance votée le 1^{er} mars 2016 ouvre de nouvelles perspectives en autorisant la prise en charge, dans les centres parentaux, d'enfants « *accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin de soutien dans l'exercice de leurs fonctions parentales* » voire des « *deux parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».

A l'admission, le couple peut donc être accueilli dans un logement de la structure interne. Dans un second temps, en lien avec le projet personnalisé et dans le cadre de notre mission Protection de l'Enfance, nous pouvons également faire le choix d'accompagner ce couple sur un logement extérieur mis à disposition par le Centre Parental.

Au-delà de la question du projet de vivre en couple, nous sommes vigilants à prendre en compte le père des enfants et ce, que les parents soient séparés ou non :

- même s'il a déjà pu être rencontré lors de l'entretien de préadmission, nous proposons une rencontre avec le père de l'enfant pour lui présenter l'établissement dans lequel est pris en charge ce dernier.
- nous lui proposons du soutien et des conseils autour de la prise en charge de son enfant.
- en fonction des problématiques personnelles qu'il peut être amené à évoquer auprès des professionnels, nous l'orientons vers les organismes / institutions les plus à même de le soutenir.

Nous veillons au respect de l'autorité parentale conjointe et faisons toujours en sorte que les pères soient associés aux décisions concernant leur enfant.

Enfin, nous soutenons les familles afin qu'elles puissent transmettre à leur enfant des éléments de sa propre histoire, de ses origines, quand celui-ci n'a pas été reconnu par son père ou qu'il n'est pas présent dans sa vie.

Les fondements de notre projet d'accompagnement :

Ils sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien parental n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez ses parents un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

- Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimale, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère mais aussi son père (quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire) d'être éduqué, socialisé et de ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Evaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.
- Rompre l'isolement des jeunes parents en difficulté et en rupture familiale qui ont connu abandons, rejets, placements. Contribuer à leur construction identitaire, à leur individuation et à leur socialisation ; s'efforcer de les inscrire dans un « ici et maintenant », leur donner les repères éducatifs pour penser leur vie et grandir, s'insérer socialement et professionnellement et appréhender leur fonction parentale à plein temps, ou partiellement, sans culpabilité.
- Permettre le développement d'une relation entre l'adolescent devenu parent et son tout petit enfant.
- Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand c'est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

Pour permettre la concrétisation de tous ces fondements, nous avons été amené à penser une nouvelle organisation de la structure :

- A savoir deux services distincts d'accueil : un service interne composé de 7 travailleurs sociaux et un service externe composé de 2 travailleurs sociaux. Ces deux services seront soutenus par une équipe ressource : une psychologue, une puéricultrice, une CESF ainsi que l'assistante sociale, détachée du roulement, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

➤ Conditions d'accueil :

L'accompagnement est réalisé en fonction des contrats de séjour et des projets d'accompagnement personnalisés des personnes accueillies.

Il s'appuie notamment sur :

- un hébergement dans un cadre adapté, sécurisé comprenant la présence de professionnels des secteurs éducatif, médical et petite enfance.
- une démarche centrée sur la personne, à partir d'une relation fondée sur l'échange, le respect et la confiance.
- une contractualisation des engagements respectifs de la personne accueillie et de l'établissement au travers d'un contrat de séjour.
- deux référents éducatifs et deux référents petite enfance qui accompagnent la personne accueillie et son (ses) enfant(s) tout au long de leur séjour.
- la réactualisation régulière des objectifs du projet personnalisé individualisé avec la personne accueillie.

➤ Etape de l'accueil :

L'admission et l'accueil sont deux moments déterminants de la qualité de l'accompagnement de la famille au cours de son séjour au Centre Parental.

La Chef de Service est garante que l'admission puisse se faire dans de bonnes conditions et elle organise l'accueil de la famille avec les professionnels du service.

Avec l'accord préalable de la Direction de la Protection de l'Enfance ou de l'Inspecteur de la Protection des Personnes Vulnérables, une procédure de préadmission est mise en place afin de préparer en amont l'entrée de l'utilisateur avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance et les services sociaux, en réalisant un entretien avec le Chef de Service et un travailleur social après envoi d'écrits concernant la situation.

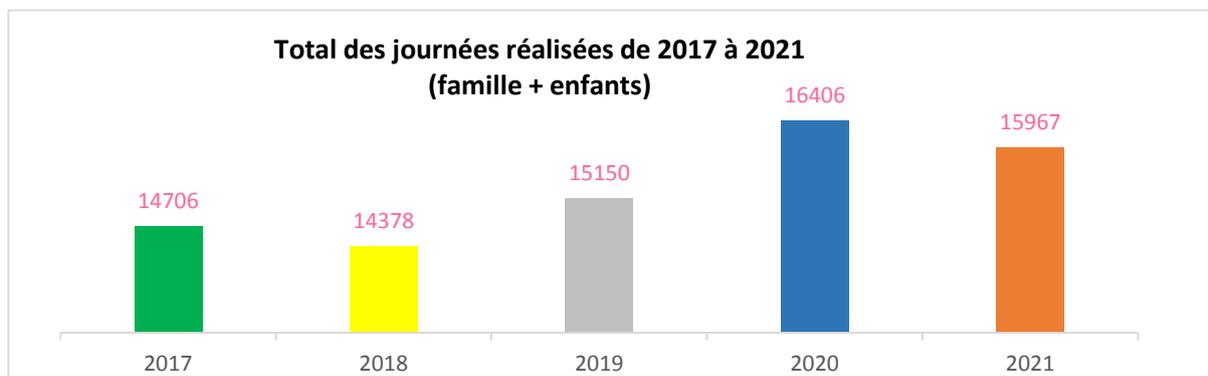
Cette procédure de préadmission comporte plusieurs objectifs :

- permettre à la famille d'exprimer sa demande et son histoire.
- écouter l'attente des travailleurs sociaux qui proposent l'orientation en Centre Parental.
- percevoir la compréhension et le niveau d'adhésion de l'utilisateur à un accueil au Centre Parental.
- présenter les conditions d'accueil et le rôle du service afin de permettre à la personne de se projeter.
- réaliser une première évaluation des capacités du Centre Parental à répondre aux attentes et besoins de la famille.
- visiter les locaux.

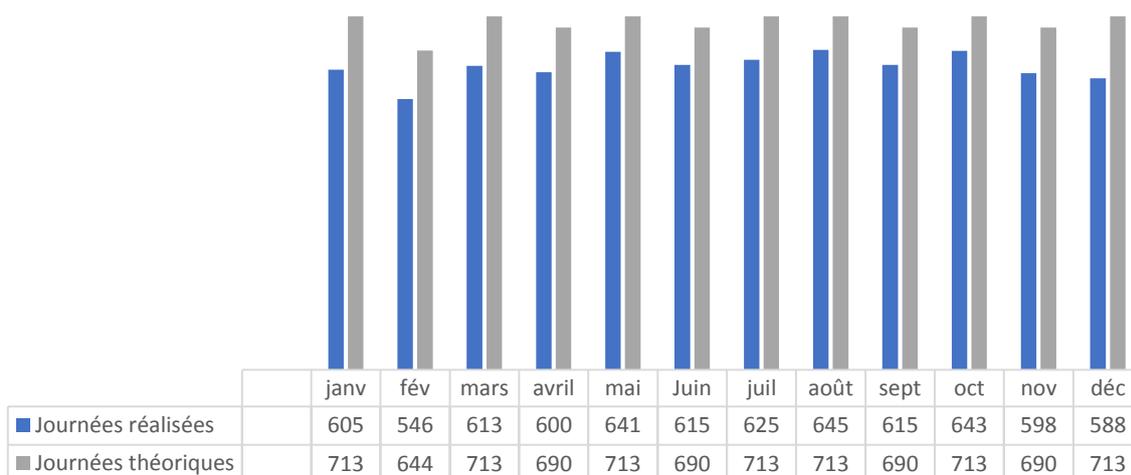
Un délai de réflexion adapté à chaque situation est donné à la famille avant de prendre sa décision d'entrée (délai moyen 48h).

1. L'activité globale du Centre Parental

1.1 Le nombre de journées réalisées



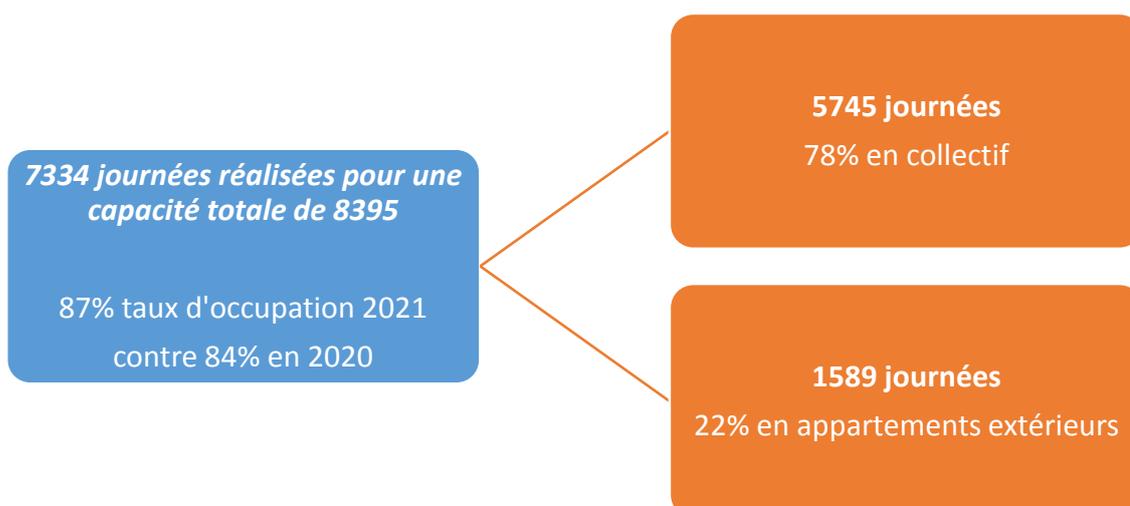
Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2021 - entité famille



Nous avons fait le choix, cette année, de calculer notre taux d'activité en fonction du nombre d'appartements occupés comme en 2020 : soit 7334 journées réalisées pour une capacité de 8395.

On constate une légère augmentation du nombre de journées réalisées entre 2020 et 2021 concernant l'entité famille. Néanmoins, le nombre de journées réalisées en prenant en considération chaque membre de la famille a un peu diminué de 439 journées entre 2020 et 2021.

1.2 Le taux d'occupation



Pour 2021, le taux d'occupation s'élève à 87%, réparti pour 78% de l'activité au niveau des 17 appartements de la structure interne et pour 22% de l'activité au niveau des 6 appartements de l'externe.

Depuis plusieurs années, nous nous interrogeons sur le mode de calcul de notre taux d'occupation qui reposait, non pas sur le nombre d'appartements occupés (23), mais sur le nombre de personnes accueillies (23 mères et 29 enfants).

Aussi, de manière encore plus significative, si nous devions accueillir 23 femmes enceintes sans enfant, nous aurions un taux d'occupation d'à peine 50 %, et pour autant, tous nos appartements seraient occupés !

2. Le Profil des familles accueillies en 2021

2.1 Le nombre de famille admises et les mesures à l'accueil



20 familles présentes au 1^{er} janvier 2021

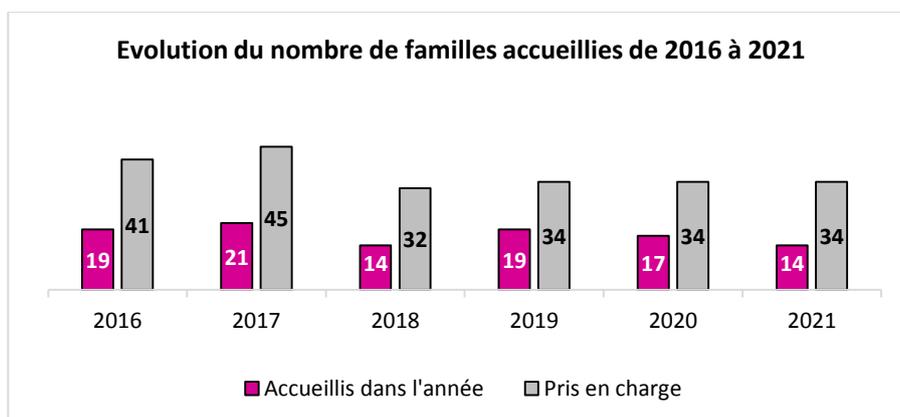


14 familles ont été accueillies au cours de l'année (2 pères ont rejoint leur famille)



16 familles sont sorties au cours de l'année

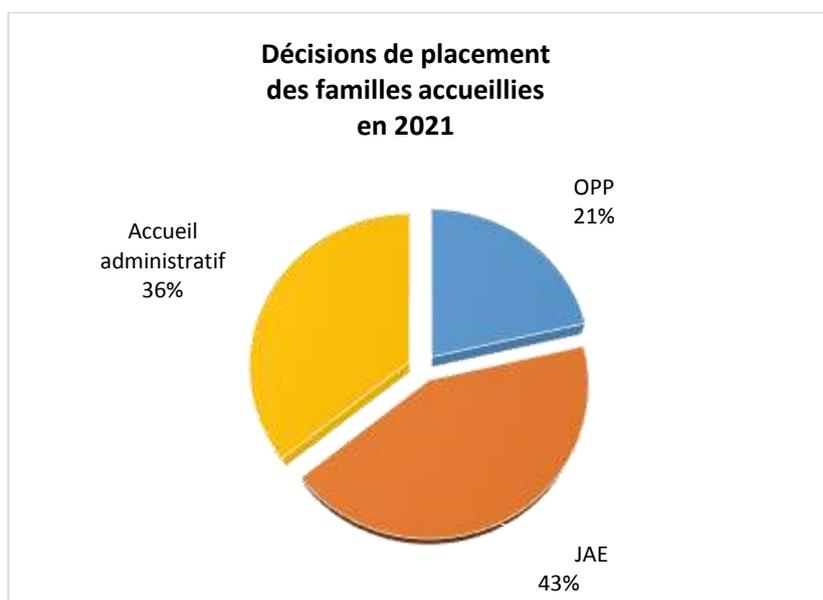
Tout comme pour l'année 2020, 34 familles ont été prises en charge (17 familles ont été admises au Centre Parental et 17 familles étaient déjà présentes au 1^{er} janvier 2020).



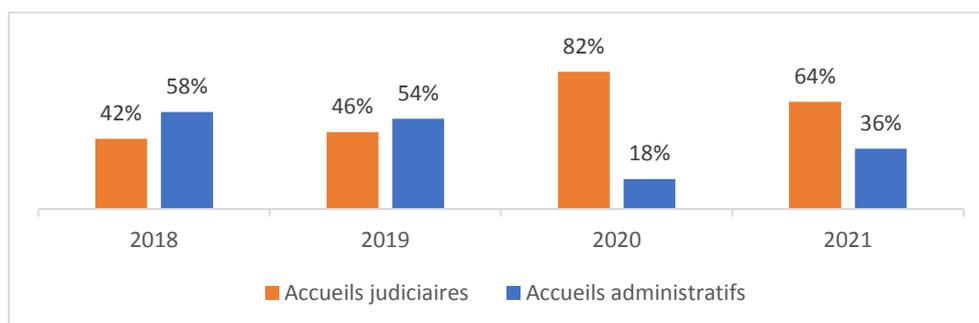
A l'admission, 34 familles ont été hébergées et soutenues dans leur relation avec leurs enfants et accompagnées dans leurs démarches sociales et d'insertion. Tout comme en 2020, 34 familles ont été prise en charge au Centre Parental.

2.2 Les origines et motifs des accueils pour l'année 2021

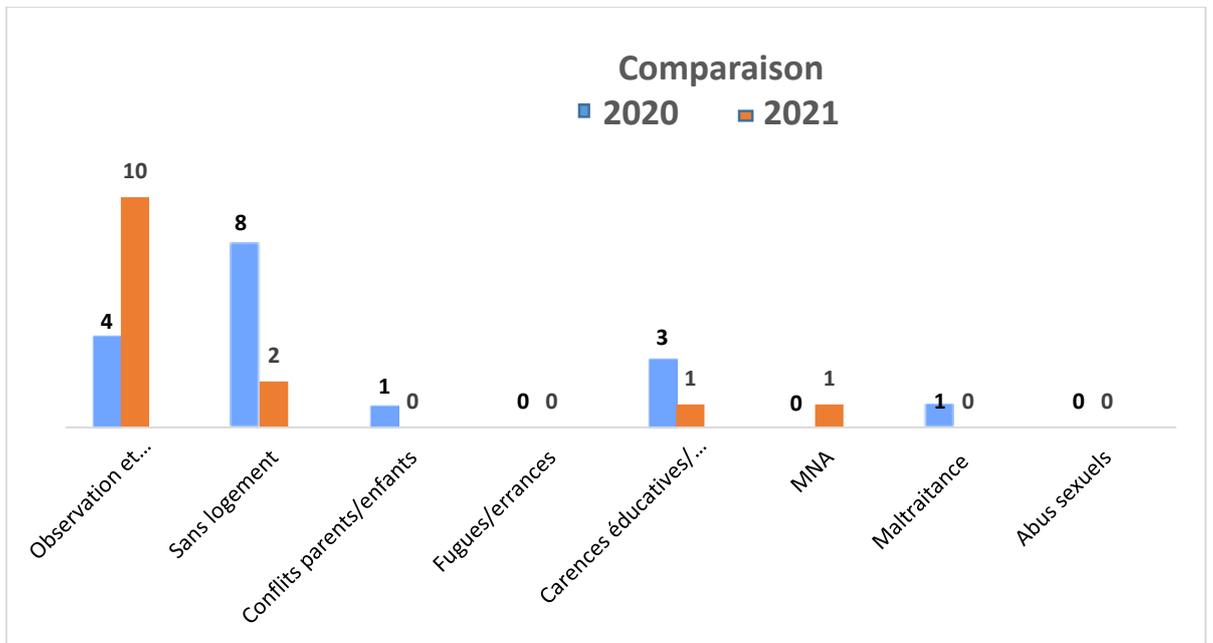
→ Le type de mesure à l'admission



→ Une diminution du nombre d'accueil judiciaires



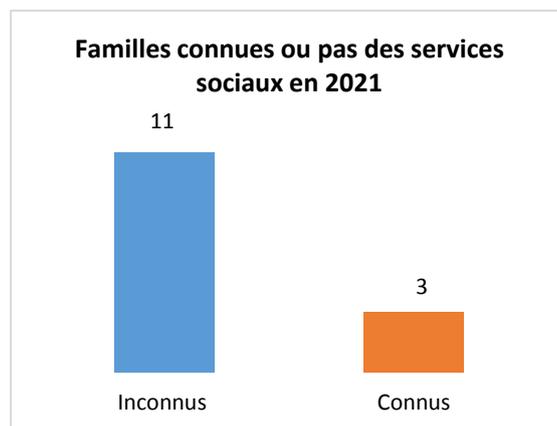
Même s'il reste majoritaire, le nombre d'accueil judiciaire a diminué en comparaison à l'année 2021 (64% contre 82% en 2020).



Même si les accueils judiciaires sont nombreux, l'observation et l'accompagnement restent les raisons principales des demandes d'accueil.

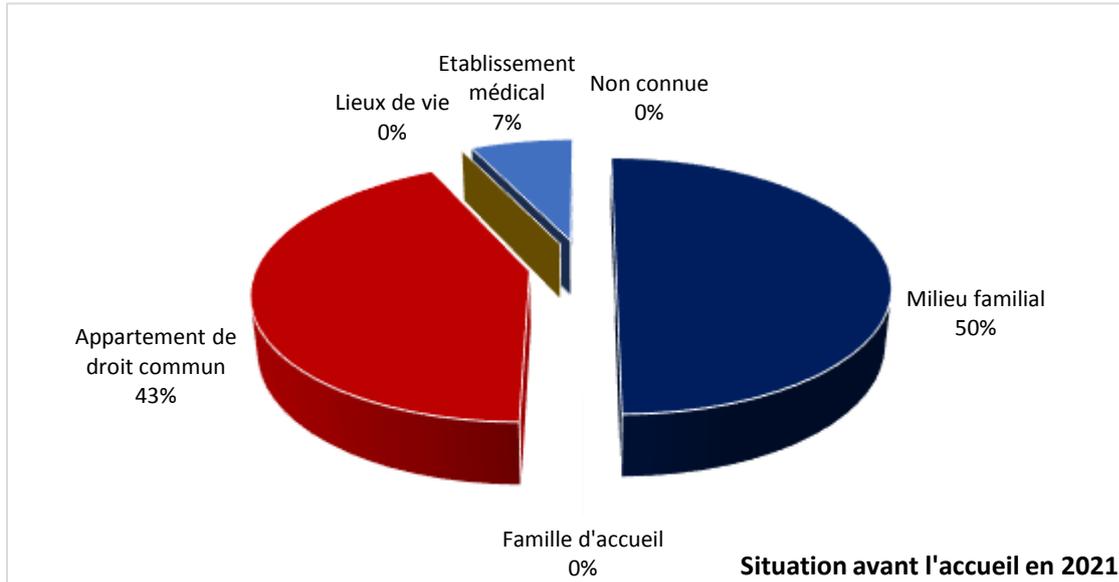
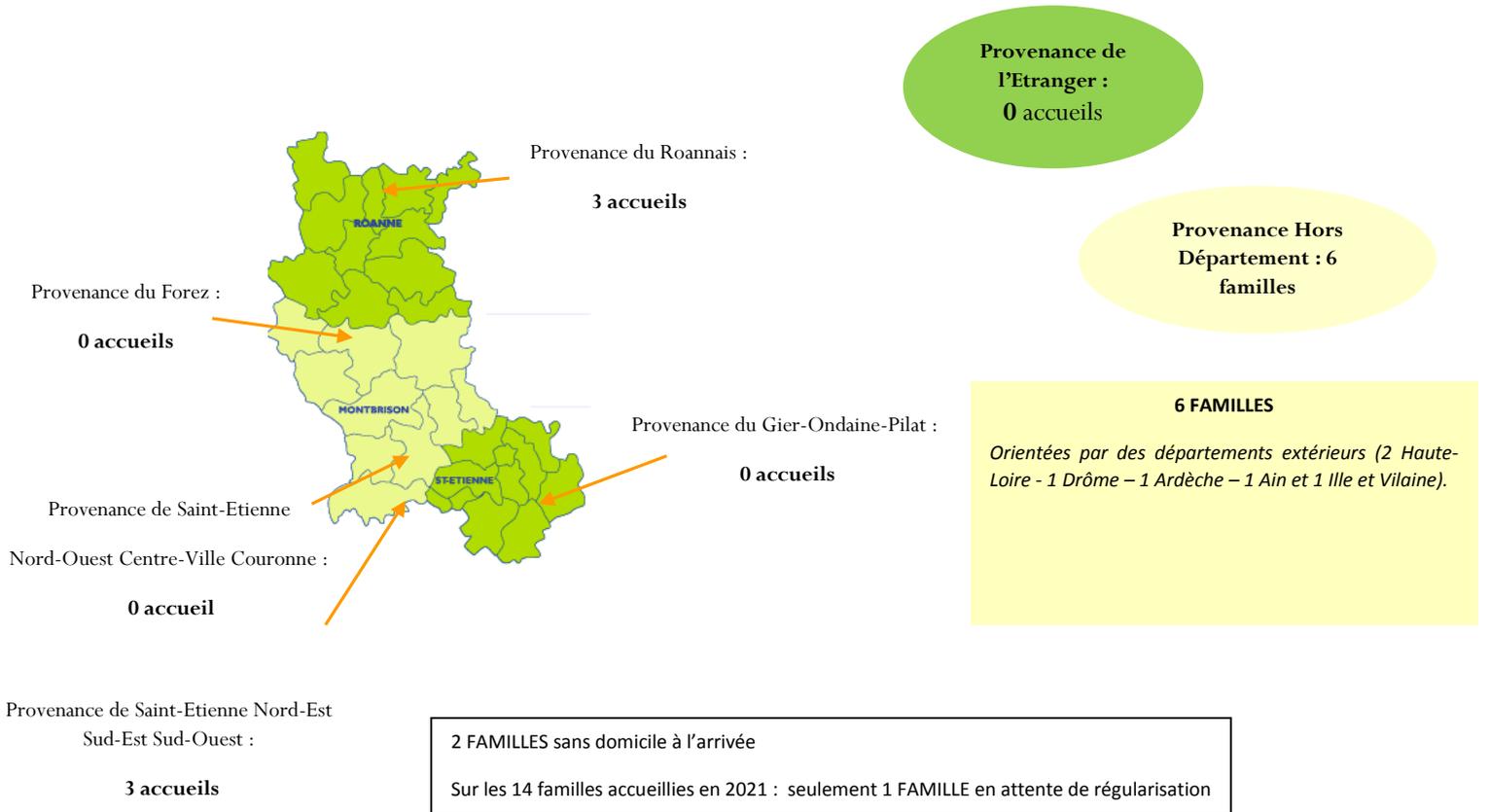
Nous pouvons nous satisfaire de cet état de fait sachant qu'en 2020, le Centre Parental avait été sollicité, pour 8 familles, dans le cadre d'un accueil faute de logement.

2.3 Une prédominance de primo-situation



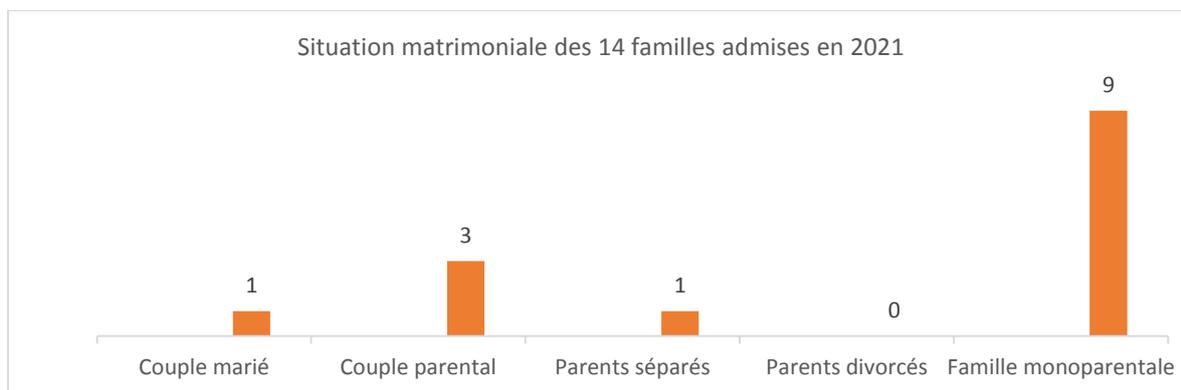
En 2020, la prédominance était aussi « inconnue » au nombre de 9 et contre 8 familles connues.

2.4 Origine géographique des familles admises en 2021 et situation administrative/hébergement avant l'accueil



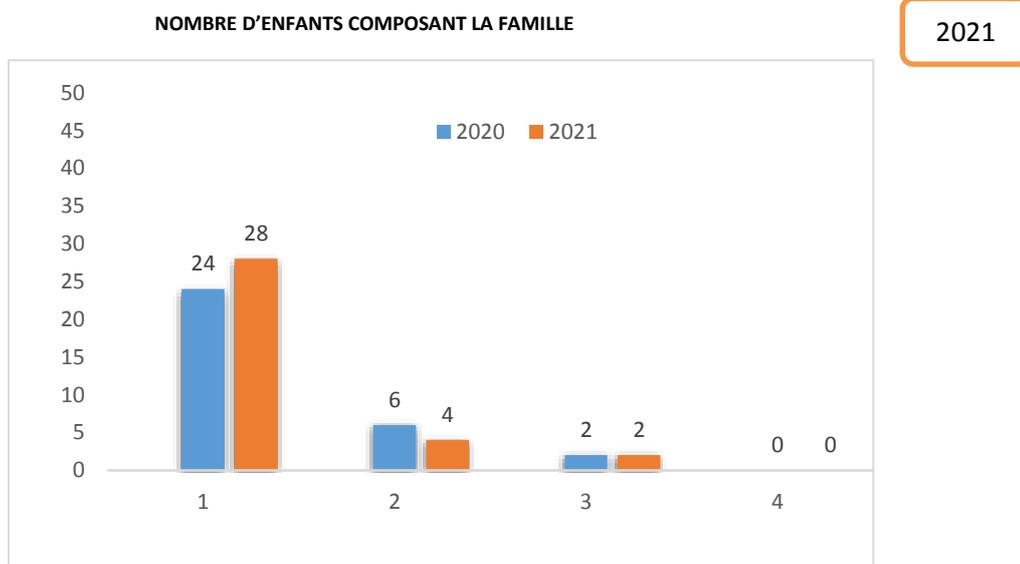
2.5 Composition et situation familiale

→ Situation matrimoniale



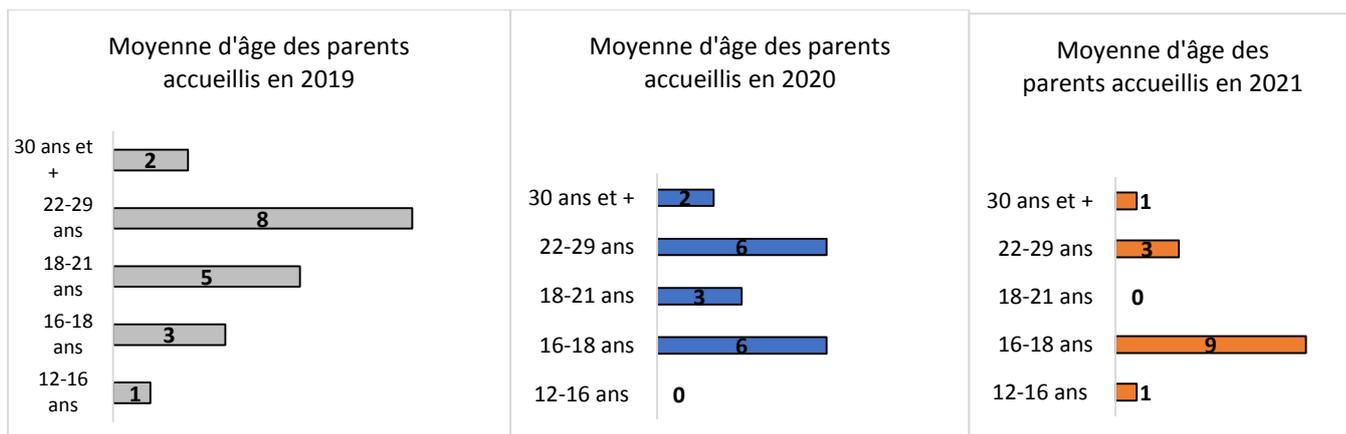
En 2020 et 2021, ce sont les familles monoparentales qui prédominaient au niveau de la situation familiale des familles accueillies.

→ Nombre de membres composant les familles admises en 2021



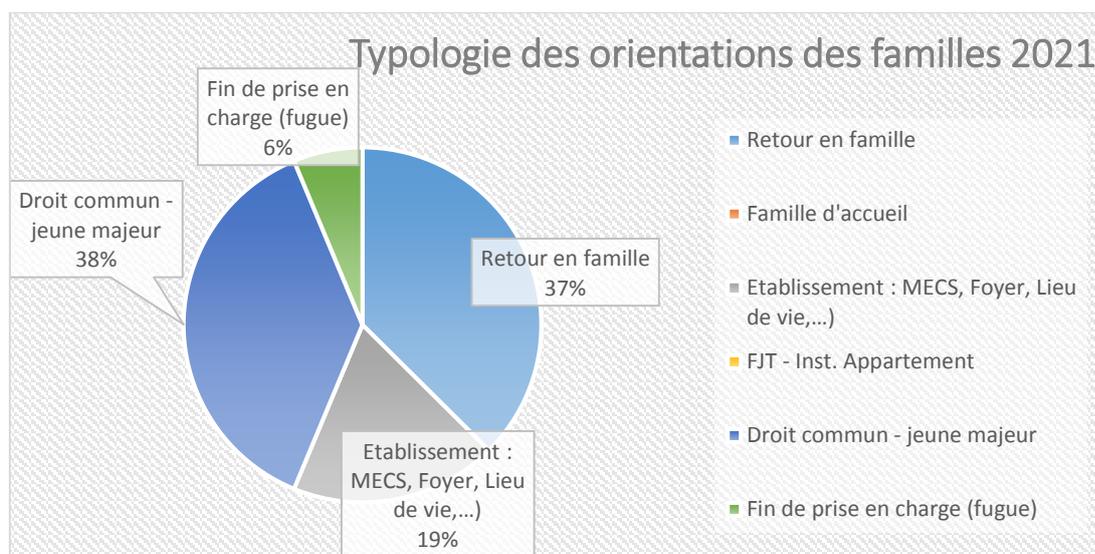
L'accueil de familles accompagnées d'un seul enfant est de plus en plus représentatif des familles accueillies au Centre Parental.

→ L'âge des familles admises en 2021

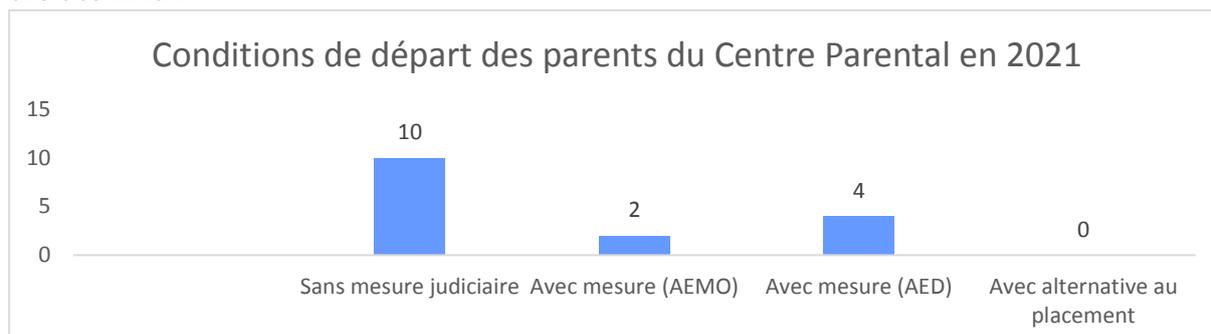


Depuis 2019, nous assistons à une augmentation significative d'accueil de mères mineures : d'une seule famille en 2019, nous avons effectué 10 accueils en 2021.

3. Orientations



En 2021, 16 familles ont quitté le Centre Parental et la majorité a été orientée vers un logement de droit commun



4. Un projet d'accompagnement confortant la réinsertion sociale : objectif central de l'équipe ressource

4.1 La gestion budgétaire et administrative

→ La Conseillère en Economie Sociale et Familiale intervient dès l'admission pour ouvrir, restaurer et stabiliser les ressources. La gestion du budget fait partie de leur accompagnement, l'objectif étant d'inciter les personnes accueillies à mettre en place un rythme de consommation le plus proche possible de leur réalité future et de les inciter à faire des économies d'un montant mensuel équivalent à leurs futures charges liées au logement.

Il est à noter que 36% des parents (soit 5 personnes) pris en charge par le Centre Parental avaient un nombre important de dettes dont l'origine, pour la plupart, est issue de bailleurs, de fournisseurs d'énergie ou encore d'amendes de transport...

Cette année, nous avons accueilli 8 personnes qui bénéficiaient d'une mesure de tutelle à leur entrée au Centre Parental et avec lesquelles nous avons travaillé en lien avec leur tutrice ou curatrice.

Concernant le fonctionnement du Centre Parental en 2021, une nouvelle organisation a été mise en place concernant la gestion du budget. Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale prend en charge tous les dossiers des parents accueillis en lien avec l'Assistante Sociale qui s'occupe plus particulièrement de l'ouverture ou du rétablissement des droits CAF.

→ L'Assistante sociale, dans le cadre de cette nouvelle organisation de l'équipe ressource, s'occupe plus particulièrement de toutes les démarches administratives, en particulier de l'ouverture ou du rétablissement des droits CAF, par exemple, ou encore de la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle.

En principe, la plupart des jeunes parents accueillis au Centre Parental ont des droits ouverts à la Sécurité Sociale et notamment à la CSS (Complémentaire Santé Solidaire).

Souvent il est nécessaire de renouveler ces droits au cours du séjour.

4.2 L'insertion professionnelle

Dans la très grande majorité des situations, les revenus de la famille sont composés du R.S.A. Aussi, le faible niveau de ressources des familles accueillies reste un frein à l'accès à l'autonomie.

Le partenariat avec les Missions Locales et les centres de formations présente un grand intérêt. Les actions de formation sont des axes prioritaires pour les personnes accueillies, elles permettent une accession aux premiers savoirs ou aux premières qualifications, condition « sine qua none » à leur insertion socio-professionnelle.

4.3 Le logement

Le droit pour tous à pouvoir bénéficier d'un logement adapté est un droit fondamental reconnu par les textes constitutionnels français.

Pour autant, les problèmes de logement sont récurrents : absence de logements sociaux vacants à la location, parcs privés inaccessibles aux revenus modestes, absence de garant...

De plus, pour déposer une demande de logement, les demandes doivent être d'abord déposées auprès des H.L.M. afin d'obtenir le numéro unique et tout dossier doit comporter obligatoirement, pour être traité, l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1. Or, trop souvent, les personnes accueillies au Centre Parental n'ont déposé ni leur déclaration de revenu, ni leur dossier de demande de logement. Ces différents paramètres ne favorisent pas le relogement.

Aussi et afin de faciliter l'accès au logement, le Centre Parental cotise, depuis quelques années et siège à la commission d'attribution de l'Association Service Logement. Cette association assure un suivi social, la gestion locative et sociale de 3 résidences sociales dont 2 pensions de famille et propose également des logements adaptés aux besoins des familles.

Conclusion

D'une année à l'autre, la composition des familles accueillies au Centre Parental peut s'avérer très disparate.

Si le passage du Centre Maternel au Centre Parental – Clairmatin pouvait laisser présager une hausse des accueils de couple ou de pères isolés, la tendance a été autre pour l'année 2021.

Sur les 34 familles présentes durant cette année, 30 % d'entre elles étaient composées d'un parent mineur : si le Centre Parental a toujours accueilli des parents mineurs, c'est tout de même la première fois que cette tranche d'âge représente presque un tiers de la totalité des familles accueillies !

- DEUXIEME PARTIE -

L'activité des services éducatifs

I – UNITES D'ACCUEIL EN URGENCE

- ~ La Pouponnière
- ~ Grand Clos
- ~ Roche la Molière
- ~ Benoit Charvet
- ~ Les Hellébores
- ~ Les Jarjilles
- ~ La Livatte

II – UNITES D'ACCUEIL DE MOYEN ET LONG SEJOUR

- ~ MECS Le Pontet
- ~ Centre Parental Clairmatin

III – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF



LE SAE

2 rue du Pialon - 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Chef de service :

Geneviève GIRY

☎ : 06-74-15-32-73

geneviève.giry@fdef42.fr

Secrétariat Educatif :

☎ : 04-77-80-50-50

corinne.kistis@fdef42.fr

Présentation du service

Ce service a été créé, avec un accord de financement dans le cadre d'une expérimentation, au cours de l'année 2018.

Initialement, il s'agissait d'organiser la continuité de la Direction de la Protection de l'Enfance chaque jour ouvré dès 18H00, et de permettre en dehors des heures et des jours ouvrés, d'organiser le recueil de tout enfant en danger ou en risque de danger, en complémentarité d'action de l'astreinte du FDEF.

Le choix institutionnel s'est porté sur le fait d'instaurer une fonction d'accompagnement éducatif, indépendamment de la notion de transports ou de primo-recueil des enfants.

Lors du recueil, des éléments essentiels à l'instauration de la relation éducative doivent être posés afin d'apaiser l'urgence induite par le mode d'accueil rapide sur l'enfant. Ces professionnels sont également à même de venir en soutien de l'organisation de la fonction de l'accueil au sein du dispositif de la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger pour le compte de la Collectivité Départementale chef-de-file, et ce indépendamment de l'établissement accueillant au FDEF ou au sein des autres cercles du dispositif.

Missions



Dans le cadre spécifique de la mission du FDEF et de la mise en œuvre des missions d'accueil d'urgence, les professionnels du SAE participent à la continuité du service public notamment lors des heures et jours de fermeture de la Direction de la Protection de l'Enfance.

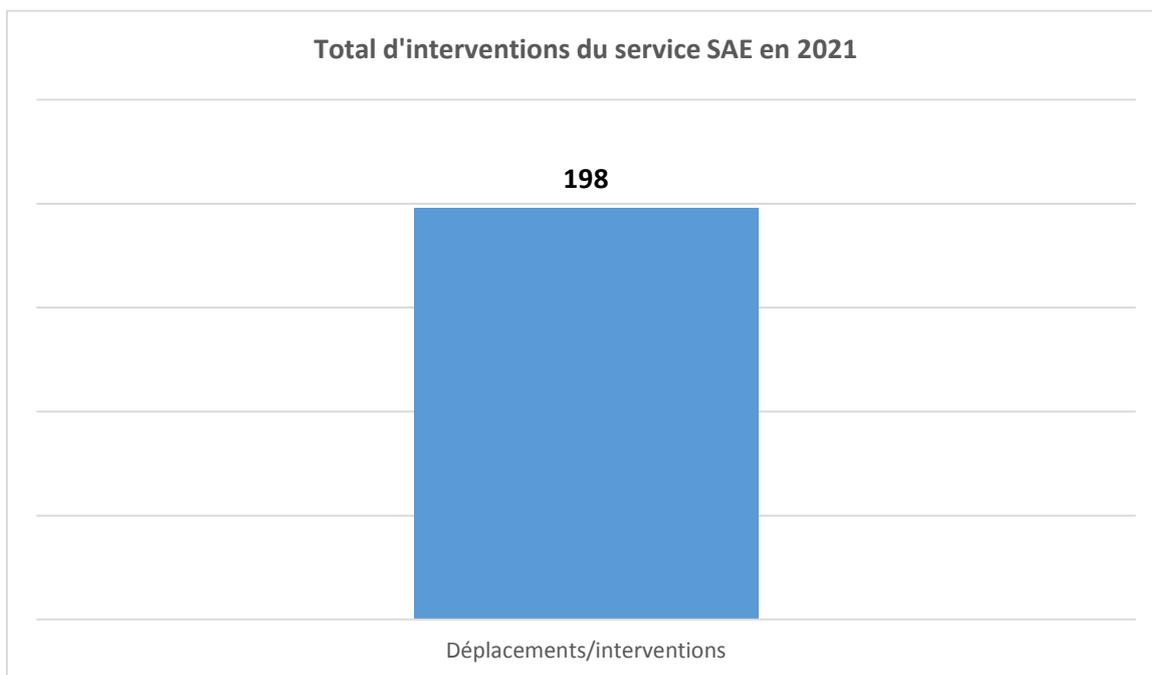
Dans le cadre des astreintes qu'il réalise, ces professionnels sont amenés, sur la seule prescription d'un cadre à :

- Assurer le transport et l'accueil des mineurs non accompagnés,
- Assurer les transports des mineurs déjà accueillis au FDEF42 : récupérer des fugueurs, les transporter à un rendez-vous dans le département ou hors département, les transporter vers un lieu d'hospitalisation...
- Assurer le transport des personnes accueillies au centre parental vers un lieu de soins, d'hospitalisation...

La diversité de leurs missions et des publics qu'ils accompagnent nécessitent une grande adaptation et polyvalence. Ces professionnels assurent leur activité en présentiel de 12H30 à 00H. Et assure les astreintes à partir de leur domicile de 00H à 8H du matin en semaine ainsi que les jours fériés et week-end.

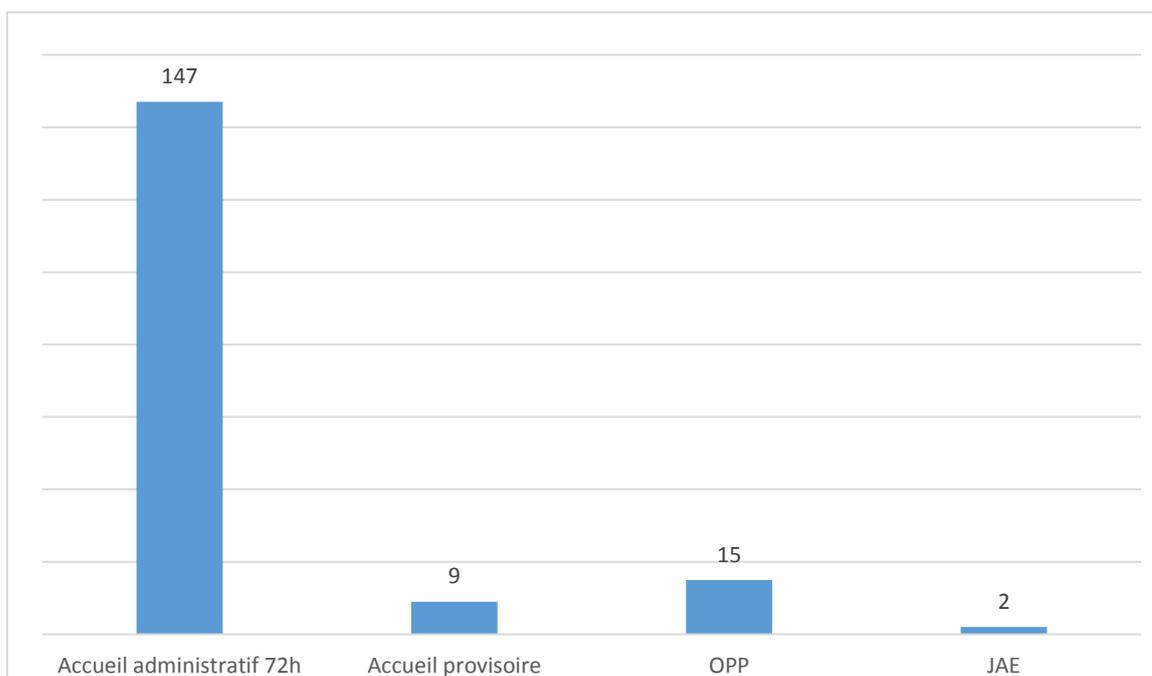
Ils sont en lien permanent dans le reporting avec le cadre d'astreinte

1. L'activité globale du SAE en 2021



2. Le profil des mineurs à l'admission

2.1 Les mesures à l'accueil de mineurs accueillis par le SAE

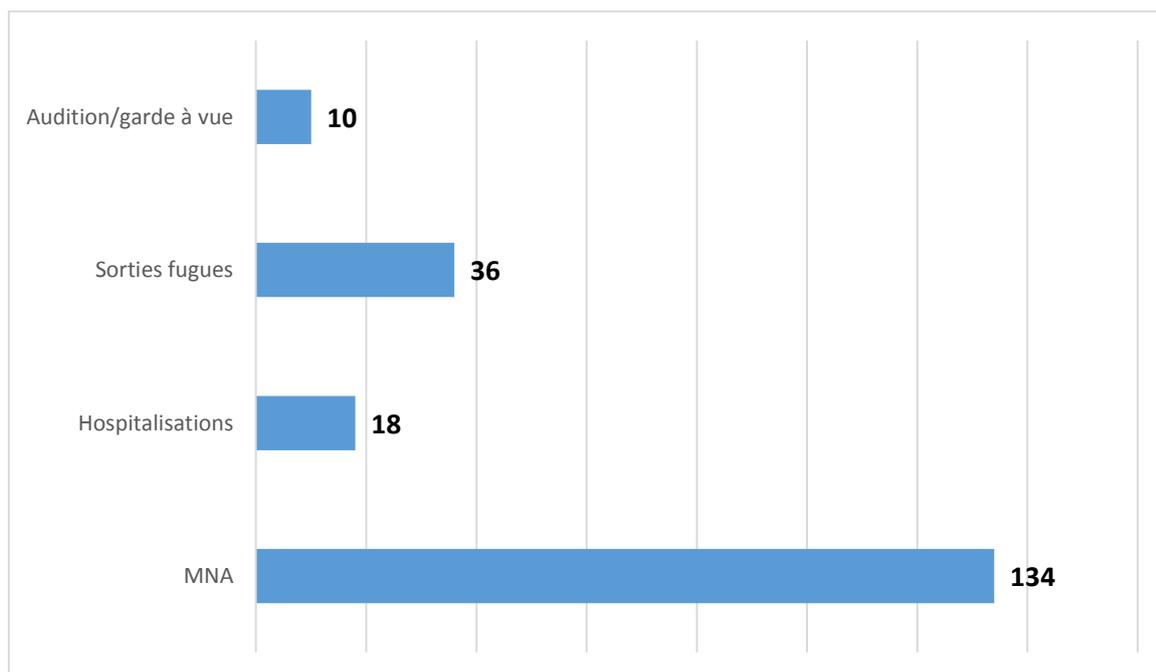


2.2 Genre des mineurs admis en 2021

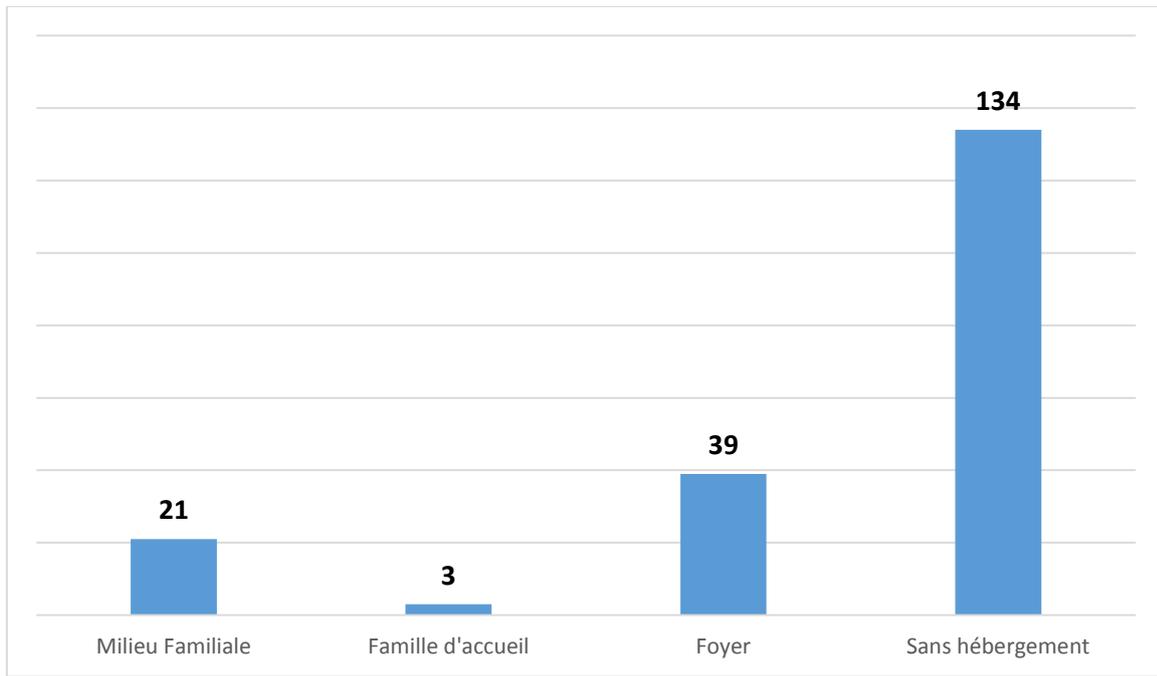


48

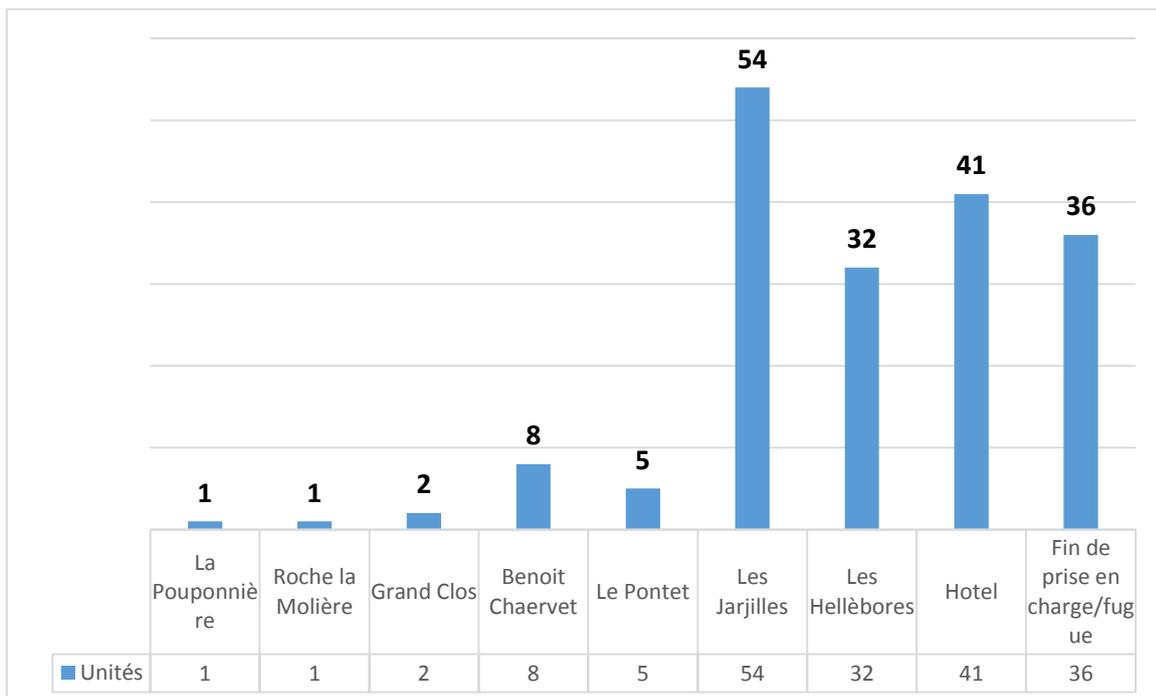
2.3 Les origines et motifs d'intervention du SAE des mineurs pour l'année 2021



2.4 Situation familiale des mineurs admis en 2021



3. Orientation des mineurs accompagnés durant l'année 2021



Conclusion

Depuis la création du Service d'Accompagnement Educatif, il avait été attribué, aux agents de ce service, un bureau au sein du siège du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Depuis 2021, le service du SAE a pu s'installer dans un bâtiment annexe de l'unité des Hellébores et se voir ainsi octroyer, au même titre que toutes les unités du FDEF, un lieu spécifique et reconnu par tous.

Aujourd'hui, si la principale activité des agents de ce service se situe au niveau du transport et de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, il n'en reste pas moins qu'il a toute compétence à venir en soutien auprès de ses collègues des autres unités.